L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1369 - VENDREDI 15 AVRIL 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Agro-alimentaire

Tapis rouge aux produits régionaux



76 fournisseurs de produits régionaux et locaux ont participé le 7 avril à Beaune au 10ème salon des produits régionaux organisé conjointement par l'association «Vive la Bourgogne» et Carrefour. *Page 15*

Cette semaine avec votre journal

Info PAC l'essentiel

Un document de 28 pages, édité par le réseau syndical FDSEA et destiné aux agriculteurs.



Côte d'Or

› Race Brune

Une super promotion



Nièvre

› Chambre d'agriculture

Journée technique colza



Yonne

› Entretien de haies

Visite de chantier en Puisaye







Sommaire

Côte d'Or
04 • Engraissement: Bonnes bêtes en production
05 • Zootechnie: Chevaux de Créancey
06 • Chrétiens dans le monde rural: Un métier de paysan à préserver
07 • Race Brune: Une super promotion

Nièvre
08 • La vice-présidente du Conseil régional dans la Nièvre
09 • Chambre d'agriculture: 35 personnes à la journée technique colza
10 • Périco Légasse: «*En m'invitant, Alexandre Lorré prend un risque*»

Yonne
11 • Sylviculture: Un trait d'union entre la forêt et l'agriculture
12 • FDSEA 89: Une visite sur fond d'urgence
13 • Élevage allaitant: Clap de fin à Méré
14 • Blé: Des permanences pour contrôler l'état de nutrition azotée

Bourgogne et ailleurs
15 • Agro-alimentaire: Tapis rouge aux produits régionaux chez Carrefour
16 • CLB dans la tourmente, crise laitière européenne, prix en berne...: Des producteur laitiers aux abois
17 • Changement climatique: Une nécessité de s'adapter

Filières
18 • Cultures Blé Objectif Protéines (BOP): Dernier apport d'azote pas avant 2 nœuds c'est bien, après c'est mieux !
19 • Cultures Colza: Assurer la protection en floraison
20 • Élevage Chronique ovine: PMSG : adapter la dose au lot de brebis

Infos Services
21 • Économie & Gestion
22-23 • Analyses et tendances
24-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Communiqué

Plan de soutien à l'élevage français

Mise en œuvre d'un nouveau volet B et C (restructuration bancaire et année blanche) du plan de soutien : prolongation du volet élevage et ouverture de volets B et C spécifiques aux céréaliers et producteurs de fruits et légumes

Compte tenu de la persistance de la crise dans le secteur de l'élevage, le gouvernement a annoncé le 26 janvier 2016 un renforcement des mesures conjoncturelles de soutien à l'élevage annoncées le 3 septembre 2015 et une extension aux filières végétales qui rencontrent également des difficultés. Ce FAC élevage 2 (volets B et C) vise à confirmer l'appui en trésorerie aux exploitations les plus touchées et à les accompagner à la restructuration de l'endettement à court, moyen et long terme.

Prolongation du plan de soutien français en faveur des éleveurs dans le cadre d'un Fac élevage 2 (volets B et C)

Cette prolongation se fait selon les mêmes modalités que le premier FAC élevage volets B et C. Les exploitations ayant déjà bénéficié du volet B et C dans le cadre du FAC élevage 1 ne sont pas éligibles.
Les exploitants intéressés doivent retirer un formulaire de demande d'aide et notice explicative auprès de la DDT de leur département. Les dossiers déposés depuis le 1er février sur la base de l'ancien formulaire doivent être redéposés avec le nouveau formulaire (et ce sans remettre en cause la validité du dossier).

Ouverture d'un FAC (volets B et C) aux céréaliers et producteurs de fruits et légumes les plus endettés

Ce nouveau FAC a pour objectif de favoriser la restructuration des dettes à moyen et long terme en faveur des céréaliers et producteurs de fruits et légumes en difficulté et fragilisés par la crise économique actuelle. Il est soumis aux mêmes règles que le FAC élevage avec des spécificités pour l'éligibilité et la priorisation des dossiers.

Pour être éligibles, les exploitations doivent présenter une baisse d'EBE supérieure à 20% (par rapport à la moyenne des 5 dernières années).

En Bourgogne-Franche-Comté, les dossiers seront classés en fonction des critères de priorités suivants et un avis plus spécifique, le cas échéant des cellules d'urgence départementales :

- production de céréales dans les zones intermédiaires ;
- production de fruits et légumes en situation de crise conjoncturelle (telle que définie par FAM) ;
- taux de spécialisation ;
- niveau du taux d'endettement (annuités/ EBE) ;

Les exploitants intéressés pourront trouver le formulaire de demande d'aide et notice explicative sur le site de FranceAgriMer :
www.franceagrimer.fr/filiere-fruits-et-légumes
ou
www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Céréales , dans la rubrique «*Aides*» ou les sites internet des DDT de leur département ou le retirer à la DDT.

Pour les deux dispositifs, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 juin 2016 dans la DDT de votre département.

Pour toute demande individuelle, veuillez vous adresser à la cellule d'urgence de la DDT de votre département

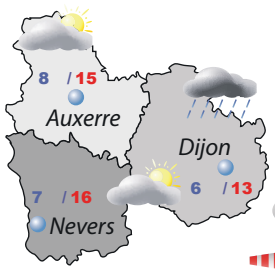
Côte d'Or	ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr
Doubs	ddt-ear@doubs.gouv.fr
Jura	ddt-sea@jura.gouv.fr
Nièvre	ddt-sea@nievre.gouv.fr
Haute Saône	ddt-information-sea@haute-saone.gouv.fr
Saône-et-Loire	ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
Yonne	ddt-sea@yonne.gouv.fr
Territoire de Belfort	ddt-sea@territoire-de-belfort.gouv.fr

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 15 avril au 22 avril 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 15 Avril

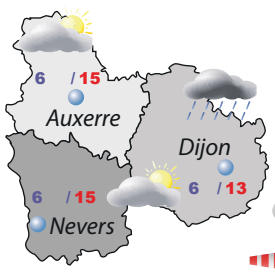


MITIGIÉ
Le temps se partagera entre averses et éclaircies.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 15 à 17 °C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

St Paterne
Soleil : 06:57 - 20:36
Lune : 14:00 - 03:52

Samedi 16 Avril

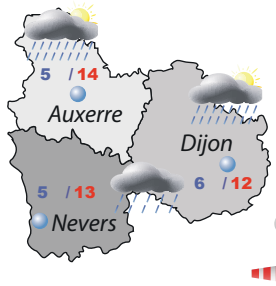


VARIABLE
Le soleil fera son apparition entre deux averses et pourrait finir par devenir dominant.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 14 à 16 °C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

St Benoît
Soleil : 06:55 - 20:37
Lune : 15:02 - 04:27

Dimanche 17 Avril



PLUVIEUX
Ce dimanche s'annonce très humide et les pluies laisseront rarement les éclaircies s'installer.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 13 à 15 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

St Anicet
Soleil : 06:53 - 20:39
Lune : 16:04 - 04:58

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 au Mercredi 20 Avril :
très nuageux / averses / averses
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 8 à 11 °C T° maxi. : 14 à 16 °C

Jeudi 21 au Dimanche 24 Avril :
averses / averses / clair / nuageux
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 3 à 9 °C T° maxi. : 15 à 17 °C

clin d'œil



Le Premier ministre en visite au congrès mondial de la race brune

La France et son agriculture, une histoire d'amour pour Manuel Valls

Tant attendus en Lozère, le dixième congrès mondial et le concours européen de la race Brune ont été lancés mercredi 6 avril et ont reçu la visite du Premier ministre le 8 avril.



Le Réveil Lozère/Sandra Hartmann

Palma, une vache suisse a été sacrée grande championne du concours européen de la race brune.



PAMAC/Sophie Chatene

C'est aux États-Unis que se déroulera le prochain congrès mondial de la Brune dans quatre ans. «*Nos races bovines continueront de rayonner dans le monde entier*» a promis Manuel Valls

C'est la Ville de Mende qui a lancé les cérémonies. Congressistes et officiels se sont retrouvés à l'espace Georges-Frêche mercredi 6 avril. Et c'est José Baechler, président national et international de la race brune qui s'est exprimé en premier, précisant que les congressistes venaient de 20 pays, que 190 Brunes de toute l'Europe devaient concourir et que Mende avait réussi à devenir «*le carrefour mondial de l'élevage laitier*». Il a ensuite enchaîné pour rappeler qu'à Mende, «*vous trouverez des savoir-faire et de la qualité et vous avez déjà pu le constater lors des visites d'élevages*». Ce sont des éleveurs lozériens, cantaliens et aveyronnais qui ont ouvert leurs portes. Les congressistes ont ainsi découvert les systèmes d'exploitation locaux où génétique et pâturage font partie des fondamentaux.

De même que la qualité du lait que n'a pas manqué de relever Alain Bertrand, sénateur et maire de Mende, évoquant Époisses, Chaources et Langres, des fromages à base de lait de Brune. Tout comme Saveur Lozère, un fromage lozérien à base de lait de Brune qu'il n'a pas manqué de goûter, a-t-il précisé, avant de rappeler «*la mobilisation de tous, éleveurs et collectivités pour obtenir l'organisation de ce mondial*». Vincent Julhan, président d'Optibrune et Éric Barbut ont su motiver leur troupe. «*Et ils ont été convaincants !*». Les rangs des bénévoles ont grandi au fur et à mesure. Ils sont près de 300. Plusieurs temps forts ont émaillé ce mondial : la vente aux enchères, le concours européen de la race Brune et forcément la visite du Premier ministre Manuel Valls. 10 400 euros, tel est le record de la vente aux enchères pour Sienna, une génisse écossaise, petite-fille de Snickerdoodle, une Brune dont les index dépassent 90 et 100 000 kilos en septième lactation. Pour la petite histoire, Sienna était la première arrivée sous le chapiteau. Mais ce sont les Suisses qui ont brillé dans le concours européen : ils se sont adjugé la coupe des nations. Pour sa part, Palma (Zeus CH) est devenue la grande championne.

Consommation et climat

En visite le vendredi 8 avril, Manuel Valls n'a pas fait d'annonces fortes. Toutefois, sa présence aura braqué les caméras sur le mondial de la Brune. Xavier Beulin, le président du syndicat majoritaire avait aussi fait le déplacement. L'occasion de rappeler la profonde crise traversée par le secteur agricole. Le Premier ministre a promis qu'il ne laisserait pas tomber les éleveurs et a détaillé une feuille de route en trois points. Le premier porte sur la régulation des marchés des denrées agricoles. Pour n'évoquer que le secteur laitier depuis la fin des quotas en mars 2015, «*nous n'étions pas aux affaires*», a-t-il semblé se justifier, la production de lait en Europe ayant augmenté d'environ 2 % sur un an. Dans le même temps, la consommation de lait plongeait en Chine et l'Europe devait composer avec les effets de l'embargo russe. Cette surproduction a causé une chute des prix de 3 % au niveau mondial, entraînant l'élevage laitier français dans une crise profonde. «*La France est mobilisée pour rétablir l'équilibre du marché européen et encourage les mesures volontaires de réduction de la production. Des mesures qui ne seront efficaces que si elles sont financées par Bruxelles. Il faut prendre en compte la réalité de l'agriculture de chaque pays, sinon, cette concurrence frénétique finira par tuer nos agriculteurs et faire disparaître nos productions*», a-t-il enchaîné. Le deuxième chantier porte sur les échanges internationaux pour qu'ils ne se fassent pas au détriment de certaines productions et territoires. «*Nous serons très vigilants, très exigeants, très mobilisés [...] dans les négociations avec les États-Unis.*» Allusion à peine voilée au traité transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) sur lequel la profession a exprimé les plus grandes réserves.

«*Nous sommes inquiets parce que ce traité pourrait remettre en cause notre modèle alimentaire. Pour la filière bovine, déjà en grande difficulté, l'augmentation des importations de viandes américaines pourrait être fatale. D'après Interbev, les États-Unis, premier producteur mondial de viande bovine, n'exportent pour l'instant qu'environ 15 000 tonnes de viande par an vers l'Europe. Qu'en sera-t-il après la signature du traité ? Le prix de production de la viande étant plus bas aux États-Unis qu'en France, le modèle d'élevage français risque d'avoir du mal à s'adapter à la nouvelle concurrence, sans parler de la question des normes. Faut-il craindre l'importation de bœuf aux hormones ? Le Premier ministre balaye l'idée, «nos races bovines continueront de rayonner dans le monde entier»* a rappelé la FNSEA. Xavier Beulin s'était déjà exprimé il y a quelques mois sur un sujet quasi similaire : «*ce que je veux, c'est que l'on puisse continuer à faire nos AOC, nos IGP, etc, ce qui caractérise notre alimentation et qui fait l'intérêt de la France sur le plan touristique*».

Le troisième chantier énoncé par le Premier ministre vise à faire en sorte que «*la consommation de viande et la lutte contre le changement climatique aillent de pair. Ce qui veut dire lutter contre les effets de serre, contre le gaspillage et promouvoir une certaine sobriété*» Manuel Valls a terminé son discours en parlant d'une histoire d'amour entre la France et son agriculture, «*une histoire que je veux défendre*».

Sandra Hartmann,
Le Réveil Lozère

La commission «montagne» de la FNSEA

Paiement des ICHN, pluriactivité, campagnols, loups... Autant de sujets qui mobilisent les élus de la Commission «*montagne*» de la FNSEA, réunis en fin de semaine à Mende.

• **Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)** : La profession fustige toutes tentatives d'orientations «*environnementales*» de la mesure, qui consisterait selon Jean-Michel Anxolabehere, représentant des Pyrénées «*à dénaturer l'indemnité qui doit rester non seulement une aide économique mais aussi un soutien à un type de développement du territoire*». Sur l'enveloppe ICHN d'1,1 milliard d'euros annoncés en 2013 par le Chef de l'État au Sommet de l'Élevage, Patrick Bénézit, pour le Massif central a estimé «*qu'avec la fusion des régions, nous n'avons pas retrouvé nos petits*». La profession en appelle donc au respect des engagements et au paiement concomitant des aides du 1er pilier et de l'ICHN, soit avant le 30 juin 2016.

• **Pluriactivité :** Dans le cadre de la dérogation en cours sur la pluriactivité, les élus se sont positionnés clairement en faveur d'un resserrement du dispositif «*pour éviter les dérives et préserver le statut du Gaec qui reste une particularité française dans le paysage européen*», a insisté le président de la commission, Dominique Fayel. La dérogation est donc réservée aux activités saisonnières hivernales de haute-montagne et doit correspondre aux usages locaux et ne pourra excéder 700 heures annuelles.

• **Campagnols terrestres :** Le Massif central est particulièrement touché par des attaques sans précédent. Sur ce dossier, les agriculteurs ont rappelé le double enjeu : abonder les enveloppes du FMSE pour indemniser les éleveurs à hauteur des préjudices subis et bénéficier de fonds CASDAR conséquents pour la recherche.

• **Loups :** Le ministère évalue à 350, le nombre de loups présents sur le territoire français. Un volume largement sous-estimé selon Mickaël Sabinen, éleveur dans les Alpes-de-Haute-Provence. Du 1er janvier au 29 février 2016, il y a déjà eu 161 attaques recensées et 510 victimes indemnisées. L'augmentation du quota de prélèvement reste une priorité absolue pour les professionnels, car le volume de 36 loups est largement insuffisant.

Sophie Chatenet



Engraissement

Bonnes bêtes en production

Un éleveur nous reçoit sur son exploitation à quelques jours de la fête du Bœuf de Créancey.



L'engraisseur présentera quatre génisses la semaine prochaine.



Albert Billaut participe à tous les concours de la région.

Le concours de boucherie de Créancey approche. Sa deuxième édition se déroulera samedi 23 avril en matinée au pôle agricole. Cette Fête du Boeuf, nouvelle formule de l'ancien concours du Bœuf de Pâques de Dijon, fera probablement le plein comme l'an passé. Albert Billaut, engraisseur à Meursanges à une dizaine de kilomètres de Beaune, fait partie des premiers éleveurs inscrits. Ce Côte d'orien de 56 ans n'a pas mis longtemps à retourner son dossier d'inscription début mars à la Chambre d'agriculture : *«Les places en bovins sont limitées à 140, j'ai retourné mon coupon dans la foulée afin d'éviter toute mauvaise surprise !»*. Albert Billaut est un grand habitué des concours et n'aurait manqué ce rendez-vous sous aucun prétexte: *«j'ai contracté le virus étant tout petit : avec mon oncle qui était engraisseur lui aussi, nous allions sur tous les concours de la région. C'est devenu et resté une habitude pour moi depuis mon installation il y a 25 ans»*. L'éleveur ne manque aucune occasion ou presque de sortir ses animaux lors de ces rassemblements professionnels. Saulieu, Dijon (et maintenant Créancey), Charolles, Saint-Christophe-en-Brionnais, et même Autun le mois dernier... L'agenda d'Albert Billau est très garni. La qualité de ses bêtes lui permettent de briller et de remporter bon nombre de distinctions dont le prestigieux prix Vallée à Dijon en 1998 et 1999, tout comme quatre prix de championnat à la Fête du Charolais à Saulieu.

Fort développement musculaire

«Faire de bonnes bêtes» est la grande passion d'Albert Billaut, lui qui en a régulièrement 80, 85, voire 90 en roulement sur son exploitation. L'éleveur les sélectionne puis se les procure dans plusieurs élevages, à un âge compris entre 18 et 24 mois. *«Par habitude là aussi, je me rends principalement chez des éleveurs de Saône-et-Loire, département d'où je suis originaire»* indique l'engraisseur. Ses bêtes sont élevées au moins un an sur son exploitation, en attendant leur finition. Albert Billaut, en compagnie de son associé Olivier Despratx, s'attache à obtenir le développement musculaire possible et recherche une finesse de viande optimale. L'engraisseur utilise de l'aliment complet à base tourteaux de lin, pulpes de betteraves, luzerne et céréales de la ferme. Le Côte d'orien vend la majorité de sa production à Clavière Viandes et ne sort en concours qu'avec des bêtes de trois ans : *«c'est à cet âge que les bovins terminent leur croissance. A un âge plus précoce, ce n'est pas intéressant»* précise t-il.

Quels résultats samedi ?

Albert Billaut, qui fera le déplacement avec quatre de ses génisses, fait part de son enthousiasme à se rendre à Créancey, là où il avait présenté trois bêtes l'an passé. Toutes vendues, celles-ci avaient obtenu deux premiers prix et un deuxième prix : *«j'avais bien aimé cette première édition. Créancey, ça n'a rien à voir avec Dijon... Il était temps que l'on quitte le Parc des Expositions dont le hall est beaucoup trop grand pour recevoir ce genre d'évènement. De plus, il était très difficile de se garer au centre-ville. Cette nouvelle Fête du Bœuf attire bien plus de monde du milieu agricole. C'est un petit concours sympathique avec une très bonne ambiance. La première édition a été très bien organisée et j'en ai d'ailleurs fait part aux organisateurs, de nombreux participants pensent comme moi. La seule chose qui n'allait pas en 2015 était la date retenue, bien après Pâques. Ce sera encore le cas cette année, mais nous nous rapprochons du mois de mai et de ses jours fériés.... Nous verrons bien ce qu'il en est, on ne peut jamais savoir à l'avance»*.

Les prix ne bougent pas

La dernière sortie d'Albert Billaut en concours date du mois dernier à Autun. Sa génisse de trois ans, d'un poids exceptionnel de 632 kg, avait obtenu un premier prix.

Pour l'anecdote, l'animal s'était retrouvé pour les fêtes de Pâques dans les rayons d'Intermarché de Nuits-Saint-Georges. La deuxième bête présentée par le Côte d'orien était un bœuf de 706 kg qui remporta lui aussi un premier prix. Malgré ces deux performances, Albert Billaut ressenti facilement la morosité du marché : *«un certain nombre d'animaux n'ont pas été vendus à Autun. Le contexte de la viande n'est pas très florissant en ce moment. Le prix des aliments est élevé et tarde à baisser après la chute du prix des céréales, cela nous fait particulièrement mal. La consommation de viande, elle, bat de l'aile, et il y aussi de la viande qui rentre d'ailleurs... Toutes ces difficultés s'ajoutent entre elles. Les prix des animaux vendus en concours ne changent pas et stagnent. Ils n'ont pas évolué depuis mon installation, c'est dire...»*.

Restauration charolaise le midi, renseignements : 03 80 90 68 80.

AURÉLIEN GENEST

Le mot du président



Jean-Louis Brazey, président de l'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité, vient de faire le point sur les inscriptions: 143 bovins seront en lice le 23 avril. *«D'un point de vue organisationnel, tout se présente plutôt bien»* assure l'éleveur saône-et-loirien. Son analyse est toute autre en abordant la conjoncture *«très mauvaise»* du moment : *«les derniers concours du printemps ont été décevants dans l'ensemble. Les rendez-vous d'Autun, Romenay, Varennes, Montluçon et bien d'autres n'ont pas été exceptionnels, loin de là. Je ne sais pas ce que donnera Créancey, j'espère que la situation va vite se décanter. Je ne m'attends pas à un miracle pour autant car la situation évolue guère dans le monde de la viande. La date retenue pour la Fête du Boeuf fait dire beaucoup de mots... Il faut tout d'abord rappeler que le concours du Bœuf de Pâques n'aurait pas pu avoir lieu cette année si nous étions restés à Dijon, faute de moyens. Le concours du Boeuf de Pâques attirait moins d'exposants et les ventes baissaient, sans parler du difficile accès au Palais des Congrès.... Il fallait donc changer et nous avons choisi la journée de samedi pour notre nouveau concours, en considérant une plus grande disponibilité des acteurs en comparaison à un dimanche. Il n'y avait guère de choix dans les dates car il faut savoir qu'entre le 1er et le 15 mars, pas moins de 17 concours se déroulent en France. Une organisation en février n'était pas intéressante, ce mois est peu propice à un nombre satisfaisant d'exposants. A Dijon, il faut savoir très peu de bêtes étaient réellement tuées et consommées pour Pâques alors que nous nous réunissions pourtant quinze jours avant cette fête. Les bêtes, en principe, ne se tuent pas la semaine qui suit le concours. Pour notre organisation du 23 avril, cela voudrait donc dire qu'aucune ne serait tuée avant le 1er mai. Si l'on considère un passage de 8 à 10 jours dans les frigos, nous nous positionnons parfaitement pour les jours fériés du mois de mai, même s'il n'y a pas de pont. Nous nous sommes réunis plusieurs fois pour décider de cette date, j'ai été bien entouré par les membres de l'association pour décider, avec l'appui d'anciens bouchers».*



Zootechnie

Chevaux de Créancey

La plate-forme d'AgroSup Dijon soufflera bientôt sa dixième bougie : l'occasion de rappeler les travaux menés à deux pas de la station d'évaluation charolaise.



Le site peut accueillir jusqu'à 24 chevaux.

Le Pôle agricole de Créancey ne s'intéresse pas seulement aux bovins. Une plate-forme zootechnique située derrière la station d'évaluation charolaise se consacre au cheval et au porc. Ce centre de recherche géré par AgroSup Dijon est unique en Europe et comporte plusieurs paddocks, une écurie expérimentale et même un bâtiment de chirurgie pour grands animaux.

La plate-forme a accueilli différentes races de chevaux depuis sa création en 2006. La plupart est utilisée dans le cadre d'études de l'impact de différents paramètres (alimentation, activité physique...) sur la digestion et la santé du cheval. L'équipe de recherche a ainsi développé une expertise dans la mesure de la digestibilité de la ration, l'évaluation de l'impact sur le comportement, sur la santé digestive et sur la performance sportive. *«Apporter de grandes quantités de céréales modifie le microbiote intestinal et augmente les risques de coliques. Ajouter de la luzerne à une ration de céréales permet de réduire l'acidité et les risques de maladies digestives»* illustre l'un des animaliers. Les travaux font l'objet de publications scientifiques rédigées par des thésards, des chercheurs d'AgroSup Dijon et de Lab To Field, la start-up issue de l'équipe de recherche. Elles sont présentées dans des revues scientifiques et lors de congrès, comme le European Workshop in Equine Nutrition qui, en juin 2016, se tiendra à Dijon et réunira des chercheurs du monde entier.

Depuis la création de Lab To Field en 2013, de plus en plus d'industriels de l'agro-alimentaire, de la santé ou de la chimie font réaliser des recherches à Créancey par la start-up pour les agréments de leurs produits. *«De nouvelles législations les contraignent à obtenir des agréments spécifiques»* commente le technicien animalier, donnant ici un nouvel exemple : *«un industriel souhaitant commercialiser un additif, un médicament ou un biocide doit d'abord faire vérifier que celui-ci n'induit pas de problème chez l'animal, puis qu'il est bénéfique pour sa santé, son bien-être ou sa performance. Nous menons alors différents essais selon des protocoles précis qui suivent les règlementations européennes»*.

En parallèle de l'activité équine, un autre bâtiment du site est spécialisé dans la chirurgie des grands animaux et dédié à la recherche en lien avec la santé humaine. Des équipes du CHU de Dijon pratiquent notamment des essais sur l'espèce porcine. La société Biossan, en cours de création avec l'école de commerce de Dijon et AgroSup Dijon, s'occupera de développer l'activité de recherche dans ce secteur en France et à l'international.

Le développement conjoint de Lab To Field et Biossan devrait s'accompagner dans les années à venir d'investissements sur le site pour permettre aux entreprises de développer de nouvelles techniques et d'offrir des prestations nouvelles.

► Formations

Soigner ses animaux avec l'homéopathie : initiation

26 et 27 avril à Créancey
Aurore GERARD, CA 21 - 03.80.90.68.72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Organiser un groupe d'achat en commun

Avril - mai - Saulieu
Aurore GERARD, CA 21 - 03.80.90.68.72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

► Agenda

Juridique Info FDSEA

Le service juridique emploi de la FDSEA de Côte d'Or dispose d'une nouvelle adresse mail depuis plusieurs mois. Une confusion entre l'ancienne et l'actuelle motive le rappel des coordonnées électroniques actives du service : sje@fdsea21.fr

10 au 26/05 Réunions de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture organise ses traditionnelles réunions d'informations (voir notre dernière édition). Les rendez-vous débuteront à chaque fois à 20 heures, le 10 mai à Châtillon-sur-Seine (salle ERL), le 12 mai à Marcilly-sur-Tille (salle des petits Ormeaux), le 17 mai à Semur-en-Auxois (à l'Esplanade de la Bague), le 19 mai à Pouilly-en-Auxois (salle polyvalente), le 24 mai à Pontailler-sur-Saône (salle des fêtes) et le 26 mai à Nuits-Saint-Georges (Maison de Nuits).

16-17/04 Marché fermier à Beaune

Le réseau de producteurs fermiers de Bienvenue à la ferme organise un marché aux halles de Beaune samedi 16 avril de 17 heures à 21 heures et dimanche 17 avril de 9 heures à 18 heures. L'entrée sera gratuite. Les animations seront nombreuses à l'occasion de cette septième édition. Plusieurs éleveurs amèneront des animaux.

23/04 Fête du boeuf à Créancey

L'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité organise son grand concours d'animaux de boucherie, renommé Fête du boeuf, samedi 23 avril au pôle agricole de Créancey. Restauration charolaise le midi, renseignements : 03 80 90 68 80.

26/04 Convertir sa ferme d'élevage à l'agriculture biologique

Une journée de découverte intitulée "convertir sa ferme d'élevage a l'agriculture biologique" se tiendra mardi 26 avril de 10h à 16h30 à Saint-Seine-l'Abbaye. Au programme à partir de 10 h : présentation de la conversion en élevage bio par Bio Bourgogne (ex Sedarb), présentation des filières bio et des débouchés en viande et lait par Biolait, Unebio et Éleveurs Bio de Bourgogne, échanges. Un repas sera possible sur place ou dans une auberge proche, uniquement sur réservation. A partir de 14 h : visite d'une exploitation conduisant un élevage bio. Les exploitants vous présenteront leur système et son évolution. Inscriptions, programme détaillé et renseignements complémentaires : Aurélie Billon, conseillère élevage Bio Bourgogne - 03 86 72 92 20 ou aurelie.billon@biobourgogne.org



Chrétiens dans le monde rural

Un métier de paysan à préserver

Le CMR de Côte d'Or appelle tous les citoyens à se mobiliser pour mettre en œuvre de profonds changements face à la crise agricole.


Des membres de l'AMR, réunis autour de leur président Henri Mutin, assis au centre.

Chrétiens en monde rural, mouvement reconnu d'éducation populaire, invite ses membres à réfléchir ensemble sur le sens que ces derniers veulent donner à leur vie, aussi bien sur le plan familial, religieux que professionnel. Le CMR national, fondé il y a 70 ans, se décline en plusieurs fédérations départementales. Celle de la Côte d'Or, présidée par Henri Mutin, agriculteur dans le Châtillonnais, compte une vingtaine d'équipes de 5 à 15 personnes. L'une d'elle, constituée d'exploitants agricoles, a souhaité partager un travail de réflexion mené sur la crise actuelle, qualifiée d'*«inédite et sans la moindre perspective»*. A ce titre, une conférence de presse était organisée jeudi 7 avril à la Maison Diocésienne à Dijon. *«Le fonctionnement de notre système agricole et économique actuel est fondé sur un principe de dérégulation qui engendre un appauvrissement du tissu rural et humain, et porte atteinte aux valeurs de la pensée sociale de l'Église qui nous réunissent»* déplore Henri Mutin, pour qui *«de profonds changements des rapports économiques et sociaux doivent être pensés pour stopper la destruction du métier de paysan et préserver les terres qui nous nourrissent»*.

Les Pouvoirs Publics visés...

Plusieurs membres du CMR ont successivement exposé leurs points de vue. Bénigne Louet a ciblé principalement les Pouvoirs Publics qui ont, selon lui, *«plusieurs cordes à leurs arcs»* pour répondre à cette grande détresse des agriculteurs : *«La Pac doit être réorientée par nos gouvernants. Les biens alimentaires ne peuvent être l'objet d'une spéculation planétaire. Limitons l'import export physique aux besoins d'échanges liés au climat et aux populations. Il faut limiter la production afin de rester raisonnable en terme de stocks pour éviter de brader la surproduction»*. Bénigne Louet a ensuite évoqué la grande distribution : *«le gouvernement français, depuis plusieurs années, cherche à lui imposer des lois pour que les producteurs puissent être rémunérés selon leur prix de revient. Il est impératif que les agriculteurs soient reconnus à part entière dans l'échelle des valeurs des produits. Tout doit être fait pour que nous ne puissions plus vendre à perte nos produits»*. Le Côte d'orien a également déploré un nombre trop important de normes: *«des complications administratives entravent l'esprit d'initiatives. Il n'y a aucune liberté d'entreprendre, tout est codifié et doit rentrer dans des méandres réglementaires infinis. Nos responsables politiques doivent garder les pieds sur terre et ne pas légiférer à tout va. L'État doit aussi stimuler le système bancaire pour que les banques soient partenaires et conseilleurs plutôt que des organismes de sanction sans la moindre considération pour l'humain»*. Bernard Didier, autre membre du CMR, a fait part de plusieurs contractions au plus haut rang : *«La première concerne les ressources fossiles et les ressources renouvelables. Chacun sait que l'agriculture et les territoires ruraux sont l'origine essentielle des ressources renouvelables. Les Pouvoirs Publics imposent des normes souhaitables mais qui ne sont pas compensées par des prix suffisants en ventes. Les Pouvoirs Publics sont responsables de la situation que nous connaissons. En ce qui concerne la consommation : il manque des moyens et une stratégie publique pour éduquer et informer les jeunes générations à donner priorité à l'essentiel nourricier du quotidien, en limitant les gaspillages de leur pouvoir d'achat vers des biens secondaires»*.

… Les consommateurs aussi

Jean-Claude Germon a fait appel aux consommateurs lors de cette conférence de presse : *«Ils jouent un rôle essentiel, ils peuvent influencer, par leurs choix, une orientation vers une agriculture qui respecte le vivant, la nature, le bien être animal et qui rémunère correctement ses producteurs. Ils peuvent privilégier les productions locales et les produits de qualité. Il faut un contrat moral entre les producteurs qui s'engagent dans une agriculture respectueuse et les consommateurs qui en paient le juste prix»*. Le son de cloche est le même pour Dominique Portier qui invite à consommer des produits de saison : *«En consommant local, la société civile soutient l'agriculture de sa région en assurant des revenus décents aux producteurs, à une juste valeur de leur travail. C'est aussi respecter l'environnement avec une limitation des transports des produits et aussi favoriser le dialogue entre consommateurs et agriculteurs»*.

Il y a urgence

Annick Gérard, vice-présidente de Solidarités Paysans, a rappelé à la fin de cette conférence que la précarité, l'isolement, le désespoir et la perte du sens du métier poussent certains agriculteurs au suicide : *«Six cents d'entre eux passent à l'acte en France chaque année. Notre association apporte une aide morale et une aide à la prise de décision. Nous pouvons accompagner l'agriculteur auprès de tiers (banque, MSA, tribunal...) en fonction de la situation»*.

AURÉLIEN GENEST

Point de vue

La mobilisation syndicale commence à payer !



«Malgré une piètre prestation de notre Ministre de l'agriculture au congrès de la FNSEA à Laval, nous pouvons tout de même retenir une annonce importante de sa part, pour notre département. En effet, Stéphane le Foll a annoncé l'année blanche pour tous les producteurs des zones intermédiaires. Concrètement, cela signifie que les agriculteurs ont la possibilité de reporter leurs annuités en fin de tableau.

Certes, cela a un coût : un tiers à la charge de l'État, un tiers à la charge des banques et un tiers à la charge de l'agriculteur. Mais nous allons solliciter la région Bourgogne-Franche-Comté pour prendre en charge la part de l'agriculteur. Des régions assurent déjà cette prise en charge, c'est notamment le cas de la région des Pays de la Loire. Au vu des perspectives des prix pour l'année 2016, cette mesure «année blanche» peut permettre de retrouver du souffle au niveau trésorerie. Les modalités pour la constitution des dossiers vous seront très prochainement transmises et je souhaite que beaucoup d'exploitations agricoles sollicitent cette mesure. Après avoir obtenu une baisse de 10 points des cotisations MSA, l'année blanche est une avancée syndicale significative pour notre département, résultat d'un travail syndical important porté par la FDSEA, les JA et les élus AGPB-FOP-AGPM. D'autres challenges nous attendent : continuons à travailler, restons solidaires et unis autour de la FDSEA 21 pour défendre les intérêts des producteurs et de l'agriculture côte d'orienne !».

FABRICE FAIVRE, PRÉSIDENT DE LA FDSEA DE CÔTE D'OR

Déchets vétérinaires

Quinze rendez-vous à ne pas manquer

L'opération de collecte des déchets vétérinaires se déroule du 18 au 21 avril en Côte d'Or.

Le Groupement de défense sanitaire et la Chambre d'agriculture renouvellent leur collecte de déchets vétérinaires. Les rendez-vous sont fixés du lundi 18 au jeudi 21 avril sur quinze communes du département. Les agriculteurs devront à chaque fois appliquer leur code barre autocollant sur les fûts de 50 et 30 litres et rapporter les deux fûts, même si ces derniers ne sont pas pleins. Le kit, déjà payé, comprend le traitement des deux fûts. Un bon de prise en charge sera remis. Il sera possible de reprendre un kit en échange d'un paiement de 23 euros pour un fût de 30 litres et un fût de 1 ou 2 litres, ou bien d'un paiement de 27,50 € pour un fût de 50 litres et un fût de 1 ou 2 litres. La démarche est identique pour tout nouvel éleveur qui souhaite s'engager dans l'opération. Depuis sa mise en place en 2005, cette opération connaît un franc succès. Le dispositif comptabilise 1237 inscrites à ce jour, soit un taux d'engagement de 68 % des éleveurs du département. *«Ces résultats sont très satisfaisants. Cela montre que la profession a pris conscience du devoir de gérer ses déchets afin de contribuer à la protection de l'environnement, de sa santé ainsi que celle des autres»* communiquent Vincent Lavier et Pascal Martens, les présidents respectifs de la Chambre d'agriculture et du GDS. Contacts : Mariette Aupy au GDS (03 80 68 67 30) ou Laure Ohleyer à la Chambre d'agriculture (03 80 28 81 40).

Le calendrier précis

Lundi 18 avril : Châtillon-sur-Seine (110 Bourgogne de 8 heures à 9h15), Lucenay-le-Duc (Dijon Céréales de 10 heures à 11h15), Munois (Dijon Céréales de midi à 13h15). Mardi 19 avril : Aignay-le-Duc (Dijon Céréales de 8 heures à 9h15), Saint-Seine-l'Abbaye (Dijon Céréales de 10h15 à 11h30), Is-sur-Tille (cabinet vétérinaire Behiels de 12h45 à 14 heures), Pontailler-sur-Saône (Dijon Céréales de 15 heures à 16h15). Mercredi 20 avril : Saulieu (Dijon Céréales de 8 heures à 9h15), Précy-sous-Thil (Dijon Céréales de 10h15 à 11h30), Champ d'Oiseau (place de l'église de 11h30 à 12h45), Vitteaux (Dijon Céréales de 14 heures à 15h45). Jeudi 21 avril : Pouilly-en-Auxois (Dijon Céréales de 8h30 à 10h15), Arnay-le-Duc (marché aux bestiaux (11 heures à 12h15), Ivry-en-Montagne (usine déshydratation de 13h30 à 14h15), Aiserey (16 heures à 17 heures)

Race Brune

Une super promotion

«*Mende 2016*» a fermé ses portes le week-end dernier. Retour sur cet événement mondial pleinement réussi.

Le congrès mondial et le concours européen de la race Brune se sont déroulés du 6 au 10 avril en Lozère. Les seize élevages du «*21*» qui avaient fait le déplacement en ont ramené «*plein les yeux*». «*C'était un spectacle magnifique avec des gradins archi combles. On ne s'attendait vraiment pas à voir autant de monde*» relève Mickaël Clerget, le président du syndicat de Côte d'Or, qui a joué un rôle majeur dans l'organisation en étant jury du concours des génisses. Si les Suisses ont raflé la quasi-intégralité des grands prix, les animaux tricolores ont eu leur mot à dire et plusieurs bovins côte d'oriens ont réussi à se «*placer*» honorablement dans les différents classements. «*Le Grand Est a montré une belle image, tous les retours que nous avons sont positifs*» poursuit Mickaël Clerget.


Le Gaec Chevallier-Jacoillot apparaît à cinq reprises dans le palmarès officiel.

«*Laponie*» en force

La plus belle performance départementale est à mettre à l'actif de Laponie, propriété du Gaec de la Côte avec un premier prix de section glané dans le concours national des génisses. Le jeune bovin de Bissey-la-Côte a également remporté la mention, troisième grand titre après ceux de la championne et de la réserve. «*Je ne m'attendais pas du tout à cette performance, c'est une très belle surprise*» confiait l'éleveuse Karine Plivard, venue en Lozère avec cet unique animal. «*Ce rendez-vous était tout simplement magique avec une organisation plus que parfaite*» décrit la Côte d'orienne, «*les concours étaient magnifiques, d'un très haut niveau et très agréables à regarder. J'aurais été très déçue si je n'avais pas pu en profiter*». L'aspect convivial était également de la partie : «*nous nous connaissons tous et c'est avec grand plaisir que les éleveurs se sont retrouvés. Bien que mondial, ce rendez-vous a su garder son côté familial*». Karine Plivard reconnaît bien volontiers la suprématie helvétique: «*les Suisses ont des vaches magnifiques, j'étais déjà allée voir des concours chez-eux, cela vaut vraiment le déplacement. Ils jouent la carte compétition à fond et cela se ressent dans ce type d'évènement. Je trouve malgré tout que les écarts diminuent entre nous !*».

Une Écossaise à plus de 10 000 euros

La vente aux enchères du vendredi soir a connu un énorme succès elle aussi, une moyenne de prix dépassant les 5 500 euros était d'ailleurs enregistrée. «*Ça s'est vraiment enflammé, l'enthousiasme était au rendez-vous et c'est une très bonne chose pour la race Brune. Ce montant est tout simplement deux fois supérieur à la moyenne des ventes que nous réalisons chez nous, à Châtillon-sur-Seine*» relève Mickaël Clerget. Une vache écossaise a même dépassé la barre des 10 000 euros lors de cet événement diffusé en direct sur internet. Les éleveurs bruns de Côte d'Or ont désormais rendez-vous le 22 mai à la fête du lait de Saint-Seine-l'Abbaye puis le week-end des 4 et 5 juin pour les traditionnelles Journées Châtillonnaises. «*La date retenue est considérablement avancée cette année*» rappelle Mickaël Clerget, qui fait part d'une seconde nouveauté : «*en plus des animaux traditionnels, notre vente aux enchères proposera plusieurs petites génisses, à moindres coûts. Si la vente de Mende a très bien marché, le contexte reste toujours aussi tendu. Nous avons rencontré des éleveurs de toute la France. A part quelques uns en AOC et qui transforment, c'est vraiment très compliqué chez tous les laitiers*». Toutes les infos sur www.brune2016.com

AURÉLIEN GENEST



Laponie, du Gaec de la Côte a remporté la mention honorable chez les génisses.

Le palmarès

Concours européen Vaches en 1ère lactation 2ème section (10 vaches) : 8ème place pour le Gaec Parent Père et fils, 9ème place pour le Gaec Changarnier. 3ème section (11 vaches) : 4ème place pour le Gaec de la Perrière, 6ème place pour le Gaec Changarnier. 4ème section (11 vaches) : 4ème place pour l'EARL Sureau-Clerget, 8ème place pour le Gaec Chevallier-Jacoillot, 10ème place pour l'EARL des Ardelons. 5ème section (10 vaches), 7ème place pour l'EARL Saint Roch.
Vaches en 2ème lactation 2ème section (8 vaches) : 4ème place pour le Gaec Loosli. 3ème section (10 vaches) : 7ème place pour l'EARL des Corveottes.
Vaches en 3ème lactation 1ère section (8 vaches) : 4ème place pour le Gaec Chevallier-Jacoillot, 5ème place pour le Gaec Colson. 2ème section (8 vaches) : 3ème place pour le Gaec Matrat, 4ème place pour le Gaec Chevallier-Jacoillot, 6ème place pour le Gaec Colson.
Vaches en 4ème lactation (11 vaches) : 11ème place pour le Gaec Loosli
Vaches en 5ème lactation (7 vaches) : 2ème place pour le Gaec Chevallier-Jacoillot
Vaches à plus de 60 000kg (7 vaches) : 7ème place pour le Gaec Changarnier
Concours national génisses Génisses de 12 à 14 mois (8 génisses) : 1er prix pour le Gaec de la Cote, 5ème place pour le Legta La Barotte. Génisses de 15 à 17 mois (9 génisses) : 4ème place pour l'EARL des Corveottes, 5ème place pour le Gaec Colson, 9ème place pour le Legta La Barotte. Génisses de 17 à 19 mois (7 génisses) : 3ème place pour le Legta La Barotte, 6ème place pour le Gaec de la Perrière. Génisses de 19 à 21 mois (6 génisses) : 2ème place pour le Gaec Loosli, 3ème place pour l'EARL des Corveottes. Mention : Gaec de la Cote.

Info PAC

L'ajustement des surfaces non agricoles (SNA) dans la déclaration PAC 2016 pourra etre pris en compte pour le dossier PAC 2015

Depuis l'ouverture de la télédéclaration 2016 au 1er avril, il est possible de consulter la surface admissible retenue de chaque parcelle, au titre de l'année 2015, dans Télépac. Pour cela, vous devez suivre le chemin suivant : «*mes données et documents*»/«*campagne 2015*»/«*surfaces*»/«*liste des parcelles constatées*».

Avant de commencer votre déclaration PAC 2016, vous devez donc regarder la surface admissible qui a été retenue pour chacune de vos parcelles en 2015. En suivant le chemin indiqué, vous avez accès à un tableau qui précise la surface graphique et la surface constatée, en cliquant sur «*une loupe*», vous obtenez le détail des SNA admissibles et non admissibles et le calcul effectué. Vous pouvez également aller dans «*RPG constaté*» pour visualiser les SNA intégrées dans le calcul.

Rappel de l'admissibilité des SNA :

- SNA admissibles : les bosquets et les mares compris entre 0,10 et 0,50 ha, les haies d'une largeur de moins de 10 m, les arbres isolés et les alignements d'arbres
- SNA non admissibles : les autres éléments comme les forêts, les broussailles, les rivières, les fossés (surface en eau non maçonnée), les chemins et routes, les bâtiments et surfaces aménagées.

Lors de la déclaration PAC 2016, vous êtes responsables des SNA (surfaces non agricoles) déclarées. Il vous est donc demandé de rectifier si nécessaire les SNA (surfaces non agricoles) numérisées présentes sur vos îlots et parcelles. Toutefois, cette rectification doit se concentrer sur les erreurs significatives :
- Absence d'un élément présent sur le terrain/présence d'un élément absent (exemple : surface en eau non maçonnée, c'est-à-dire fossé) ;
- SNA classée dans la mauvaise catégorie (exemple : surface en eau non maçonnée au lieu de haie...) ;
- Modification du dessin d'une mare / d'un bosquet / d'une haie en cas d'impact sur l'admissibilité ou sur l'obligation de maintien des haies de moins de 10 m de large et des mares et bosquets de 0,10 à 0,50 ha (basculement de seuils).

Les modifications liées à une erreur d'un are dans la numérisation ou au positionnement des arbres isolés ou alignés ne sont pas nécessaires car leur impact est négligeable. En effet, les arbres isolés ou alignés sont admissibles et ils ne sont pas soumis à l'obligation de maintien.

• Pour les agriculteurs qui ont déjà demandé des modifications de SNA sur l'année 2015 à la DDT, celles-ci ont été réalisées (ou sont en cours de réalisation pour les dernières transmises) lorsqu'elles étaient recevables. Ces modifications seront intégrées dans Télépac, à l'ouverture du dossier 2016. Pour les dernières demandes transmises à la DDT, il faut attendre le 16 avril pour ouvrir la déclaration PAC 2016 sinon les modifications réalisées au titre de 2015 ne basculeront pas en 2016.

• Pour les agriculteurs qui n'ont pas encore demandé de modifications de SNA sur l'année 2015 à la DDT, si des ajustements sont à réaliser, ils sont à effectuer lors de la télédéclaration 2016 : les modifications de SNA télédéclarées sur le dossier PAC 2016 seront automatiquement prises en compte pour le dossier PAC 2015. Dans le cas d'évolutions de SNA qui ne concernent que 2016 (évolutions survenues entre juin 2015 et mai 2016), l'agriculteur doit le signaler en inscrivant dans le bloc-note (espace de saisie de texte accessible en haut à droite des écrans Télépac) le numéro des SNA à ne modifier que pour 2016.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter la DDT au 03 80 29 44 42.

COMMUNIQUÉ DDT CÔTE D'OR

La vice-présidente du Conseil régional dans la Nièvre agricole

Sophie Fonquernie : «*Stimulons la demande de proximité*»

La 14ème vice-présidente de la Bourgogne-Franche-Comté, dans l'ordre protocolaire, est à la fois une proche de Marie-Guite Dufay, la présidente, mais aussi une éleveuse de bovins laitiers dans le Doubs. Pour sa première visite concernant son portefeuille -l'agriculture-, Sophie Fonquernie a choisi la Nièvre, où elle a passé deux jours, les 12 et 13 avril, à la rencontre du monde professionnel.



Sophie Fonquernie (en bas, à droite) a visité mardi matin le marché au cadran de Moulins-Engilbert, avant une rencontre de travail avec les élus consulaires et professionnels.

Ancienne vice-présidente chargée de l'agriculture dans l'ex-région Franche-Comté, Sophie Fonquernie connait moins bien l'agriculture de la Bourgogne, désormais réunie avec sa voisine dans la nouvelle entité. Pour assumer la demande de Marie-Guite Dufay de faire l'état des lieux de l'agriculture dans la région, l'élue a donc décidé d'aller sur le terrain, à la rencontre des acteurs agricoles, et en priorité ceux de la Bourgogne. Mardi et mercredi, pour son premier déplacement officiel, un emploi du temps très chargé l'attendait dans la Nièvre : de l'abattoir de Luzy à trois visites d'exploitations, de la rencontre avec les élus consulaires départementaux au marché au cadran de Moulins-Engilbert à des entretiens avec les organisations syndicales, de la visite des salaisons Ducerf à Château-Chinon à celle de l'agropôle du Marault, sans oublier un café-débat sur l'agriculture, en soirée, à l'auberge de Poil. Tous les rendez-vous n'étaient pas publics ni ouverts à la presse mais les échanges avec les professionnels sont bien passés. A la Sicafome, mardi, Sophie Fonquernie a pu prendre le pouls de l'agriculture nivernaise avec ses responsables, dans une ambiance d'autant plus détendue qu'elle entame juste son mandat. Les messages sont passés et cela n'empêche pas pour autant les questions et les revendications...

Circuits courts, exports diversifiés, co-construction...

Devant les salles des ventes du cadran, en plein rush, Benoît Blandin, jeune agriculteur du Morvan, s'est interrogé : «*Pouvons-nous lui demander ce qu'elle fera pour les prix, qui sont notre problème numéro 1*» ? Plus loin, Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA 58, a lui, insisté sur la demande récurrente pour un approvisionnement dans la restauration collective publique et «*comment le Conseil régional peut-il exercer une pression plus forte sur les gestionnaires de restaurants collectifs*», rappelant qu'avait été publié, récemment, l'objectif de la région d'un minimum de 50% de produits locaux... La vice-présidente de région a écouté, noté «*ce qui va et ne va pas*», et échangé. Avec la nouvelle répartition des compétences territoriales, la région devra prendre en compte et harmoniser les politiques en faveur de l'agriculture des deux anciennes régions. Jocelyne Guérin, la vice-présidente du Conseil départemental de la Nièvre, n'était pas pour rien dans l'accueil de son homologue régionale, tant le Département entend co-construire avec Dijon. «*Tirer les filières vers le haut, trouver de la valeur ajoutée, construire ensemble*» : tel est son credo. Évoquant le Plan d'actions voté au Conseil régional, l'élue a dit réfléchir à «*comment stimuler la production en crise, sachant qu'on ne peut pas agir sur les politiques commerciales de la distrivution ni sur les outils de régulation européens. On peut travailler sur les débouchés, via les lycées, mais cela ne suffira pas : nous devons organiser d'autres circuits de proximité, avec l'objectif de 20% de produits en circuits courts dans la restauration collective d'ici 2020, travailler sur l'export, peut-être en captant plus de valeur ajoutée sur les débouchés existants et en diversifiant les destinations pour rendre notre dépendance moins grande*». Sur la répartition des compétences, Sophie Fonquernie s'est enfin prononcée en faveur de la co-construction, par exemple en utilisant les EPCI, grâce à la loi NOTRe, pour partager la compétence économique avec les territoires... «*C'est le souhait de Marie-Guite Dufay d'une vision plus territorialisée*» a-t-elle indiqué.

EMMANUEL COULOMBEIX


Philippe Martin, le président de la SICAFOME a expliqué les rouages de cet outil moderne et performant qu'est le marché au cadran.

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
CHARPENTES MÉTALLIQUES
François GERBET
Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

Agro-équipement 100 visiteurs à la 2ème édition du forum



Samedi 9 avril, chez les Établissements Maréchal, à Corbigny, avait lieu la 2ème édition du forum des métiers de l'agro-équipement, organisé par la Chambre des Métiers et de l'artisanat avec 13 autres partenaires. Une centaine de visiteurs, dont 60% de jeunes, ont ainsi pu se renseigner sur les cursus, les formations, les métiers, divers et nombreux, autour de ce secteur qui emploie de nombreux salariés dans le département et la région. Si, selon les organisateurs, il y a eu moins d'offres d'emploi proposées cette fois-ci, sans doute du fait de la conjoncture économique, 12 entreprises se sont toutefois dites prêtes à accueillir des stagiaires. Les choix d'orientation scolaire ont déjà débuté dans la perspective de la rentrée scolaire 2016-2017. Les visiteurs ont donc pu échanger de vives voix avec les magasiniers, les commerciaux, les mécaniciens et autres chefs de produits présents, notamment au sein de l'entreprise Maréchal, et observer les démonstrations de matériels...

Chambre d'agriculture

35 personnes à la journée technique colza

Les CETA et GDA de la Nièvre, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, ont invité, le vendredi 1er avril, Terres Inovia pour faire le point sur la campagne. C'était l'occasion de dresser le constat des attaques de charançons du bourgeon terminal et de larves de grosses altises dans le département, ainsi que de rappeler les leviers d'action pour la prochaine campagne...



35 personnes ont assisté le 1er avril à la visite bout de champ « colza ».

Le vendredi 1er avril, les CETA et GDA de la Nièvre en partenariat avec la Chambre d fAgriculture ont invité Terres Inovia pour leur habituelle visite *«bout de champ»*. Cette année est un peu particulière car marquée par une pression assez soutenue des larves de charançons du bourgeon terminal et de grosses altises.

Des dégâts visibles dans beaucoup de secteurs

Sortie hiver, nous croyons la Nièvre épargnée par les pressions d'insectes observées dans les départements voisins, mais il a fallu attendre début février et le retard de reprise de végétation de certaines parcelles pour se rendre à l'évidence. 3 secteurs sont très touchés : le nord du département (lié à la proximité de l'Yonne, très touchée par les insectes), le sud et l'Ouest du département (influence du Cher notamment sur les dégâts de charançons du bourgeon terminal). La distinction des larves est relativement simple : les larves de charançon du bourgeon terminal ressemblent à des asticots blanc alors que celles de la grosses altise sont plus fines et ont la tête noire. Des retournements de parcelles ont d'ailleurs été réalisés dans quelques parcelles dans le nord du département.

Des raisons multiples

Plusieurs raisons expliquent ces dégâts. D'une part, la présence des insectes a été importante à l'automne. Pour rappel, le vol de charançon du bourgeon terminal a duré plus d'un mois ! Le climat très doux de l'automne 2015 a permis une forte croissance des colzas, si bien que beaucoup ont marqué une faim d'azote en fin d'hiver, ce qui a pénalisé la reprise de végétation, fragilisant un peu plus des pieds attaqués. C'est dans les sols les plus superficiels que ce phénomène est le plus visible, d'autant plus que les colzas étaient peu développés lors de l'arrivée des insectes. Dans les sols profonds ou avec apport de matière organique, l'impact des insectes est modéré. Enfin, la présence de charançons du bourgeon terminal ou de grosses altises résistants aux insecticides a été relevée à des niveaux parfois élevés.

Viser une forte biomasse à l'automne

Dans un contexte où les insecticides montrent une efficacité relative, il convient de permettre au colza de bien se défendre face à la présence d'un insecte. Dans cette optique, tout devra être mis en œuvre pour assurer une levée rapide des pieds et viser une biomasse minimale à l'automne de 1500g/m² et ainsi espérer que le colza soit suffisamment développé pour limiter la progression des insectes dans les pétioles ou les tiges. Voici quelques exemples de leviers pour favoriser la biomasse :
Avancer la date de semis. Soyez opportunistes et surveiller les fenêtres climatiques pour semer vos colzas avant une pluie. Attention, si cette technique est intéressante pour atténuer l'effet des insectes, l'avance de la date de semis peut se révéler négative dans la gestion des adventices notamment du géranium en sol superficiel ! Apporter de la matière organique avant l'implantation. Localiser de l'engrais dans la ligne de semis. Associer vos colzas avec des plantes compagnes pour favoriser l'enracinement et avoir un effet leurre. Des communications à venir feront le point plus en détail de ces différentes techniques.

Équipe Grandes cultures de la Chambre d'agriculture



Dégâts sur hampe principale de larves de grosses altises.

▸ Agenda

22/04 AG des JA58 à Saint-Saulge



Les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre tiendront leur assemblée générale annuelle, vendredi 22 avril, à la salle de la mairie de Saint-Saulge. Si les actes statutaires débuteront le matin, à 10h, à huis clos, le thème de l'après-midi sera «la gastronomie française peut-elle rimer avec économie» ? Après le rapport d'activité et le rapport financier à 14h, le débat sera mené par Périco Légasse, chroniqueur gastronomique, en présence de représentants de l'association des Toques nivernaises. Il est possible de réserver pour le repas de midi et le dîner dansant du soir, par appel, mail ou sms au 03 86 93 40 91 ou au 07 86 95 37 96 ou à l'adresse cdja58@orange.fr.

Du 23 au 26 mai Instants santé à Corbigny

La MSA Bourgogne organise ses Instants Santé sur le canton de Corbigny, du 23 au 26 mai prochains. Le lieu prévu de ces bilans de santé individuels est fixé à l'Association Saint Seine, 6 rue du boulevard, 58800 Corbigny. Ces Instants santé concernent tous les adhérents de 25 à 74 ans et sont gratuits. Pour permettre la bonne organisation des rendez-vous, la MSA Bourgogne a envoyé aux adhérents du canton un imprimé d'inscription accompagné d'une enveloppe pré-timbrée, qu'il convient de renvoyer rempli au plus vite.

▸ Formations

18-19/04 Initiation à l'homéopathie à Nevers

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation Initiation à l'homéopathie, sur deux jours, les 18 et 19 avril prochains (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h), dans ses locaux à Nevers. Financée par le Vivea, cette formation est gratuite et sera animée par le docteur homéopathe-vétérinaire Paul Polis. Les objectifs visés sont d'apprendre à connaître les principes généraux de l'homéopathie, à faire face aux situations quotidiennes, à savoir observer les symptômes pour préparer une consultation chez un homéopathe et à savoir utiliser des remèdes courants. La méthode pédagogique s'appuie sur des apports théoriques et des études de cas concrets, une mise en commun des expériences de chacun et la mise à disposition des participants du répertoire et du livre des matières médicales. Une attestation de formation sera adressée à chacun à l'issue du stage. Contact et inscription auprès de Laurence Evers, responsable de stage, au 03 86 93 40 36 ou par mail à laurence.evers@nievre.chambagri.fr.

21/04 et 12/05 Dressage de chien de troupeau

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le thème initiation au dressage et à l'utilisation de son chien de troupeau, les 21 avril et 12 mai prochains. Ce stage s'adresse aux éleveurs qui possèdent un jeune chien âgé au minimum de 4 mois et qui n'a pas encore reçu d'éducation. Il aborde l'aspect obéissance (écoute, rappel, marche au pied avec et sans laisse) et les premiers éléments de dressage du chien en mettant celui-ci en présence d'un lot de brebis. Renseignements et inscriptions auprès de Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

10-11/05 Document Unique d'Evaluation des Risques

La FDSEA organise une formation «DUER» le mardi 10 et le mercredi 11 mai de 9h30 à 16h00, au CFPPA de Challuy.
Contact : Clémenyt VILLAIN au 03 86 93 40 94 ou par mail à emploi.fdsea58@orange.fr

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

L'AG des JA 58 se tiendra le 22 avril à la mairie de Saint-Saulge

Périco Légasse: «*En m'invitant, Alexandre Lorré prend un risque*»

«*La gastronomie peut-elle rimer avec économie*»? Le thème du débat de l'assemblée générale annuelle des JA 58 est forcément provocateur… Tout comme l'intervenant principal, Périco Légasse, critique gastronomique à l'hebdomadaire Marianne, dont on connait les emportements médiatiques vis-à-vis des dirigeants de la FNSEA. L'auteur du récent «*A table, citoyens*»! expliquera pourquoi il faut un sursaut dans les comportements alimentaires pour une émancipation des consommateurs et des paysans… Terres de Bourgogne l'a interrogé.



Célèbre critique gastronomique, Périco Légasse vient de sortir un livre «*A table, citoyens*»!. il est redacteur-en-chef de la rubrique vins et gastronomie de Marianne et participe à l'émission quotidienne sur la culture de Patrick Poivre d'Arvor, en fin d'après-midi, sur Radio Classique.

Pourquoi venir rencontrer les jeunes agriculteurs, bénévolement, chez eux dans la Nièvre?

Le maintien de la paysannerie, c'est tout mon combat! J'ai déjà été contacté par des syndicats agricoles mais c'est la première fois que j'accepte l'invitation de représentants des JA et du syndicalisme majoritaire. Quel que soit le respect que j'éprouve pour les dirigeants du réseau FNSEA, j'ai des relations compliquées avec eux et, qu'après ma prise de bec avec Christiane Lambert à la télévision, Alexandre Lorré ait pensé à moi, cela me touche, mais il prend un risque car je ne serai pas tendre à propos des orientations professionnelles.

Gastronomie et économie, le thème choisi, vous inspire quelles remarques?

C'est très simple. Pas de patrimoine gastronomique sans paysans! On entend dans les discours le besoin de maintenir notre riche patrimoine gastronomique, si réputé dans le monde, mais ce sont les protecteurs de ce patrimoine, les paysans, qui l'ont engendré! Il faut revenir à la source. Ce sont les paysans de France qui font la gastronomie, pas l'agro-industrie! Les Français sont prêts à l'entendre. Nous n'avons jamais été aussi conscients de la situation que l'on risque de perdre. Quand ils consomment, ils votent. Plutôt que des surgelés, ils se rendent compte qu'ils peuvent faire une bonne omelette aux champignons pour 1,20 euros ou une bonne soupe de légumes pour 0,80 euros pour se faire du bien corps et âmes… La consommation est un levier d'influence très fort: à raison de trois actes alimentaires par jour, cela représente 198 millions d'actes alimentaires en France. Imaginez si au moins 5% des Français font attention à ce qu'ils achètent, c'est une révolution économique et même l'emploi s'en ressentira. On recréera de la ruralité!

Vous êtes pour plus d'agro-écologie et moins d'industrie…

Avec Stéphane Le Foll comme ministre, la politique agricole n'est pas idéale. En terme d'agro-écologie, on est loin du compte mais je vois une lueur d'espoir. Je constate que les agriculteurs qui ont suivi à la lettre les consignes d'une agriculture dirigée et concentrée se pendent tandis que ceux qui se sont émancipés et associés de façon durable et rentable -l'une ne va pas sans l'autre- ont trouvé des alternatives au système. Et je ne parle pas que de bio. Quand les gens seront conscients du patrimoine bovin comme celui de la Nièvre avec ses charolaises du Morvan, on reprendra le pays en mains! Aux jeunes, je dis «n'ayez pas peur»! Jamais le consommateur n'a été aussi conscient de ce qu'il consomme. Les agriculteurs traversent une période difficile, mais sans eux, il n'y a plus de pays! PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL COULOMBEIX

CFPPA du Morvan
On recherche des employeurs !

Le CFPPA du Morvan, à Château-Chinon, recherche des employeurs pour ses BTSA ACSE, dès juillet 2016, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Des exonérations de charges et des aides spécifiques existent. Le CFPPA attend des propositions et peut répondre aux interrogations des exploitants au 03 86 79 49 30.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

La nouvelle BDE 2.0

Votre Bourse de l'Emploi fait peau neuve!

Le 8 mars 2016, la «*Bourse de l'emploi en agriculture*» service spécialisé pour l'emploi agricole, fait peau neuve. L'Anefa profite du Salon de l'agriculture pour lancer officiellement la nouvelle interface.

La Bourse de l'emploi (BDE) de l'Anefa diffuse chaque année près de 6 000 offres (CDI, CDD, contrat professionnel ou contrat d'apprentissage), pour des emplois à pourvoir au sein des exploitations agricoles ou des entreprises du paysage, de la forêt et de prestations de services en travaux agricoles.

C'est un service de proximité, relayé dans plus de cinquante points d'accueil, en département ou en région, qui assure les mises en relation entre candidats et employeurs. Dans la Nièvre, une animatrice FDSEA assure la gestion de la BDE. Très fonctionnelle et interactive, la nouvelle Bourse de l'emploi vise à améliorer la qualité de service offerte aux utilisateurs.

La grande nouveauté est la création de comptes personnels, ainsi, les chefs d'entreprises qui recrutent ont la possibilité de gérer leurs offres d'emploi, consulter les CV des candidats, géolocaliser les profils intéressants (plus de 15 000 demandes), les contacter en ligne... Et pour les personnes en recherche d'emploi, ils pourront recevoir des alertes mails pour leur sélection d'offres d'emploi, géolocaliser les offres, postuler en ligne...La nouvelle Bourse de l'emploi intègre également des fonctions de partage sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, le nouveau site www.anefa-emploi.org avec près de 2 000 visites par jour, se veut plus accessible, en étant optimisé pour une consultation depuis un portable ou une tablette. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la FDSEA de la Nièvre au 03.86.93.40.93. ou par mail à emploi.fdsea58@orange.fr.



LEBOUCHER FDSEA58

Sylviculture

Un trait d'union entre la forêt et l'agriculture

La Chambre d'agriculture de l'Yonne a invité ses membres du bureau à visiter un chantier forestier sur des haies en Puisaye, mis en œuvre par la coopérative Unisylva.


Selon les essences, la cisaille peut couper des branches et troncs jusqu'à un diamètre de 45 cm

La cisaille semble enlacer de ses bras d'acier le chêne émergeant de la haie, pour une danse macabre qui ne durera que quelques secondes. Le temps pour l'engin de le couper comme un fétu de paille et déposer délicatement tronc et branches un peu plus loin sur le sol. Cette parcelle agricole vient d'être rachetée et les exploitants ont fait appel à la coopérative forestière Unisylva, pour rabattre une haie qui n'a pas été entretenue depuis plus d'une trentaine d'années. Avec pour objectif, de repartir de l'existant pour qu'émerge d'ici deux à trois ans une nouvelle haie basse, explique le propriétaire, Frédéric Sonveau : *«telle qu'elle était, elle était plutôt néfaste par rapport à l'ombrage de la parcelle, avec toute une partie qui ne séchait pas et des cultures qui ne murissaient plus. Il était important aussi de se mettre en conformité par rapport aux normes dictées par la PAC»* Il faut faire vite, car dans quelques jours et jusqu'au 31 juillet, toute intervention dans les haies sera interdite, pour favoriser la nidification.

Les atouts d'une haie

Autour des membres du bureau de la Chambre d'agriculture et de son président, plusieurs représentants de la filière forestière icaunaise, comme Hugues de Chastellux, président du Syndicat des Propriétaires Forestiers et Gilles Guespereau, vice président du syndicat et président pour le département de la coopérative Unisylva : *«en terme professionnel, une haie est appelée "forêt linéaire". Un chantier comme celui-ci, c'est vraiment l'interface et le trait d'union entre le monde de l'agriculture et celui de la forêt»*. Pas toujours facile pour un agriculteur de conserver une haie : ombrage des cultures, entretien, emprise de surface sur la parcelle… Mais ses atouts sont nombreux, rappelle Annie Commeau, du Centre Régional de la Propriété Forestière: *«selon l'orientation, elle peut servir de brise vent ou bien aider à filtrer la rapidité avec laquelle tombe la pluie. Elle aide aussi à limiter l'érosion éolienne des sols en fonction de son emplacement…»* Quant à l'intérêt sur la biodiversité, il est connu depuis longtemps : *«le maintien d'un corridor écologique permet à la haie d'abriter une flore et une faune abondantes. L'idéal étant de conserver une haie mixte, mêlant des arbres de haute tige et des arbustes»* La haie a également une valeur patrimoniale et peut servir de bois de chauffage, voire de bois d'œuvre pour les plus belles espèces.

Une réglementation importante

Une fois la haie coupée et le bois trié, tout sera transporté en lisière d'un chemin accessible à de gros porteurs, où il faudra attendre plusieurs mois pour le faire sécher. Broyé à l'automne, il pourra ensuite être acheminé pour alimenter des chaufferies, comme à Sens, Auxerre ou Montargis. La coopérative Unisylva fournit également l'unité de cogénération d'Orléans, pour à la fois valoriser de la chaleur pour un hôpital et produire de l'électricité. La vente s'effectue sur la base de 53 € de la tonne sèche, répartis entre 24 € pour la coupe, 16 € pour le débardage et 11 € pour la coopérative forestière, le reste étant redonné au propriétaire de la parcelle. Une marge de 11 € qui a son importance, explique Gilles Guespereau et qui, *«outre la gestion du chantier et la logistique, inclue de plus en plus le respect des réglementations qui ne cessent de se compliquer, avec des contraintes de plus en plus lourdes. On le voit bien dans l'Yonne, avec des effectifs de contrôleurs multipliés par deux et je n'ai jamais tant recommandé aux propriétaires forestiers de s'adresser à la coopérative, ne serait-ce que pour éviter de se mettre en situation délictueuse…»*. Le poids des contrôles administratifs…? Au moins un autre point commun entre le monde forestier et celui de l'agriculture !

DOMINIQUE BERNERD


Membres du bureau de la Chambre d'agriculture et représentants des syndicats forestiers

▸ Zoom sur…

La coopérative Unisylva

Née en 2004 de la fusion de 6 coopératives forestières

- **10 500 adhérents**
- **350 000 ha de surfaces de forêts**
- **Champs d'action : Limousin, Auvergne, Bourgogne, Centre**
- **CA : 40 millions €**
- **120 salariés**
- **150 000 m³ de grumes vendus par an**
- **80 camions livrés par jour à des industries**

▸ Agenda

MFR Prochaines Journées portes ouvertes

Journée Portes Ouvertes dans les Maisons Familiales et Rurales de l'Yonne :
MFR de Toucy : samedi 20 avril, de 10 h à 17 h

MFR Instants Santé, Cruzy le Chatel

La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Cruzy le Chatel, âgés de 25 à 74 ans, du lundi 2 au mercredi 4 mai, Ancienne Gendarmerie, 5 rue des Tilleuls, à Cruzy le Chatel
L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 44 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiovasculaires. Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance (troubles de la vision, troubles de l'audition…) Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, vous avez reçu dernièrement un imprimé d'inscription. Il est impératif de le retourner au plus vite à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.

17/04 Portes ouvertes à l'Huilerie des Fouets, à Courtenay

Portes ouvertes à l'Huilerie des Fouets, dimanche 17 avril, de 10 h à 18 h. Au programme : visite de l'huilerie, marché terroir et artisanat (miel, pain, escargots, vins, fromages, chocolat, poterie…), animaux de la ferme, balade à poney. Animations diverses : fabrication de beurre, pain, présentation de vieux outils, vieilles voitures… Restauration sur place avec produits locaux. Entrée gratuite. Renseignements au 06 89 91 68 13

24/04 Foire aux vins et produits régionaux à Migé

La commune de Migé invite sur la place du village, dimanche 24 avril, de 10 h à 19h, une trentaine de vignerons, d'artisans et de commerçants, sur le thème du vin, de la gastronomie et de l'artisanat régional. Egalement des exposants venus du sud ouest et d'Alsace.

▶ Agenda

16 et 17/04 Salon nature et santé à Joigny
L'association CAP Saint Martin vous invite à découvrir plus de 40 stands de médecines naturelles et produits bios,dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à Joigny, samedi 16 et dimanche 17 avril. Tout au long du week end, conférences et ateliers découverte des soins qui permettront de mieux prendre en charge votre santé.

17/04 Randonnée à Bléneau
Randonnée des étangs à Bléneau, dimanche 17 avril. Départ entre 8 h et 10 h, de l'étang de la Cahauderie - RD 64 - Direction Champoulet. Parcours de 6, 11 et 15 kms. Tarif : 4 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. Ravitaillement. Renseignements au 06 24 36 55 49 ou 03 86 74 81 08

10/05 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra mardi 10 mai à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : mel.dijon@apecita.com

17/04 Salon du livre à Toucy
Salon du livre et des métiers du livre à la salle polyvalente de Toucy, dimanche 17 avril, de 10 h à 18 h. Plus de 40 exposants : bouquinistes, auteurs, maisons d'édition, relieurs, restaurateur de vieux papiers, sociétés savantes. Renseignements sur : www.pierrelarousse.fr

24/04 Marché artisanal et gastronomique à Turny
Randonnée et marché artisanal et gastronomique à Turny (Salle des fêtes et extérieurs), dimanche 24 avril de 10 h à 17 h. Plus de 30 exposants : produits du terroir et créations artisanales, boudin à l'ancienne, restauration. Tours de poneys, quads électriques pour les enfants. Randonnée le matin. Renseignements au 06 07 50 53 95

FDSEA 89

Une visite sur fond d'urgence

La FDSEA de l'Yonne a invité les représentants de l'administration départementale à visiter le Gaec du Grand Arran, à Parly. L'exemple d'une exploitation en polyculture élevage dynamique, mais fragilisée par la crise économique que traverse la filière lait.


A l'aide d'un diaporama, Fabien Roux a rappelé aux représentants de l'administration l'historique de l'exploitation et ses perspectives d'avenir, assombries par la crise que traverse la filière lait.

Directeur des finances publiques départementales, direction et services de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, directeur de la DDT de l'Yonne et son adjoint à l'économie agricole… Chaussés de bottes appropriées, les représentants de l'administration sont prêts pour la visite de l'exploitation, avec pour guides, Fabien Roux et Christian Walravens, deux des trois associés du GAEC du Grand Arran, en Puisaye. Une exploitation qui a su profiter de l'arrivée de Fabien en 2014, pour miser sur l'avenir, en augmentant le cheptel et la référence laitière, bâtissant dans le même temps une unité de stabulation libre de 115 places. Mais depuis deux ans, la crise économique que traverse la filière lait, n'en finit pas d'assombrir l'avenir et aujourd'hui, les éleveurs s'interrogent : *«avec un prix à 290 € les 1000 litres, en fonction des dernières grilles de paiement, cela ferait sur la campagne 2016, un manque de 46 000 €. Pour illustrer, c'est ce que nous coûte le bâtiment à l'année. Ça ne pouvait pas plus mal tomber !»*

Un projet à 650 000 €, qui a failli ne pas voir le jour

Après un passage par l'installation abritant les deux robots de traite, direction la fosse à lisier toute neuve, servant à gérer les effluents d'élevage. Une mise aux normes qui aura coûté plus de 50 000 € aux éleveurs, en dépit d'une grande part réalisée en auto construction. L'occasion pour Fabien de rappeler des souvenirs douloureux : *« le permis de construire avait été déposé en bonne et due forme et accepté par la mairie, avec autorisation de construire après les deux mois réglementaires et c'est là que les riverains ont commencé à se manifester en engageant un recours gracieux, avant de saisir le Tribunal Administratif. Avec au final, même si le tribunal nous a rendu raison, un coût de 3 000 € pour tout le monde…»* Et pas mal de nuits blanches à la clé : *«j'avais 21 ans, tout juste sorti de l'école, je me mettais 650 000 € sur le dos. Aller au tribunal, je peux vous dire que je n'en menais pas large !»* L'administration prend acte et se veut solidaire, mais sans moyens, confesse le directeur de la DDT de l'Yonne, Didier Roussel : *«la société aujourd'hui s'est judiciarisée et ce n'est pas un phénomène lié à l'agriculture. Les gens veulent tout et son contraire. L'électricité, mais sans la centrale et sans les éoliennes. Les avantages, sans les inconvénients…»* D'autres s'interrogent : *«faut-il instaurer une action en civil pour réparer les dommages dus à des saisies abusives ?»* Le président de la FDSEA 89, Francis Letellier est plus catégorique encore : *« demander à toute association voulant porter plainte, une fois les délais légaux dépassés, une somme correspondant à 10 % du projet, qu'ils perdraient si les tribunaux ne leur donnent pas raison… »*

Un départ en retraite non remplacé

Faute de prix suffisamment rémunérateurs et d'un manque de lisibilité pour les mois à venir, les éleveurs ont été amenés à prendre certaines décisions : *«on a commencé par se séparer de notre contrôleur laitier, avec à la clé une économie de près de dix mille euros et notre troisième associé, qui part bientôt à la retraite ne sera pas remplacé…»* Mais les marges de manœuvre sont réduites, au risque de mettre à mal toute l'exploitation, ce qui provoque la colère de Christian Walravens : *«faire plus de cinq cent mille euros de chiffre d'affaire, peut-être plus d'ici quelques années et ne pas pouvoir sortir un salaire pour un salarié ! Il n'y a qu'en agriculture qu'on voit ça. On brasse non seulement du volume, mais de l'air aussi !»* Avec cette interrogation restée sans réponse : *« j'ai un gamin de quatorze ans qui est passionné. Qu'est ce que je lui dis ? Tu viens avec nous ou tu vas travailler ailleurs ? »*

Si tout le monde s'accorde à dire que la solution est avant tout filière et économique et que l'essentiel reste bien le prix de vente, pas de remèdes immédiats, comme l'a souligné à la fin de la réunion Francis Letellier : *« on imagine bien que vous n'avez pas, vous, de solutions à apporter. Vous êtes là pour nous accompagner dans les plans décidés par le gouvernement. Ce qui a été plutôt bien fait je vous l'avoue, même si ça a un peu patiné au départ. Mais pour le moment, le dispositif mis en place n'a contenté pour le moment que 330 éleveurs dans l'Yonne, on est loin du compte… »* Le directeur de la DDT de l'Yonne, Didier Roussel, pour sa part le reconnaît : *«nous n'avons pas de solution, c'est ça le problème. Tout ce que nous pouvons faire, c'est aider, faciliter et accompagner. L'administration n'est pas inhumaine et on essaie d'expliquer le plus possible toutes les réformes…»* Mais des réformes, la profession agricole n'en veut plus, réclamant avant tout pour sa survie un prix de vente rémunérateur.

DOMINIQUE BERNERD


En préambule de la visite, petit tour par les stalles où sont installés les deux robots de traite.



Élevage allaitant

Clap de fin à Méré

Ils sont de plus en plus nombreux à arrêter l'élevage, conséquence de cours toujours au plus bas. A l'image de Walter Huré et Gilles Robillard, exploitants à Méré



Gilles Robillard, son fils Baptiste et Walter Huré (de gauche à droite)

Bien ancré sur les hauteurs de Méré, le bâtiment domine la plaine qui se dessine au loin, entre plateaux de Bourgogne et Champagne humide. Seuls quelques meuglements échappés de la stabule perturbent la campagne endormie en cette fin d'après-midi. Un son familier, qui dans quelques mois aura disparu. Associés en polyculture élevage depuis une dizaine d'années, Walter Huré et Gilles Robillard, ont décidé d'arrêter l'atelier vaches allaitantes. Une décision lourde de signification, mais rendue indispensable par une situation économique intenable : *«quand notre centre de gestion nous a rendu ses conclusions en janvier dernier, ça a été un peu la douche froide ! On ne pensait pas gagner énormément, mais de là à perdre vingt mille euro…»*

Ici, dans ce petit village d'à peine 200 habitants, l'élevage ne relève pas que de la tradition familiale, rappelle Walter : *«à une époque, tous les paysans avaient des animaux. En Champagne humide, peu de drainage alors les terres étaient mises en herbe et ça permettait de survivre. A Méré, tout le monde faisait du lait, ils étaient encore deux jusqu'à la fin des années 80…»* Ne restera demain pour témoigner de ce passé révolu, qu'un élevage équin, installé au cœur de la commune.

Un système avec trois ateliers

A l'arrivée de Gilles, en 2007, l'exploitation comptait à peine plus d'une vingtaine de vêlages par an : «*si je me suis installé, c'est grâce aux vaches. On est montés jusqu'à une quarantaine de vêlages, après avoir construit ce bâtiment, de manière à créer un véritable atelier de vaches allaitantes. A l'automne dernier, on y croyait encore et on l'a même agrandi pour y loger quelques animaux supplémentaires et continuer à faire un peu de génétique…*» Avec pour seule ambition, souligne Walter : *«d'avoir des vaches qui donnent du lait, ont un peu de carcasse et qui soient gentilles…*» L'activité économique de l'exploitation reposait jusqu'alors sur trois ateliers : céréales, élevage allaitant, plus quelques ha de vignes. Avec un salarié, embauché pour s'occuper plus particulièrement des animaux : «*ne manque aujourd'hui que l'argent pour le payer…*» Un système vertueux, qui permettait de rallonger les rotations et ramener un peu de fumier sur les terres argileuses, tout en conservant des parcelles en herbe : *«ici, on est en zone bassin de captage, alors partout où on peut éviter de mettre de l'engrais ou des pesticides, on le fait. On n'est pas obtus non plus, l'eau, on la boit aussi !*» Mais un système aujourd'hui fragilisé : *«au lieu de diversification, on est en train de personnaliser à outrance des exploitations mixtes comme la notre*» Pas seulement la conséquence d'un marasme économique et d'une filière en crise, explique Walter : *«c'est lié aussi à cette réglementation qui nous plombe. Trois ateliers, ça signifie trois réglementations différentes à gérer et on ne peut pas être partout…»*

«T'as beau être grand et costaud…»

Leur salarié recherche déjà un autre travail et une quinzaine de vaches et autant de veaux sont déjà partis. Les animaux restants seront tous, ou dispatchés dans d'autres élevages, ou envoyés à l'abattoir et dans moins d'un an, tout sera fini. Moralement c'est dur, avoue Walter Huré : *«t'as beau être grand et costaud, quand tu les fais monter dans le camion, t'as quand même un petit pincement au cœur. Et quand tu remplis les cartes vertes, tu te dis, «c'est bizarre, y'a des trucs qui tombent dessus…» Ça s'appelle des larmes, une pluie salée ! Et pourtant, on y était préparés»*

Gilles Robillard se souvient de ce soir d'hiver, où il a attendu que toute la famille soit réunie autour de la table du dîner pour annoncer qu'ils allaient se séparer des animaux : *«pas simple non plus à vivre, je peux même dire que cela a été un peu «costaud» !»* Trois enfants, déjà tous passionnés par le métier, mais qui auront peut-être un jour un choix à faire pour leur avenir. Pour l'heure, Baptiste, du haut de ses douze ans, rouvre d'un geste assuré la barrière cornadis. Un claquement sec dont l'écho ne sera plus bientôt que souvenir…

Dominique Bernerd

PAC 2016 Accompagnement à la télédéclaration

La télé déclaration PAC 2016 s'est ouverte début avril et s'achèvera le 17 mai inclus. Les exploitants agricoles pourront télédéclarer leur dossier PAC 2016 sur le site Internet TélePAC : www.telepac.agriculture.gouv.fr jusqu'au 17 mai dernier délai
La DDT 89 accompagnera individuellement environ 600 agriculteurs, pour effectuer leur télédéclaration (les rendez-vous ont été fixés et les courriers de confirmation sont en cours de transmission aux 600 exploitants).
Parallèlement, trois demi-journées d'information à destination des agriculteurs sont organisées sur le département aux dates suivantes :

- Jeudi 14 avril, à la DDT de l'Yonne, 3 rue Monge, Salle Cloutier à Auxerre. Accueil prévu à 9 h 15, réunion de 9 h 30 à 12 h
- Jeudi 21 avril, à la salle des Fêtes, Place de l'Eglise, à Saint-Clément Prévoir de venir tôt pour se garer, car jour de marché. Accueil prévu à 9 h 15, réunion de 9 h 30 à 12 h
- Jeudi 28 avril, Salle du Marché Couvert, rue Georges Schiever, à Avallon. Accueil prévu à 14 h 15, réunion de 14 h 30 à 17 h

Durant la période PAC, du 1er avril au 17 mai 2016, la DDT de l'Yonne met également en place un numéro de téléphone *«Spécial TélePAC»* : 03 86 48 42 48
Un serveur vocal dirigera les interlocuteurs vers la personne habilitée à répondre aux questions des exploitants agricoles
Un numéro vert national d'assistance téléphonique est également à disposition des agriculteurs, pendant toute la période de télédéclaration : 0800 221 371

DDT 89
Service de l'Économie Agricole



Cultures blé

Des permanences pour contrôler l'état de nutrition azotée

Concilier rendement et protéines : la Chambre d'agriculture vous propose de piloter votre 3ème apport d'azote dur blé

Produire du blé dont la teneur en protéines dépasse 11,5 % est un critère essentiel pour satisfaire les débouchés traditionnels des blés bourguignons (meunerie française et exportations). Hors depuis cinq ans, la part de la récolte de blé qui n'atteint pas ce seuil a tendance à augmenter et engendre des problèmes de commercialisation.
Les facteurs qui influencent la teneur en protéines des blés sont multiples. Le climat et le sol ont une influence importante, néanmoins, le choix variétal, la quantité d'azote apportée, les dates d'apports et la forme d'engrais utilisée, sont des éléments de l'itinéraire technique qui ont des effets directs sur la teneur en protéines.
Pour assurer une alimentation azotée satisfaisante des blés, l'utilisation d'un outil de pilotage est recommandée. Sous réserve d'avoir gardé 40 unités, l'outil de pilotage va permettre d'ajuster le dernier apport d'azote en fonction de l'état de nutrition azoté du blé.
La Chambre d'agriculture assurera des permanences durant lesquelles les agriculteurs pourront apporter leurs échantillons de blé afin de contrôler l'état de nutrition azotée. Les mesures (15€ HT par parcelle – gratuit pour les adhérents de groupes de développement) s'effectueront à l'aide de la pince «*N Tester*» sur les parcelles ayant atteint le stade dernière feuille pointante.

Les permanences auront lieu :
• **Maillot** : Bureau de la Chambre d'agriculture. ZA du Saule Fendu 8 impasse de l'Europe :
- mercredi 20 avril de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- jeudi 21 avril de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- mardi 26 avril de 8h30 à 12h vendredi 29 avril de 8h30 à 12h
• **Auxerre** : 62 rue Guynemer :
- vendredi 22 avril de 9h à 12h
- mercredi 27 avril de 14h à 17h
• **Avallon** : 9 avenue du 11 novembre
- mardi 26 avril de 14h à 17h
- lundi 2 mai de 14h à 17h
• **Saint-Fargeau :** Mairie
- vendredi 22 avril de 14h à 17h
- mardi 26 avril de 9h à 12h

Apporter 90 maîtres brins de blé

Les conditions d'utilisation de la pince N-tester sont les suivantes :
- Avoir gardé 40 unités en réserve par rapport à la dose du bilan
- Avoir eu 15-20 mm depuis le dernier apport et laisser un délai de cinq jours après la pluie avant la mesure
- Avoir un blé entre deux nœuds et dernière feuille étalée
- Choisir des parcelles sans mélange variétal
- Ne pas avoir réalisé le troisième apport
- Ne pas avoir de carences autres qu'en azote
- Un conseil ne sera valable que pour une parcelle


Des contrôles effectués à l'aide de la pince « N-tester »

Pour réaliser la mesure sur des parcelles dont le stade se situe entre deux nœuds et dernière feuille étalée (l'idéal étant d'être au stade dernière feuille pointante), vous devez apporter 90 maîtres brins de blé prélevés le jour même dans des zones représentatives de la parcelle. De plus, apportez les renseignements parcellaires suivants : nom de la variété, le stade, date et dose des apports déjà effectués, dose d'azote prévisionnelle, objectif de rendement retenu pour le calcul de la dose prévisionnelle.

Contact : Chambre d'agriculture de l'Yonne : 03.86.94.22.22

CHRISTOPHE VIVIER
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

FDSEA 89

Un Conseil où l'on parle environnement

Le dossier environnement a largement occupé les administrateurs de la FDSEA de l'Yonne, lors du Conseil du 29 mars dernier

Cartographie des cours d'eau pour appliquer les règles d'entretien : une consultation diffusée en décembre aux adhérents les avait alertés sur la cartographie en cours d'élaboration par l'administration pour déterminer les cours d'eau auxquels s'appliqueront un ensemble de règles bien définies relatives à leur entretien. Il s'agissait à l'époque des cours d'eau figurant en trait plein. Un ensemble de remarques ont été transmises à l'administration suite à cette consultation.

Aujourd'hui, c'est la pertinence de la cartographie pour les cours d'eau nommés identifiés en traits pointillés et des cours d'eau pour lesquels des remarques ont été faites lors de la précédente consultation. Des réunions techniques sont organisées dont les dates seront diffusées aux adhérents. Objectif : avoir une cartographie correspondant à la réalité du terrain.

Zones humides : plus de cohérence entre les différents intervenants sur le dossier ! En effet, la Dreal, l'Institut des Eaux et Rivières du Conseil Départemental ainsi que certains syndicats des eaux élaborent chacun leur cartographie, lesquelles ne sont pas forcément concordantes. Un travail commun permettrait de gagner en efficacité et en clarté. Des démarches auprès des différents intervenants vont être engagées.

Charte sur les BAC : l'Yonne est tête de bassin des eaux de Paris, la pression mise sur ce dossier par l'administration et l'Agence de l'Eau est donc très forte. Nous sommes bien plus avancés que d'autres départements limitrophes mais les agriculteurs, prêts à faire des efforts et conscients de l'enjeu et des attentes de la société, ne peuvent pas tout faire à n'importe quel prix. Afin d'éviter la prise d'arrêté préfectoral obligatoire, une charte proposée par la Chambre d'Agriculture est en cours d'examen qui permettrait de clarifier et d'homogénéiser l'approche *«administrative»* sur chaque BAC et notamment la constitution des Comités de pilotage. Des démarches volontaires, issues de propositions discutées et acceptées par les comités locaux, pourraient être des alternatives à la contrainte administrative.

Après examen, quelques remarques doivent être faites sur le contenu, notamment l'absence notable de représentant des propriétaires dans les comités de pilotage, mais globalement la démarche est bien perçue par les administrateurs.

Travail sur les prix de la viande : les rencontres avec les représentants de la transformation et des GMS sont en cours. Vincent Picq, PDG de Schiever, a reçu une délégation FDSEA et JA la semaine dernière. Objectif : clarifier l'origine des viandes vendues dans les enseignes du groupe localement et mieux rémunérer les éleveurs. Schiever déclare acheter entre 130 et 150 carcasses chaque semaine, à 99,9 % génisses et vaches charolaises, provenant principalement de la Sicavyl (ensuite Bigard et Clavières). L'objectif étant d'obtenir une meilleure valorisation du prix aux éleveurs, la solution serait de faire évoluer la grille des cotations et que toutes les enseignes acceptent de la respecter.

Les contacts sont en cours avec les représentants des autres enseignes pour poursuivre le travail amorcé.

FDSEA 89

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :
Retrouvez toutes ces formations sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48
- Réaliser ma Télédéclaration PAC en toute sécurité. Venoy le 19, 20, 21 ou 26 avril, Gron le 10 mai, Avallon le 14 avril. Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 22 22
- Bien régler et mieux utiliser son pulvérisateur pneumatique en viticulture. 1,5 jours de formation en 3 ½ journées : 1ère demi-journée le 3 mai 2016, 2nde mi-mai et dernière en juillet. Avec Richard Wylleman et Guillaume Morvan. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24
- Guide des bonnes pratiques d'hygiène en fromagerie fermière. 12 et 19 mai avec Guillemette Allut (Centre fromager de Bourgogne). Contact : 03 85 35 89 40
- Désherbage mixte : quand mécanique et chimique se combinent. Les 2 et 11 mai 2016 (2 jours), avec Mickael Geloën, CA 58 et Patrice Cote, CA 89. Contact : Sarah Gonzalez, 03 86 94 28 46
- Le semis direct pour les débutants. Le 8 juin 2016 (1 jour), avec Florent Sauvadet, CA 21. Contact : Eric Bizot, 03 86 64 45 64

Agro-alimentaire

Tapis rouge aux produits régionaux chez Carrefour

76 fournisseurs de produits régionaux et locaux ont participé le 7 avril à Beaune au 10ème salon des produits régionaux organisé conjointement par l'association «Vive la Bourgogne» et Carrefour. Visite.



Vive la Bourgogne fait la promotion de nombreux produits régionaux mis en valeur sur des linéaires spécifiques.

Des TPE-TPI et des PME-PMI satisfaits d'un partenariat économique avec la grande distribution qu'ils jugent *«gagnant-gagnant»*, ça existe... Pour les rencontrer il fallait arpenter les allées du 10ème salon des produits régionaux, organisé par l'association Vive la Bourgogne et Carrefour. Le discours des uns et des autres tranche avec la réputation de grand méchant loup faite aux géants de la distribution, plus souvent dénoncés comme fossoyeurs de marges.
Depuis 10 ans, au travers de ce salon, Carrefour et Vive la Bourgogne partagent un même objectif : accroître la présence des produits locaux dans les rayons des 9 hypermarchés Carrefour et 14 Market de la région Bourgogne, pour répondre à une demande toujours plus forte des consommateurs de produits de qualité, identifiés et ancrés dans un territoire.

Un contact direct favorable aux échanges

Le Palais des Expositions de Beaune a ainsi accueilli le 7 avril dernier, 76 PME et PMI de l'agroalimentaire de Bourgogne-Franche-comté et des régions voisines, venues rencontrer une centaine d'interlocuteurs régionaux et nationaux du groupe Carrefour, directeurs de l'enseigne Carrefour et managers des produits frais. L'association Vive la Bourgogne regroupe une vingtaine de producteurs, mais le salon était largement ouvert à tous ceux qui participent au rayonnement de la Bourgogne gourmande.
La plupart des participants sont déjà engagés – de longue date souvent- dans un partenariat commercial avec le distributeur. Mais, se voir, échanger sur les produits, les pratiques, consacrer un peu plus de temps à l'information et à une meilleure connaissance du produit et de ceux qui le font... cela permet d'enrichir les liens commerciaux de beau-coup d'humanité. C'est aussi une façon, comme le confirme Éric Vargat, directeur du Carrefour situé au centre commercial de la Toison d'Or et initiateur du premier grand espace de 64 m2 dédiés exclusivement aux produits locaux dans un hypermarché, *«de rendre les produits locaux plus visibles et de favoriser les cricuits courts»*.
Certains produits régionaux ont déjà trouvé un débouché sous la marque distributeur *«Reflets de France»*, leur concepteur peuvent maintenant accéder à une vraie visibilité au sein de ces espaces dédiés et marketés selon un référentiel plutôt haut de gamme. De telles relations sont propices aussi à l'innovation, c'est une nécessité pour rester dans la course, mais c'est également le fruit d'une dynamique d'ensemble qui profite aux plus entreprenants.
Difficile de nommer l'ensemble des participants mais au détour des stands certains noms fleuraient bon la proximité : les Anis de Flavigny, les fromageries Berthaut, Delin, Gaugry et Lincet, les Moulins Decollogne, Nectar de Bourgogne, LDC, les salaisons Clavière, la brasserie de Vézelay, la cave de Lugny, sans oublier, les escargots, les vins, les champagnes, les liqueurs, les fromages de Bresse comme de Comté, les chocolats et autres gourmandises...

ANNE-MARIE KLEIN

Fromagerie Gaugry : bientôt 70 ans !



En bon gestionnaire Olivier Gaugry rappelle que près de 95% des ventes de fromages se font par l'intermédiaire des grandes surfaces. Diffiicle donc pour une fromagerie familiale qui fêtera bientôt ses 70 ans d'existence de se passer d'un tel marché. 50% de la production alimentent le réseau traditionnel et l'autre moitié est vendue dans la grande distribution régionale (grand Est). En fonction des produits ce peut être sous la marque distributeur *«Reflet de France»* ou sous la marque *«Maison»* Gaugry, notamment pour les époisses, soumaintrain et autre ami du Chambertin. *« Ces rencontres sont importantes, on sort du contexte des négociations de prix. On parle produit, matière, qualité... et globalement, nous bénéficions d'une certaine écoute en tant que PME»*.

Decollogne : la «boule» bio pour ambassadrice

Les Moulins Decollogne et Carrefour, c'est déjà une longue histoire puisque la boule bio Carrefour est fabriquée sur l'ensemble du territoire avec la farine bio produite par ce meunier. En 1998, les Moulins Decollogne ont rejoint le groupe Dijon Céréales. Depuis la gamme s'est enrichie et le moulin d'Aiserey a complété celui de Précy sur Marne. En fonction des produits et des gammes, les farines bio alimentent les particuliers, les détaillants et les artisans boulangers.



Nectars de Bourgogne : un concentré d'innovations

Dès le début de sa petite entreprise *«Nectars de Bourgogne»*, Emmanuelle Baillard a tout misé sur la qualité, l'origine... le goût et la vraie nature préservée du fruit. C'était un pari risqué alors que ces concepts étaient bien peu présents et valorisés en agro-alimentaire. Mais son obstination a porté ses fruits là aussi, puisque maintenant les produits de sa petite entreprise de 9 salariés sont référencés chez Carrefour au travers de Vive la Bourgogne et sous la marque distributeur *«Reflets de France»* (jus de mirabelle de Lorraine et le jus de cassis de Bourgogne). *«Le créneau de la qualité s'est révélé un bon choix et Reflets de France a eu un effet tremplin, car nous avons bénéficié d'un accompagnement de qualité, alors que par rapport à ce marché de la distribution nous sommes des liliputiens . Nous étions très en avance sur ce créneau mais aujourd'hui nous sommes totalement dans la cible consommateurs»*. Stimulé par ce partenariat, l'atelier a développé une stratégie d'innovation qui a permis la création de nombreux produits. En quelques années, les jus de fruits se sont enrichis d'une gamme de vinaigres de fruits, de condiments, de nectars variés, d'aides culinaires, de poivre au cassis, etc. La culture du goût et de l'origine semble être un bon moteur d'innovation...



Observatoire des prix et des marges

La filière «*fait les poches*» des producteurs

Le rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires confirme ce que la FNB ne cesse de dénoncer : les prix alimentaires sont de plus en plus déconnectés des prix à la production.
Et en viande bovine, ce n'est pas le marché mondial qui dicte sa loi comme en lait ou en céréales, mais bien l'aval de la filière qui pèse sur les prix !
Il n'y a donc pas de fatalité au prix bas !
Dans ce contexte, entre prix à la consommation qui croissent régulièrement et prix à la production en berne, il est difficile de conclure que «*personne ne s'en met plein les poches*» comme l'assure le professeur Philippe Chalmin.
Pour les producteurs de viande bovine, la réalité est toute autre : elle est plutôt qu'on leur «*fait les poches*», les prix qui continuent leur dégringolade ne couvrant pas leurs coûts de production.
Ce constat légitime le projet de la Fédération Nationale Bovine d'améliorer la segmentation du marché de la viande bovine et d'établir de nouvelles relations commerciales reposant sur des indicateurs économiques objectifs et durables.
La réouverture prochaine de la LME devra s'appuyer sur ces constats pour enfin placer les producteurs de viande bovine dans des conditions commerciales équilibrées.
Nous vivons une mutation profonde. Nous attendons de chacun des acteurs de la filière, mais également des pouvoirs publics de se montrer à la hauteur des enjeux. Cette publication de l'Observatoire renforce la FNB dans la nécessité de conduire des actions structurantes, fortes et rapides au sein de la filière.

Désormais, plus personne ne peut se cacher derrière un quelconque fatalisme ou de fausses excuses. L'avenir des producteurs de viande doit s'écrire maintenant ou ne s'écrira pas.

COMMUNIQUÉ FNB

CLB dans la tourmente, crise laitière européenne, prix en berne...

Des producteurs laitiers aux abois

Pris en étau entre une conjoncture laitière européenne défavorable et les conséquences de la défaillance de la coopérative laitière de Bourgogne, les producteurs se retrouvent pris au piège, dans l'attente que des solutions économiques soient trouvées et que la situation juridique se stabilise. Rencontre avec deux d'entre eux.



En prévision de l'installation de l'une de leurs filles, Béatrice et Jean-Pierre Chaume ont investi dans un nouveau bâtiment plus fonctionnel. L'installation est remise à plus tard, les travaux de finition sont stoppés... mais il faut bien honorer les échéances.

Ils sont «*fatigués*», mais ils ne baissent pas les bras, suspendus aux bribes d'information qu'ils vont glaner ça et là pour démêler l'écheveau passablement emmêlé qui les a menés dans un cul de sac. «*Ils*», ce sont les producteurs laitiers qui étaient collectés par la Coopérative laitière de Bourgogne, jusqu'à ce que la cette dernière ne puisse plus assurer les payes de lait. En quelques mois leur monde s'est écroulé. Une quarantaine de producteurs sont concernés, peut-être un peu moins maintenant, certains ont fait d'autres choix, suivis d'autres routes. Mais au-delà d'un chiffre qui pourrait sembler peu important, il faut considérer les drames personnels et familiaux, toute l'envergure économique et sociale d'une situation dont les effets sont amplifiés par la crise laitière qui sévit en Europe et déstabilise les marchés et les prix.

Un dossier économique, financier et... humain

Sans revenir sur le dossier de la CLB qui continue de mobiliser les organisations professionnelles, les collectivités locales et l'État pour trouver des solutions financières qui confortent quelque peu les producteurs et assurent l'avenir, il s'agit d'éclairer le versant humain du dossier. Béatrice et Jean-Pierre Chaume ont accepté de partager leurs doutes, leurs inquiétudes, leur quotidien enfin, depuis qu'ils vivent «*dans l'angoisse du coup dur, professionnel et personnel*» tant leur situation de producteurs laitiers s'est dégradée depuis la défaillance de la CLB.
La réalité aujourd'hui c'est une perte sèche de 5 000 euros par mois, environ 60 000 euros à l'année. «*Depuis le mois de janvier c'est la catastrophe*» témoigne Béatrice Chaume, «*nous sommes rémunérés sur la base du Lodi*» (prix du lait italien, NDLR). L'Union laitière de la Meuse a repris la collecte et complète le prix de base par une avance de trésorerie modulée et remboursable sur 5 ans (sur les ristournes), mais les frais d'approche grèvent sérieusement ce prix déjà insuffisant. La paye de mars affiche ainsi un prix de base de 168 euros, soit le prix de référence d'un Lodi à 218 euros, amputé des 50 euros de frais d'approche... L'avance de trésorie assurée par l'ULM permet d'améliorer ce prix de base, mais très en deça de ce qui serait nécessaire, ne serait-ce que pour couvrir les coûts de production.

Et jusqu'à quand ?

«*L'enveloppe n'est pas extensible à l'infini*» s'inquiète Jean-Pierre Chaume, tandis que Béatrice remarque «*cette avance nous soutient, mais au final, on paye cher le droit de travailler !*».
En dépit de la bonne volonté des uns et des autres, les éleveurs redoutent les mois qui viennent et l'été surtout. Il faut dire que le contexte international n'arrange rien : l'embargo russe, le dumping de certains pays producteurs en Europe, la surproduction après la fin des quotas... La conjoncture laitière n'a fait qu'aggraver une situation déjà critique pour les producteurs adhérents à la CLB.

Tenir jusqu'au 1er janvier 2017

D'ailleurs, la principale interrogation concerne justement cette capacité à tenir jusqu'à la fusion avec ULM prévue au 1er janvier 2017. La survie s'organise au jour le jour : «*tout est en suspens, on fonctionne à coup de reports d'échéances en limitant au maximum les prélèvements privés*». Les investissements dans un bâtiment engagés en 2014, au moment de l'embellie, ont été stoppés, mais la partie réalisée pèse lourd maintenant. L'installation prévue de l'une des filles est remise à plus tard, pourtant, il faut bien financer son CDI, car on ne peut pas se passer de cette main d'œuvre essentielle sur une exploitation qui produit 600 000 litres de lait avec 85 VL. «*On a ré-évalué la ration des animaux*» explique Jean-Pierre, «*tout est sous contrôle pour limiter les charges en attendant 2017. Il faut vraiment avoir foi dans notre métier pour supporter la situation actuelle...*». «*Heureusement*» complète Béatrice, «*tout le monde joue le jeu de la solidarité, cela nous permet de tenir... Le contrôle laitier, les marchands d'aliment, tous ceux avec lesquels on travaille nous soutiennent, on peut leur dire merci !*» . En dépit de la solidarité et des efforts consentis par tous ceux qui essaient de trouver une solution acceptable, le dossier, très complexe, piétine. Chez Béatrice et Jean-Pierre Chaume, le découragement pointe face à la difficulté à trouver un dénouement qui leur permette de sortir le plus rapidement possible de l'ornière où ils se trouvent piégés.

ANNE-MARIE KLEIN

ZOOM La production de lait toujours en hausse

Selon l'observatoire européen du marché du lait, la production laitière a continué à augmenter en ce début d'année. Ainsi elle aurait progressé de 5,6 % en janvier 2016 par rapport à janvier 2015 dans l'Union européenne. Il en est de même sur le plan mondial. Les productions de lait néo-zélandaise, (+5,6 %), australienne (+2 %) et américaine (+4,6 %) ont progressé en février par rapport à l'année précédente. Néanmoins, les prix des produits laitiers sur les marchés mondiaux se sont légèrement améliorés ces dernières semaines, en raison d'une reprise des exportations. Notamment celles de l'Union européenne qui ont augmenté de 9 % pour le fromage et le lait entier en poudre et de 8 % pour le beurre en janvier 2016.



Changement climatique

Une nécessité de s'adapter

Le changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau ont fait l'objet d'une réunion, dernièrement, à Dijon.



Photo: Réussir

Les travaux hydrologiques du projet Hyccare prévoient des débits d'eau toujours en baisse. Selon une étude nationale, la perte des débits en août pourrait atteindre les 50%, à l'horizon 2045-2065.

Le projet de recherche-action Hyccare Bourgogne (Hydrologie, changement climatique, adaptation, ressource en eau) met à disposition des décideurs locaux des outils qui leur permettront de mieux prendre en compte le risque lié aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau. Réunis à la Maison des sciences de l'homme sur le campus universitaire dijonnais, les différents acteurs de l'eau ont échangé sur une problématique bien réelle.

En Bourgogne, comme partout en France, la température moyenne annuelle a augmenté d'au moins 1°C depuis les années 1960-1970. Le cumul des précipitations reste pratiquement à l'identique mais les débits moyens des cours d'eau bourguignons sont presque partout en baisse. L'étiage est plus précoce et plus marqué. La hausse des températures favorise l'évapotranspiration et explique la baisse des débits sans une évolution nette des précipitations. Pour un bassin versant, à précipitations égales, le réchauffement climatique pourrait ainsi induire une augmentation de la part de l'eau évapotranspirée et donc une baisse des niveaux des nappes et des débits des cours d'eau. Les simulations de l'évolution des températures en Bourgogne, à l'horizon 2100, montrent un réchauffement *«inéluctable»*. Son ampleur, surtout à partir de la seconde moitié du siècle, dépendra de la quantité de gaz à effet de serre émise. L'évolution de ce réchauffement se fera par paliers et son accélération dépendra des émissions de gaz à effet de serre. Les travaux hydrologiques du projet Hyccare prévoient des débits d'eau toujours en baisse, une étude nationale montre même une diminution systématique, atteignant parfois 50%, des débits en août à l'horizon 2045-2065. Il n'y aura pas de stabilisation du climat : il faudra donc s'adapter en continu. Les chercheurs ont présenté les résultats de leurs travaux devant 130 participants lors de ce séminaire final d'Hyccare. Les acteurs de la gestion de l'eau sont également intervenus pour réagir à ces résultats et ont témoigné de leur implication dans les ateliers du climat. L'ensemble des documents relatifs au projet sont disponibles sur le site d'Alterre Bourgogne : http://www.alterre-bourgogne.org/r/127/projet-de-recherche-hyccare/

Co-financé par le ministère de l'Environnement, l'Ademe Bourgogne et les Agences de l'eau Loire-Bretagne, Rhône Méditerranée Corse et Seine-Normandie, le projet Hyccare implique un collectif multidisciplinaire de chercheurs, dont l'Université de Bourgogne, le CNRS, AgroSup Dijon, l'Inra, le BRGM, l'Université de Tours, et est coordonné par Alterre Bourgogne.

AURÉLIEN GENEST

Témoignage

**Benoît Collardot, membre du syndicat des irrigants de Côte d'Or, est intervenu lors de cette réunion. Le jeune agriculteur est revenu sur sa participation à différents ateliers de travail relatifs au projet Hyccare : «*Il est important pour nous, agriculteurs, d'avoir des connaissances sur le réchauffement climatique sur notre territoire, en Bourgogne. Sur nos fermes, nous ne pouvons dresser que des constats empiriques : une année nous fauchons plus précocement, une autre il n'y a pas de gel hivernal... Il était intéressant de rencontrer les chercheurs et d'échanger sur nos propres appréciations et relevés, tout en écoutant leur analyse. Les agriculteurs font partie des acteurs du territoire et sachez que nous nous intéressons à l'eau. Nous irriguons : c'est quelque chose de très important pour nous. Nous sommes responsables. Ces ateliers, dans lesquels nous nous sommes sentis très écoutés, a été aussi l'occasion de partager nos difficultés. Les irrigants de Côte d'Or revoient actuellement leur façon d'irriguer, nous mettons à plat notre schéma départemental d'irrigation. Ces ateliers vont nous permettre d'imaginer l'irrigation de demain sur notre territoire. La pluviométrie, nous avons l'impression qu'elle diminue. Ce n'est visiblement pas le cas, elle est simplement de plus en plus mal repartie sur l'année. C'est sans doute ici qu'il y a des pistes à creuser : l'eau arrive sur le territoire et elle repart, elle n'est pas là quand nous on en a besoin... Il faudra être innovant sur ces sujets».*



Photo: Réussir

JA Bourgogne Franche-Comté

Fusion et élection du conseil d'administration

Jeunes Agriculteurs de Bourgogne et Jeunes Agriculteurs de Franche-Comté se sont retrouvés le 6 avril pour leur assemblée générale 2016. A cette occasion, les deux structures régionales ont fusionné, créant ainsi une seule entité.

Jeunes Agriculteurs de Bourgogne et Jeunes Agriculteurs de Franche-Comté se sont retrouvés le mercredi 6 avril à l'espace culturel Paul Orssaud à Genlis (Côte-d'Or) pour leur assemblée générale 2016. Dans le cadre de la loi NOTRe et du rapprochement des anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté, les deux structures régionales JA ont fusionné.

La nouvelle structure, Jeunes Agriculteurs Bourgogne – Franche-Comté, a ensuite procédé à l'élection de son Conseil d'administration dont les nouveaux membres sont :

Guillaume Gauthier, Arnaud Gaillot, Benoît Lahaye, Florent Point, Johan Javaux, Justine Michel, Nicolas Hanser, Sébastien Colin, Jérémy Decerle, Pierre-Marie Vouillot, Julien Caillard, Nicolas Bachelet, Thomas Lemée, Germain Bilat, Benoît Pingeot, Boris Verne et Yoann Defert.

Président : Guillaume Gauthier

Secrétaire général : Arnaud Gaillot

Trésorier : Benoît Lahaye

Vice-présidents Installation : Florent Point et Johan Javaux.

JA s'est mis en cohérence avec le nouveau périmètre géographique de ses partenaires, qu'il rencontrera le vendredi 29 avril après-midi à Matour (71) au cours du séminaire de début de mandat des nouveaux élus.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

▸PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 45 99.

Saône et Loire Trouver un repreneur ou un associé

Vous souhaitez arrêter votre activité et la transmettre à un jeune ? Vous souhaitez trouver un associé pour gagner en qualité de vie ou remplacer un associé sortant ? La Chambre d'Agriculture facilite vos recherches grâce à un service unique en son genre : le Répertoire Départ Installation (RDI). Son principe est simple: vous mettre en contact avec des candidats qui correspondent à votre profil et vous accompagner pendant toute la durée d'essai avant l'installation effective. N'hésitez pas à contacter Gaël Pellenz au 03 85 29 57 33.

Yonne Le Point Info Transmission Association: préparer son projet de cessation - transmission

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Blé Objectif Protéines (BOP)

Dernier apport d'azote: pas avant 2 nœuds c'est bien, et après c'est carrément mieux !

Afin d'assurer le meilleur compromis rendement / teneur en protéines, si on devait retenir un stade, ce serait le stade dernière feuille pointante.

Article rédigé par les partenaires de «Blé Objectif Protéines» (BOP):

L.Pelce et D.Chavassieux (Arvalis), C.Boully (Bourgogne du Sud), M.Pageot (Ets Bresson), D.Ronget (CA 21), C.Vivier (CA89), JN.Herrgott (Cérépy), M.Mimeau (Dijon Céréales), D.Lachaud (Ets Ruze), A.Petit (Seineyonne), E.Bonnin (Soufflet agriculture)

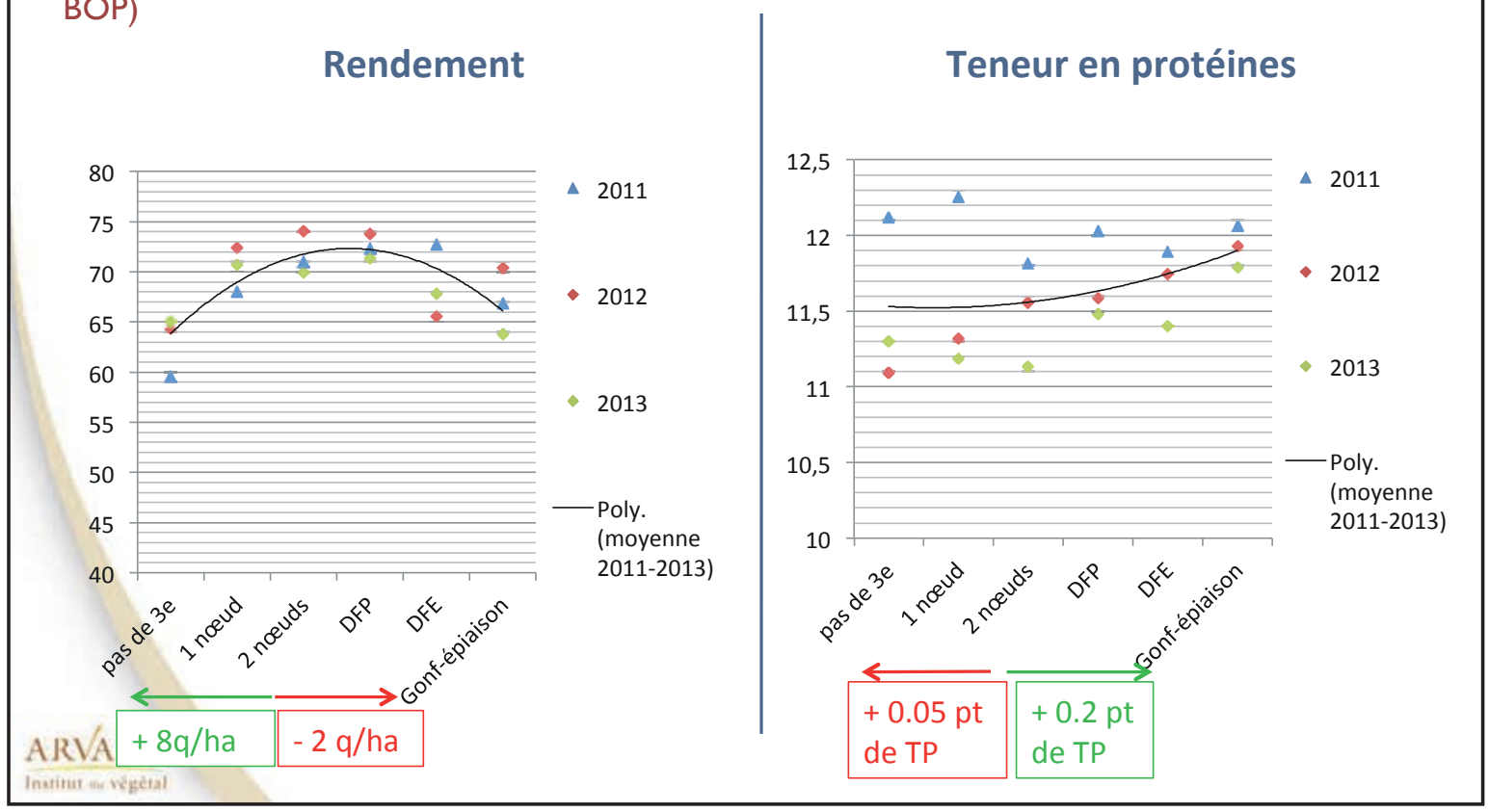
En pratique, le dernier apport d'azote se réalise avant une période pluvieuse prévue, autour du stade dernière feuille pointante soit environ 10 jours après le stade 2 nœuds. En 2016, en Bourgogne, le stade 2 nœuds a pu être ou pourrait être atteint :

- Autour du 10 avril pour les situations précoces pour lesquelles le stade épi 1cm est arrivé vers le 10 mars.
- Autour du 15 avril pour les situations plus tardives pour lesquelles le stade épi 1cm est arrivé vers le 20 mars.

L'année 2016 est en avance par rapport à la médiane des 20 dernières années de 6 à 10 jours pour les situations précoces et de 3 à 5 jours pour les situations plus tardives.

Le stade dernière feuille pointante est prévu entre le 20 et le 30 avril en fonction de la précocité des situations : le plus tôt sur les secteurs précoces du nord de l'Yonne et du Val de Saône et plus tard sur les plateaux tardifs du Châtillonnais, voire des Plateaux de Bourgogne.

EFFET DU POSITIONNEMENT DU 3E APPORT SUR LE RENDEMENT ET LA TENEUR EN PROTÉINES (PROJET BOP)



Dernier apport d'azote

Prévoir l'azote entre 2 nœuds et gonflement avec un outil de pilotage

Afin d'accompagner la demande croissante d'azote de la plante pour faire de la biomasse ainsi que de sécuriser la teneur en protéines des futurs grains, un à deux apports d'azote sont bénéfiques entre le stade 2 nœuds et le gonflement.

A partir du stade 2 nœuds, et pas avant, les fleurs (soit les futurs grains) s'installent dans les épillets et jusqu'au gonflement, les feuilles s'enrichissent en azote, sources des futures protéines qui seront transférées dans les grains.

Les outils de pilotage de la fertilisation azotée, recommandés par le 5ème programme directive nitrates de Bourgogne, constituent un moyen d'ajuster les apports d'engrais azotés tout au long de la montaison des blés. Pour cela, ils « interrogent » la plante par le biais d'indicateurs pour savoir si elle est suffisamment alimentée en azote. Selon la réponse, un apport d'engrais minéraux pourra être déclenché pour couvrir ses besoins. Attention toutefois, ces outils ne viennent qu'en complément du calcul préalable de la dose d'azote totale à apporter sur la parcelle. A partir de cette dose calculée a priori, de laquelle a été réservée de l'ordre de 40 unités, l'outil de pilotage va permettre d'ajuster, à la hausse ou à la baisse, les apports en cours de montaison.

Aujourd'hui, hormis pour des apports d'azote «*épi 1 cm*» réalisés au cours de la première semaine de mars, les apports d'engrais ont été valorisés par la pluie. Dans ces conditions, d'autant plus que la montaison peut être longue en 2016, la satisfaction des besoins des blés en azote est assurée à court terme. Par ailleurs, la probabilité de cumuler 15 mm dans les 15 jours après un apport est plus élevée au-delà du 20 avril qu'avant. La première décade de mai est statistiquement bien arrosée. Enfin, il faut rappeler que la forme d'engrais ammonitrate est la plus efficace pour ce ou ces apports tardifs. Sous réserve d'être valorisée par la pluie, cette forme d'engrais n'est pas soumise au risque de volatilisation comme peut l'être la solution azotée.

Article rédigé par les partenaires de «Blé Objectif Protéines» (BOP):

L.Pelce et D.Chavassieux (Arvalis), C.Boully (Bourgogne du Sud), M.Pageot (Ets Bresson), D.Ronget (CA 21), C.Vivier (CA89), JN.Herrgott (Cérépy), M.Mimeau (Dijon Céréales), D.Lachaud (Ets Ruze), A.Petit (Seineyonne), E.Bonnin (Soufflet agriculture)

Nombre de jours nécéssaire pour cumuler 15 mm de pluie après une date en 2016

| Pluie | 01/02/2016 | 03/02/2016 | 05/02/2016 | 07/02/2016 | 09/02/2016 | 11/02/2016 | 13/02/2016 | 15/02/2016 | 17/02/2016 | 19/02/2016 | 21/02/2016 | 23/02/2016 | 25/02/2016 | 27/02/2016 | 29/02/2016 | 02/03/2016 | 04/03/2016 | 06/03/2016 | 08/03/2016 | 10/03/2016 | 12/03/2016 | 14/03/2016 | 16/03/2016 | 18/03/2016 | 20/03/2016 | 22/03/2016 | 24/03/2016 | 26/03/2016 | 28/03/2016 | 30/03/2016 | 01/04/2016 | 03/04/2016 | 05/04/2016 | 07/04/2016 |
|---|
| SENS | 7 | 6 | 4 | 2 | 0 | 2 | 6 | 9 | 7 | 5 | 10 | 8 | 8 | 6 | 4 | 2 | 5 | 22 | 20 | 20 | 18 | 16 | 14 | 12 | 10 | 8 | 6 | 5 | 3 | 4 | 2 | 0 | 9 | 7 |
| AUXERRE | 7 | 5 | 4 | 5 | 4 | 3 | 10 | 13 | 11 | 11 | 9 | 8 | 8 | 6 | 4 | 2 | 3 | 22 | 21 | 19 | 17 | 15 | 13 | 11 | 9 | 7 | 5 | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 | 8 | 8 |
| YROUERRE | 5 | 5 | 3 | 2 | 3 | 3 | 7 | 9 | 7 | 5 | 9 | 7 | 6 | 4 | 2 | 1 | 0 | 20 | 19 | 18 | 16 | 14 | 12 | 10 | 8 | 6 | 4 | 2 | 3 | 3 | 3 | 1 | 9 | 8 |
| GRAND-CHAMP | 6 | 5 | 4 | 2 | 3 | 2 | 6 | 9 | 7 | 5 | 3 | 7 | 7 | 5 | 4 | 2 | 5 | 21 | 20 | 20 | 18 | 16 | 14 | 12 | 10 | 8 | 6 | 5 | 5 | 4 | 10 | 8 | 7 | 8 |
| SEMUR-EN-AUXOIS | 5 | 3 | 3 | 2 | 4 | 2 | 1 | 9 | 7 | 5 | 9 | 7 | 7 | 5 | 3 | 1 | 0 | 22 | 20 | 18 | 16 | 14 | 13 | 11 | 9 | 7 | 5 | 4 | 3 | 3 | 3 | 1 | 9 | 9 |
| DIJON | 7 | 6 | 4 | 2 | 3 | 2 | 11 | 16 | 14 | 12 | 10 | 8 | 8 | 6 | 4 | 2 | 1 | 22 | 22 | 21 | 19 | 17 | 15 | 13 | 11 | 9 | 7 | 5 | 5 | 4 | 3 | 1 | 8 | 8 |
| CHATILLON SUR SEINE | 5 | 5 | 3 | 2 | 0 | 2 | 1 | 15 | 13 | 11 | 10 | 8 | 6 | 4 | 2 | 0 | 0 | 20 | 20 | 18 | 16 | 14 | 12 | 10 | 8 | 6 | 4 | 3 | 2 | 3 | 3 | 1 | 9 | 9 |
| CHAMPFORGEUIL | 8 | 6 | 6 | 5 | 3 | 2 | 0 | 16 | 14 | 12 | 10 | 8 | 8 | 6 | 4 | 2 | 1 | 25 | 23 | 23 | 21 | 19 | 17 | 16 | 14 | 12 | 10 | 8 | 6 | 4 | 3 | 1 | 7 | 6 |

En vert = si 15 jours ou moins pour cumuler 15 mm
En orange = si plus de 15 jours pour cumuler 15 mm

Source : Arvalis / Météo-France

Maladies du colza

Assurer la protection en floraison

Le sclérotinia est une maladie peu fréquente mais potentiellement très nuisible. Le point avec Terres Inovia.

Réaliser une protection préventive

Le sclérotinia est une maladie peu fréquente mais potentiellement très nuisible. Les essais de Terres Inovia de 2008 et 2013 (années à pression moyenne à forte) ont montré une perte de 6,5 quintaux en moyenne sur le témoin non traité. En 2007, la nuisibilité dépassait les 10 quintaux/ha. Les années à pression faible ou pas de maladies, le gain est de l'ordre de 1,5 q/ha. Donc, malgré la faible fréquence d'expression de la maladie, la perte de rendement potentielle et l'absence de solution curative incitent à réaliser une protection préventive au stade G1.

Un traitement unique à bien positionner au stade G1

Il y a différentes façons de reconnaître le stade G1. Ce stade correspond à la chute des premiers pétales, à la formation des 10 premières siliques (<2cm) et à une parcelle «*bien jaune*». Le stade G1 apparaît, en fonction des températures, de 6 à 12 jours après le début floraison. Il a été démontré dans les essais Terres Inovia qu'un traitement plus précoce ou plus tardif avait une efficacité fortement amoindrie. Aidez-vous du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) de votre région. Les essais Terres Inovia conduits ces dernières années n'ont pas montré de gain significatif d'efficacité ou de rendement d'un double passage par rapport à une application unique d'une référence dès lors que cette dernière est bien positionnée au stade G1 et à dose pleine.

Une gamme de solutions large pour varier les matières actives

Dans le dispositif de surveillance «*Résistance du sclérotinia aux fongicides*» (ANSES, Terres Inovia, DGAL/SDQPV), on constate une progression la proportion de souches détectées résistantes au Boscalid d'année en année. Grâce à un panel large de solutions actuelles, il est fortement conseillé de varier les matières actives en se limitant à une seule application de SDHI par campagne et en associant systématiquement le Boscalid lorsqu'il est utilisé.

Les solutions efficaces contre le sclérotinia sont nombreuses : Propulse, Filan SC, Efilor (ou Pictor + Sunorg), Prosaro et Joao. Deux nouveaux fongicides à efficacité sclérotinia comparable à la référence Pictor Pro 0,5 kg/ha sont venus compléter la gamme fongicides : le pack FORZA (boscalid 200g/l, dimoxystrobine 200g/l, metconazole 90g/l) et Aviator Xpro (prothioconazole 150g/l, bixafen 75g/l).

Il existe également une solution mixte Acapela Soft Control qui est une association d'une solution de biocontrôle (Bacillus pumilus 1 l/ha) et du fongicide Acapela 250 SC (Picoxystrobine 0,5 l/ha). Dans les essais Terres Inovia, l'efficacité de cette solution est inférieure à la référence Pictor Pro 0,5kg/ha mais avec un rendement final équivalent. Contre l'oïdium, le choix d'un produit contenant du prothioconazole reste la stratégie la plus efficace contre cette maladie.

A. Van Boxsom –D. de Fornel, Terres Inovia



Photo L.Jung – Terres Inovia

Plante au stade G1 : les 10 premières siliques font moins de 2 cm. La floraison des inflorescences secondaires commence.

Les fongicides du colza

Afin de gérer le risque de résistance du sclérotinia, n'appliquez pas plus d'une fois en floraison un fongicide à base de boscalid ou de fluopyram. Diversifiez les modes d'action en alternant ou en associant les différents modes d'action.

Spécialités commerciales (dose)	Subtances actives	Mention d'avertissement	Mentions de danger (réglement CLP)	DAR (2) ou stade	Nombre max d'applications	Phoma	Sclérotinia	Oïdium	Arrière effet sur oïdium du traitement positionné sur sclérotinia	Autres autorisations	Coût (€ HT/ha)
Triazoles											
BALMORA, MYSTIC EW (1 l/ha), MAYANDRA (1,25 l/ha) (1)	tébuconazole 250 g/l ou 200 g/l	Danger	BALMORA = H318 - H361d - H302 + H332 - H410	63 j	NN				bon*	cylindrosporiose, maladies fongiques des siliques	22-27
		Attention	MAYANDARA = H319 - H361d - H412		2						
			MYSTIC EW = H302 - H312 - H315 - H319 - H361d - H411		NN						
SUNORG PRO, CARAMBA STAR (0,8 l/ha) (1)	metconazole 90 g/l	Attention	H319 - H335 - H361d - H373 - H411	56 j	2	0,6 l/ha			bon	cylindrosporiose, maladies fongiques des siliques	28
MAGNELLO 0,8 l/ha (1)	tébuconazole 250 g/l + difénoconazole 100 g/l	Attention	H319 - H361d - H400 - H410	BBCH59 (stade E)	(3)						30
Triazolinthione											
JOAO (0,5 à 0,7 l/ha) (1)	prothioconazole 250 g/l	Attention	H319 - H361d - H411	56 j	2				très bon	cylindrosporiose, maladies fongiques des siliques	39-54
PROSARO (0,8 à 1 l/ha) (1)	prothioconazole 125 g/l + tébuconazole 125 g/l	Attention	H332 - H361d - H411	56 j	2				très bon	cylindrosporiose	42-52
Imidazoles											
PYROS, SPORTAK HF (1,33 l/ha)	prochloraze 450 g/l	Attention	H373 - H400 - H410	3 j / défaut	NN					cylindrosporiose	26
Strobuline seule ou associée											
AMISTAR (1 l/ha)	azoxystrobine 250 g/l	Attention	H400 - H410	21 j	2				insuffisant	maladies fongiques des siliques	35-37
PRIORI XTRA (0,75 l/ha à 1 l/ha) (1)	azoxystrobine 200 g/l + cyproconazole 80 g/l	Attention	H302 - H332 - H361d - H400 - H410	BBCH80 max	2				insuffisant	maladies fongiques des siliques	34-46
ACAPELA 250SC 0,5 l/ha + BALLAD 1 l/ha (ACAPELA SOFT CONTROL)	picoxystrobine 250 g/l + Bacillus pumilus (biocontrôle)	Attention	H410	42 j	1				insuffisant*		41
Carboxamide seule ou associée											
PICTOR PRO (0,4 à 0,5 kg/ha)	boscalid 50 %	-	H411	35 j	1				insuffisant	maladies fongiques des siliques	38-48
FILAN SC / JETSET (0,4 à 0,5 l/ha)	boscalid 200 g/l + dimoxystrobine 200 g/l	Attention	H302 - H332 - H317 - H351 - H361d - H400 - H410	42 j	1				insuffisant	maladies fongiques des siliques	38-48
EFILOR / TELIA (0,8 l/ha à 1 l/ha) (1)	boscalid 133 g/l + metconazole 60 g/l	Attention	H361d - H412	42 j	1				bon	maladies fongiques des siliques	36-45
BRIGG + STAFFOR (pack FORZA -0,25 à 0,3 l/ha + 0,4 à 0,5 l/ha) (1)(3)	boscalid 200 g/l + dimoxystrobine 200 g/l+ metconazole 90 g/l	Attention	Voir FILAN SC et SUNORG PRO	56 j	1			(4)*	bon*		38-46
PICTOR PRO + SUNORG PRO (0,25 kg/ha + 0,4 l/ha) (1)	boscalid 50 % + metconazole 90 g/l	Attention	Voir PICTOR PRO et SUNORG PRO	56 j	1				bon	maladies fongiques des siliques	38
PROPULSE (0,8 à 1 l/ha) (1)	fluopyram 125 g/l + prothioconazole 125 g/l	Attention	H361d - H411	56 j	1				très bon	cylindrosporiose, maladies fongiques des siliques	42-52
AVIATOR XPRO (0,6 à 0,8 l/ha)(1)	bixafen 75 g/l + prothioconazole 150 g/l	Attention	H319 - H335 - H361d - H410	30 j	1				très bon	cylindrosporiose, maladies fongiques des siliques	42-56

(1) Ne peut être mélangé avec un insecticide de la famille des pyréthrinoïdes en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Pour des applications rapprochées, débutez par l'insecticide à base de pyréthrinoïde puis respectez obligatoirement un délai de 24 h avant d'appliquer le fongicide.
(2) DAR = délai avant récolte. Délai recommandé pour respecter la Limite maximale de résidus (LMR)
(3) Une application par an maximum en tant que limitateur de la croissance des organes aériens, 2 applications contre le phoma
(4) Mélange autorisé par dérogation, applicable sur oïdium uniquement en cas de concomitance de la maladie au moment de l'application sclérotinia.
NN : non notifié
ZNT (zone non traitée) : 5 m, sauf MYSTIC EW : 20 m

Règlement CLP (Classification labelling packaging) : règlement européen qui met en œuvre les recommandations internationales du SGH (Système général harmonisé).

Pour plus d'informations, consultez la note commune Terres Inovia/Anses/INRA/DGAL-SDQPV sclérotinia sur www.terresinovia.fr
La réglementation sur les produits phytosanitaires évolue (retraits, délais de commercialisation, etc.). Pour en savoir plus, consultez www. terresinovia.fr

Avant tout mélange s'assurer du respect de la réglementation.
Consultez l'outil Mélange, proposé par ARVALIS-Institut du végétal et Terres Inovia, sur **www.terresinovia.fr/outils/**.

Bonne à très bonne efficacité
Bonne efficacité, parfois irrégulière
Efficacité moyenne
Autorisation pour cet usage
Non homologué pour cet usage
* Références peu nombreuses

Chronique ovine

Les produits et médicaments nécessaires pour l'agnelage



Un quad équipé si les agneaux sont dehors

Pour être complète, la pharmacie d'agnelage (et le réfrigérateur) rassemble les produits suivants. Afin de faciliter les agnelages difficiles, du gel obstétrical est disponible ainsi que des oblets gynécologiques pour limiter les infections. Un analeptique cardiorespiratoire peut être utile pour réanimer un nouveau-né. Pour nourrir et réveiller un nouveau-né refroidi, une solution glucosée à 5 % est particulièrement efficace associé à un séjour sous une lampe chauffante.

D'autre part, un soluté calcique et une préparation à base de mono propylène glycol doivent être administrés rapidement en cas de toxémie de gestation ou d'hypocalcémie chez une brebis.

Des désinfectants

Des antibiotiques à base de pénicilline et d'oxytétracycline vous seront prescrits par votre vétérinaire sanitaire pour combattre les infections microbiennes. Afin de lutter contre les complications après la mise bas de type non délivrance, des solutions sont disponibles ainsi qu'un anti-hémorragique en cas de besoin. Enfin, il convient de ne pas oublier le produit désinfectant et asséchant pour les cordons ombilicaux ainsi qu'un produit désinfectant pour les boucles d'identification.
Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les deux vidéos «*une pharmacie d'agnelage bien garnie*» sur www.idele.fr.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/Ciirpo

Chronique ovine

PMSG : adapter la dose au lot de brebis

La principale fonction de la PMSG est d'induire les chaleurs et les ovulations. Au retrait des éponges qui a bloqué le cycle de la brebis, un minimum de 250 à 300 UI de PMSG est indispensable pour déclencher les deux hormones chez la brebis responsables de l'ovulation : LH et FSH. L'éponge seule ne suffit pas, même en pleine automne. Mais la PMSG, hormone issue d'un sérum sanguin de jument gestante, a une action essentiellement sur la FSH, d'où un risque de super ovulation car cette hormone produite par l'hypophyse stimule les follicules.



La PMSG est préparée au calme

Du simple au double

La dose de PMSG est à adapter en fonction des aptitudes naturelles des femelles : plus elles sont prolifiques et présentent des aptitudes au désaisonnement, moins il faut de PMSG. Ci-dessous un tableau avec des doses indicatives selon la saison et le type de femelles.

Tableau. doses indicatives de PMSG

Catégorie de brebis	Adultes		Agnelles			
Race	**Bouchère, rustique et laitière**	**Prolifique**	**Bouchère**	**Prolifique**	**Rustique**	**Laitière**
Automne	**500 UI**	**300 UI**	**400 UI**	**300 UI**	**300 à 350 UI**	**300 à 350 UI**
Printemps, été, hiver	**600 UI**	**400 UI**	**400 UI**	**300 UI**	**400 à 500 UI**	**350 à 400 UI**

* à adapter en fonction des aptitudes en lutte naturelle des femelles : plus elles sont prolifiques et «*désaisonnées*», moins il faut de PMSG.
Source : Réseau des spécialistes Inn'Ovin

En matière de précaution, la PMSG doit être préparée moins de deux heures avant son injection, toujours en intramusculaire. Tout traitement ou vaccin est déconseillé entre la pose des éponges et dans les trois semaines qui suivent l'insémination animale ou le retrait des béliers.
Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la vidéo «*poser et déposer les éponges vaginales*» sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/CIIRPO

TITANE PRO, L'ASSURANCE
QUI PROTÈGE VOS TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES





AVEC MON ASSURANCE SUR MESURE,
J'EXERCE MON ACTIVITÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Groupama,
de notre service client au 03 88 81 79 76,
ou sur www.groupama-agri.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - 101 route de Hausbergen - CS 30014 Schiltigheim - 67012 Strasbourg Cedex – numéro siret : 379 906 753 012 94. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris - Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Shutterstock - 03/2015

Juridique

Complémentaire santé, où en est-on ?

Suite à la loi du 14 juin 2013 sur la généralisation de la complémentaire santé pour tous, le régime de complémentaire santé de la Convention collective de Côte d'Or, Nièvre et Yonne a été profondément modifié. En effet, il a fallu adapter l'accord collectif aux exigences législatives et ça n'a pas été facile !


Photo: Réussir

Pour mieux comprendre, il est important de rappeler qu'au niveau national, les partenaires sociaux avaient anticipé les décrets et adapté l'accord de complémentaire santé en signant un avenant (n°4), le 15 septembre 2015. Cet accord prévoyait, entre autres, une condition d'ancienneté ramenée de 6 à 3 mois. Cette clause avait été validée par le cabinet de la ministre du Travail. Pourtant, la sortie du décret, en date du 30 décembre 2015, a supprimé toute possibilité de condition d'ancienneté, avec une application au 1er janvier 2016 !

On se retrouve donc aujourd'hui dans une situation délicate. Malgré l'acceptation du Cabinet ministériel, l'accord négocié en septembre n'est plus suffisant. Ce qui veut dire qu'au 1er janvier 2016, tous les salariés, quels que soient leur ancienneté, leur statut ou leur contrat, sont censés être affiliés dès le premier jour à la complémentaire santé d'entreprise, en dehors des cas de dispense prévus par la loi. Mais ce qui est prévu par les textes pose de réelles difficultés de mise en pratique autant pour l'employeur que pour les différents organismes concernés (MSA ou Agrica). Cette situation n'est pas réservée à la branche agricole, en effet, de nombreuses autres branches se retrouvent dans le même cas.

Aujourd'hui, il pèse sur l'employeur une obligation, qu'il n'est pas encore possible pour les organismes de gérer en pratique. Sans parler de la grande difficulté que pose ce texte concernant les contrats courts (saisonniers) et les coûts engendrés pour les entreprises.

Suite à l'action de la FNSEA, le Premier ministre s'est engagé à ce que les contrats de moins de 3 mois soient soumis à un régime dérogatoire. Mais aujourd'hui, nous sommes toujours en attente d'une quelconque évolution concernant ces contrats, tout comme d'un document recensant les cas de dispense de droit, type cerfa, qui devait sortir en janvier 2016 selon les dires d'une circulaire en date du 29 décembre 2015.

Au niveau régional, nous recherchons la façon la plus simple de gérer la situation tout en permettant à l'employeur de répondre à ses obligations légales.

Vous embauchez un nouveau salarié – favorisez les cas de dispense

Ainsi, en pratique, nous conseillons, dans un premier temps, de favoriser les cas de dispense. Attention, pour rappel, l'employeur doit informer le salarié des différents cas de dispense mais c'est le salarié qui doit en faire la demande. De plus, pour les CDD de moins de 3 mois, cette dispense donne lieu au versement santé (participation de l'employeur au financement de la complémentaire santé*), si le salarié le demande (à gérer en paie).

Si le salarié décide de faire une demande de dispense, il faut remplir un document qui recense les informations nécessaires à la dispense : cas de dispense, engagement sur l'honneur du salarié qu'il a bien été informé par son employeur et qu'il fournira dans les plus brefs délais les justificatifs demandés (attestation de complémentaire santé en contrat responsable et solidaire, attestation CMU ou ACS …) et qu'il préviendra de tout changement dans sa situation. Ce document devra être notifié à la MSA et à Agrica pour qu'ils gèrent la demande de dispense.

Il se peut que, malgré la dispense, vous soyez quand même prélevé de la cotisation par la MSA. Nous vous recommandons d'être vigilant et de formuler une demande de remboursement auprès de la MSA qui s'est engagée, tout comme Agrica, à rembourser ces cas litigieux.

Votre salarié ne rentre dans aucun cas de dispense

Si jamais votre salarié ne rentre dans aucun cas de dispense ou ne veut pas être dispensé, dans ces cas-là, le temps que le système se mette en place, nous vous conseillons de formaliser par écrit votre demande d'affiliation, au 1er jour du nouveau salarié, à la MSA et à Agrica (par LRAR de préférence.)

Il est important de noter qu'à ce jour, la MSA affilie les salariés qui ont 3 mois d'ancienneté. Ainsi, entre la demande d'affiliation et l'affiliation effective de votre salarié, il risque d'y avoir un delta d'au moins 3 mois. Cette situation peut poser problème aux salariés qui ne sont pas en mesure d'avancer leurs frais de santé. Il est conseillé à ces salariés, s'ils le peuvent, de conserver leur complémentaire santé personnelle jusqu'à l'ouverture des droits auprès d'Agrica. En effet, Agrica s'est engagé à rembourser toutes les cotisations appelées par la MSA pendant cette période alors que le salarié avait conservé sa complémentaire santé personnelle. Cette demande de remboursement doit se faire, selon des modalités qui restent à déterminer, mais l'employeur devra démontrer la situation auprès d'Agrica.

Pour les salariés qui ne peuvent pas ou décident de ne pas conserver de seconde mutuelle, Agrica et la MSA s'engagent à gérer les demandes de remboursement, de manière rétroactive, des frais de santé des salariés pendant les trois mois ou plus, où ils n'étaient effectivement pas affiliés. Dans ces conditions, nous conseillons à l'employeur de bien prélever sur les fiches de paie le montant de la cotisation complémentaire santé dès le premier mois.

Il est d'ailleurs important de noter que sur les nouveaux contrats, aucun prélèvement ne sera effectué par la MSA sur le premier trimestre. Des régularisations seront faites à posteriori.

Votre salarié demande le versement santé

Enfin, le versement santé est pour rappel proratisé en fonction du nombre d'heures de travail effectif et majoré à 125% pour les CDD. Ce versement, exclusivement réservé aux contrats de moins de 3 moins, est souvent fait dans le cadre du Tesa.

Or, pour le moment, il n'est pas prévu dans l'outil proposé par la MSA, mais son intégration est en cours. La véritable problématique est sur le calcul de la CSG-CRDS.

Ainsi, afin de répondre à cette obligation, nous vous recommandons d'effectuer le versement santé avec une attestation de versement signée par le salarié qui intègre le fait que ce versement n'est pas dans la base de calcul de la cotisation. Cela permet de vous protéger dans vos obligations d'employeur.

Il est possible que ce versement santé soit instauré de manière obligatoire et systématique dans l'entreprise à tous les salariés pour les contrats de moins de trois mois. Cette solution permet d'encadrer et formaliser la demande du versement santé par le salarié. En effet, il est possible de mettre une clause indiquant que la demande doit se faire au plus tard au jour de l'embauche sous réserve d'irrecevabilité. Cela permet de faciliter la gestion du versement santé pour l'employeur. Pour le mettre en place, il suffit de le formaliser par une décision unilatérale de l'employeur.

La FNSEA continue son action et votre FDSEA vous informera de toutes les évolutions sur le régime de complémentaire santé.

E. Baumont - FDSEA 21

En savoir plus

Pour des informations complémentaires, contacter le service juridique/emploi de la FDSEA de votre département.

- Côte d'Or: Emmanuelle Baumont, Juriste en droit social
 Tél. 03 80 68 67 68 - mail: sje@fdsea21.fr
- Nièvre: Clément Villain,
 Tél. 03 86 93 40 92 - mail à emploi.fdsea58@orange.fr
- Yonne: Guillaume Gauguin, Tél. 03 86 49 48 10

Des professionnels à votre service

sarl BRESSON CONSTRUCTION
Trémies de stockage en tôle acier galvanisé
- Châssis tubulaire avec passage de fourches, gerbable sur 5 niveaux
- Trappe de vidange manuelle
- Équipée pour recevoir une goulotte
- Contenance standard : 2M3
- Autre contenance sur demande
21450 Villaines en Duesmois
Tél : 03 80 89 05 75 - Port. : 06 85 33 46 66



SARL BOUTOT
Zl. La Noire
03230 BEAULON
SEMIS DE MAÏS ET TOURNESOL avec semoir Monosem
Extend de 40 à 80 cm de rayon et ensilage d'herbe
avec pick-up 4,50 m repliable (matériel neuf).
Tél. 04 70 42 72 17 - 06 09 33 16 20 www.sarl-boutot-etap.com

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 06/04/2016	Bourg-en-Bresse 12/04/2016	St Christophe-en B. 06/04/2016	National 06/04 au 12/04/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,96 €	3,89 €
	R	3,45 €	3,45 €	3,60 €	3,44 €
	O	-	3,10 €	-	3,10 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,00 €
	O	-	2,90 €	-	2,99 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,67 €
	P	2,55 €	2,55 €	-	2,46 €
Génisses VML	U	3,87 €	4,25 €	4,60 €	4,19 €
	R	3,67 €	3,60 €	3,81 €	3,57 €
	O	-	3,05 €	-	3,02 €
Taureaux VML	URO	-	2,50€	2,67 €	2,57 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 12/04/2016

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	3,07	3,00	
300-350 kg	-	2,92	2,70	
350-400 kg	2,98	2,73	2,56	
400-450 kg	-	2,66	-	
450-500 kg	-	2,50	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,78	2,38	
250-300 kg	-	2,59	2,42	
300-350 kg	-	2,44	2,25	
350-400 kg	-	2,36	2,31	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,33	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,33	2,24	
450 kg et +	-	2,13	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,63	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,61	2,03	1,83	-
5 -10 ans	2,38	1,88	1,73	-
+10 ans	-	1,80	1,68	
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,32	1,94	

Bovins : 1226
Apports corrects pour la saison.
93% de vendus.

BROUTARDS : Transactions plus faciles, notamment dans les légers. L'offre est moins importante cette semaine et permet de reconduire facilement les tarifs.

LAITONNES GÉNISSES : L'offre retse conséquente. Les transactios retrouvent un peu de fluidité, après une semaine difficile.

TAUREAUX : Cours reconduits.

VACHES : Nouvelle baisse des cours en sujets âgés et médiocres. Les jeunes vaches avec de l'avenir se négocient plus facilement.

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 11/04/2016

	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Bovins (528)		
Broutard		
200 à 405 kg	550 - 1060	2,58 - 3,11
435 à 505 kg	1110 - 1220	2,42 - 2,60
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
240 à 305 kg	630 - 720	2,36 - 2,63
325 à 425 kg	800 - 910	2,14 - 2,46
Génisses		
315 à 590 kg (16-24mois)	600 - 1220	1,86 - 2,21
500 à 720 kg (24-36mois)	980 -1550	1,90 - 2,26
Taureaux		
1140 à 1265 kg	1790 - 2070	1,57 - 1,64
Vaches		
Vaches légères	650 - 1030	
Vaches entre deux	1050 -1220	
Vaches lourdes	1230 -1510	

En broutards, le placement est rapide à des tarifs sensiblement reconduits en lourds et fermes en légers. peu d'invendus.
En laitonnes, les volumes sont toujours importants et l'écoulement plus difficile particulièrement en lourdes grasses entrainant de nombreux invendus.
Pour les génisses et les vaches, la mévente des sujets gras impactent directemnt sur le maigre accompagné d'une baisse des tarifs.

Divers : laitonnes culardes pesant de 178 kg à 276 kg vendues de 940 € à 1310 € soit 4,75 à 5,28 € du kilo vif.

Bovins gras : 20
Vaches de viande : 3,34 à 3,44 kg de viande
Le peu d'intérêt de la part des acheteurs pour les animaux gras oriente à nouveau les tarifs à la baisse avec des invendus .

Prochain marché le lundi 18 avril aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 13/04/2016

	U	R
Broutards		
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,68	2,50
350 à 400 kg	nc	nc
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	2,18
250 à 300 kg	nc	2,30
300 à 350 kg	nc	2,30
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,96
Vaches		
- 5 ans	1,85	1,73
de 5 à 10 ans	1,78	1,65
+ 10 ans	-	1,55

Broutards : Présentation de qualité très moyenne, la médiocrité de l'offre ne facilite pas les échanges.

Vaches-Génisses : Commerce fortement pénalisé par le commerce de la viande, releve très importante

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 12/04/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	- 0,05
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	- 0,05
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,15 €	- 0,10
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,80 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,30 €	1,95 €	- 0,05
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,20 €	1,95 €	- 0,05
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,15 €	1,90 €	- 0,10

Tendance : peu de demande, vente très calme en toutes catégories.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 04/04/16 au 10/04/16*

	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,66 €	-
350 kg	-	2,55 €	-
400 kg	-	2,48 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,33 €	-
500 kg	-	2,23 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,37 €	2,30 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,19 €	-

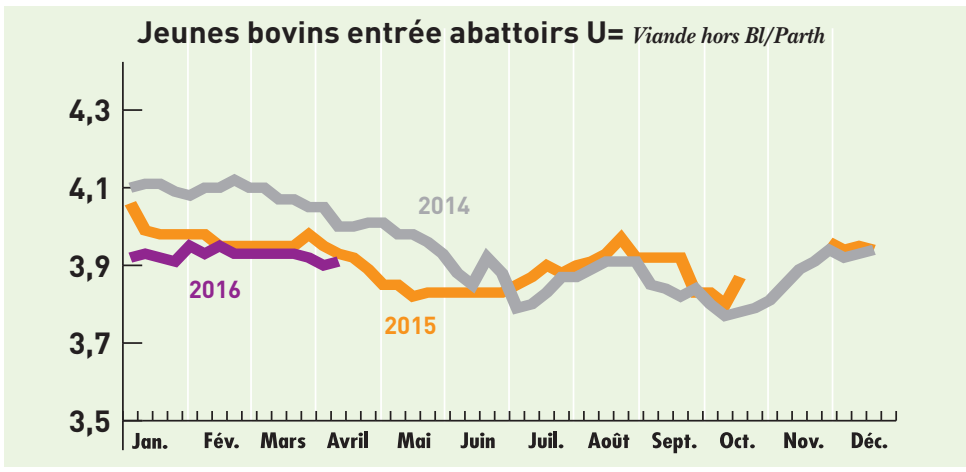
Tendance : quorum non atteint. Application des chiffres du reseau.

À partir du 23 février 2016, *les modalités de cotations des gros bovins entrée abattoir évoluent en intégrant les modifications définies par l'instruction technique du 17 décembre 2015 (inclusion des primes labels rouge, exclusion des animaux avec ASDA rouge, exclusion des animaux croisés (39) issues de deux parents croisés (39). Il convient d'interpréter avec prudence les évolutions de ces cours pendant les premières semaines de mise en œuvre.*

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 04/04/16 au 10/04/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,91 €	3,71 €	-			
Races mixte		-	3,48 €	3,48 €	-		
Races lait					-	3,30 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						2,86 €	2,86 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,84 €	3,74 €	3,46 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,89 €	3,80 €	3,72 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,22 €	4,06 €				
Races mixte				3,23 €	3,19 €	-	
Races lait					-	2,78 €	2,74 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,43 €	4,29 €	4,04 €	3,87 €			

Tendance : marché difficile. Offre abondante en vache à viande.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 04/04/16 au 10/04/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,93 €	3,90 €	3,89 €	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,49 €	4,06 €	3,90 €	3,66 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,82 €	3,73 €				
Races mixte					3,27 €	3,19 €		
Races lait						-	2,74 €	2,71 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,67 €	4,39 €	4,18 €	-				

Tendances SEM. 15 / 2016

Bovins de boucherie

Le recul des ventes de viande rouge sur les derniers mois est important, et la mutation de façon de consommer se poursuit au détriment d'éleveurs en perte de repère. Les circuits courts, le Bio, les viandes transformées ou hachées sont plébiscités au détriment des circuits traditionnels et des animaux de race à viande de milieu de gamme. Les grandes masses restent soumises au dictat des centrales d'achat qui ont très vite réagit à la tension du marché de la viande en faisant des appels d'offres à des prix revus à la baisse. La mauvaise pub de ces dernières semaines se paie cash pour les éleveurs. Les industriels restent l'interface entre une offre de production abondante et des commandes en repli. Ils profitent de ce déséquilibre pour appuyer sur les prix. Le marché de niche des viandes haut de gamme ou de qualité bouchère destinées à la cheville traditionnelle se maintient. Les difficultés sont en revanche de plus en plus marquées pour les animaux de cœur de gamme (Charolaises R à U=) avec des tarifs qui s'orientent à la baisse. Les tarifs se tassent légèrement dans les vaches Frisonnes et Montbéliardes. En jeunes bovins, le déséquilibre offre/demande reste très inquiétant avec des tarifs en baisse. ■

Broutards

Les niveaux de prix pratiqués d'un animal à l'autre en fonction de son statut envers la FCO rend le marché très volatil avec des écarts de prix très importants sur des animaux de même poids et de qualité identique. Le tempo commercial de la semaine reste marqué par le recul de la demande italienne et surtout la volonté de peser sur le prix des broutards face au recul des prix de la viande. La tendance est baissière dans l'ensemble des broutards. La vente reste calme, dans les bonnes laitonnes Charolaises ou Limousines lourdes. Le commerce demeure laborieux dans la marchandise convenant au marché espagnol. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

La progression des prix de la semaine passée a amoindri les exportations dans les gros veaux. Les tarifs sont globalement reconduits dans les veaux Holsteins, Normands, Montbéliards, Abondances ou croisés laitiers convenables. Le placement reste tendu dans les croisés allaitants légers ou de moyenne conformation alors que les veaux Limousins, Charolais ou croisés très bien conformés demeurent assez bien valorisés même si les tarifs plafonnent. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 11 avril) :
« Malgré un contexte délicat, l'activité d'abattage se maintient à un niveau élevé. Toute baisse des prix à l'achat serait incomprise par les éleveurs ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 11 avril) :
« Cours reconduits dans un contexte d'offre limitée ».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 11/04/2016*

Agneaux (216)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	3,32 - 3,53	3,31 - 3,43
Gras (38-44 kg)	-	3,22 -3,46	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	3,46 - 3,84	3,33 - 3,45
Laitons (38-44 kg)	-	3,42 -3,66	-
Laitons (+44 kg)	-	2,91 - 3,65	-
Brebis (108)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,23 - 1,39	1,11 - 1,26	-
Divers			
Béliers (10) : 106 à 135 €	1,01 - 1,35	-	
Agneaux maigres : 63 à 82 €	-	2,35 - 3,09	-
Caprins : 10 à 38 €		-	0,28 -0,62
Boucs :			
Divers : 2			

Ovins : 349
99% de vendus.
Agneaux: L'offre n'est pas importante, mais les besoins sont en net retrait, faute de consommation. Les tarifs reculent mais sont toutefois encore corrects.
Brebis: Belle vente même si les tarifs se replient légèrement
Béliers - Caprins : Demande suivie et cours sans changement.
Effectifs :
Agneaux: 274- Brebis : 61
Béliers : 7 - Caprins : 6 - Divers : 1
Prochain marché le lundi 25 avril (pesée à 7h, vente à 9h).
L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 11/04/2016*

Ovins : 18	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	82 - 130	1,95 - 2,73
Brebis	86	1,10 - 1,13
Béliers	-	-

Tarifs difficilementre conduits, dû en partie à une présentation de qualité très hétérogène.
Prochain marché le lundi 18 avril 2016 aux horaires habituels.

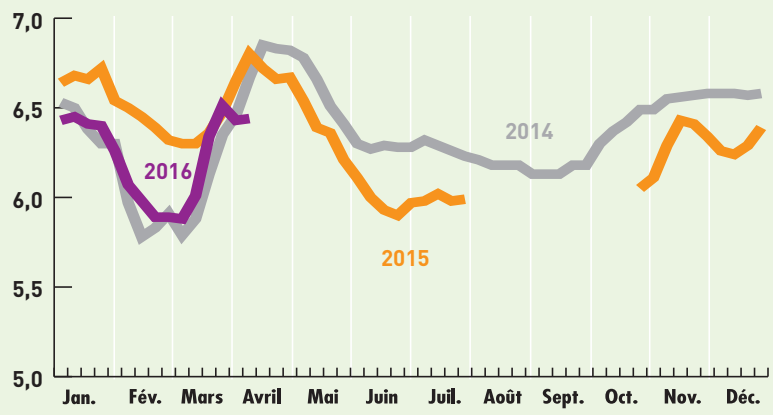
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 04/04/16 au 10/04/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,38 €	5,94 €
Couvert	16-19 kg	6,74 €	6,38 €	5,93 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,53 €	5,33 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 04/04/16 au 10/04/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,44 €	**7,39 €**	**2,52 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 04/04/2016 au 10/04/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	7,39 -0,11	7,41 -0,12	7,40 -0,10	-	-	-	-	-
	R Var.	7,01 -0,11	6,97 -0,02	6,87 -0,03	-	6,59 0,11	6,66 0,13	6,76	-
	O Var.	6,14 -0,11	6,24 0,08	6,23 0,23	-	6,02 -0,01	5,97 -0,06	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,18 -0,19	7,18 -0,13	6,39 -0,07	-	6,74	6,40 -0,12	-
	R Var.	6,76 -0,24	6,83 -0,12	6,77 0,01	6,04 0,07	6,38 -0,05	6,38 -0,01	6,23 0,05	5,83 0,10
	O Var.	6,31 0,07	6,39 0,13	6,47 0,22	5,86 0,29	5,94 =	5,93 -0,03	5,77 -0,08	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,53 0,01	5,39 -0,03	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,33 -0,02	-	-

Zone nord : Agneaux : Consommation peu dynamique avec les sorties plus conséquentes entraînant les cours à la baisse. Brebis : demande régulière. Marché équilibré . **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

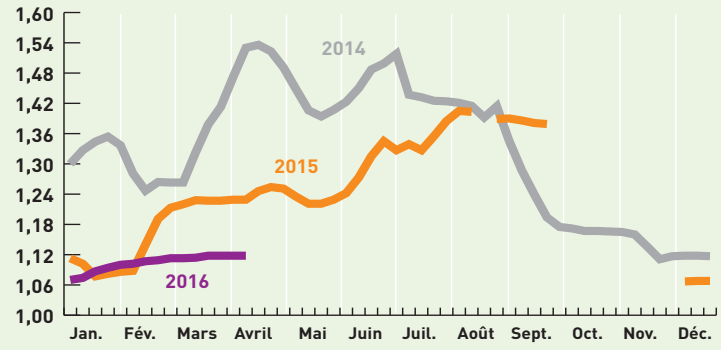
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 654 porcs présentés) — *Cotations du lundi 11 avril 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,118 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 01/04/16 au 07/04/16*

1,37 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

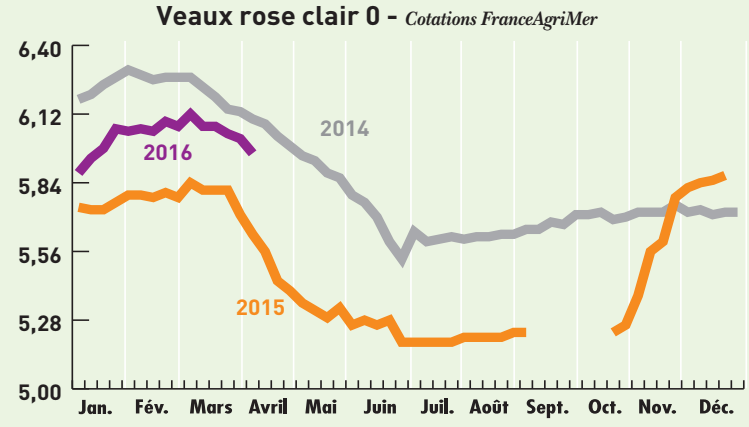
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 04/04/16 au 10/04/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,95 €	-	-
U	-	7,58 €	6,04 €	-
O	-	5,96 €	4,80 €	4,77 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 11/04/16 au 17/04/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	74	525 - 590 €	375 - 430 €	230 - 320 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		210 - 280 €	130 - 160 €	-	55 - 90 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		350 - 460 €	210 - 290 €	200 - 230 €	110 - 140 €
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		480 - 560 €	340 - 400 €	240 - 280 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	668	210 - 330 €	150 - 200 €	130 - 190 €	70 - 110 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 04/04/16 au 10/04/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,55 €	2,28 €	1,55 €	–
Bons	2,23 €	1,93 €		

Céréales

Marché du 7 avril 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	avr.-juin	130	N	C
	fourrager	avr.-juin	125	T	C
Nord Côte-d'Or	220/11	mai-juil.	130	N	C
Aube/Yonne	meunier	avr.-juin	128 à 129	N	C
BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	meunier		inc.		C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	avr-juin	122 à 123	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	avr.-juin	126	T	C
Nord Côte-d'Or	selon qualité	avr.-juin	126	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS	avr.-juin	198		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saône		avr.-juin	125	T	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		avr.-juin	143	N	C
Sud Côte d'Or			inc.		C
Saône et Loire		avr.-juin	142	T	C
Pois	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/ Yonne/Côte-d'Or	fourrager	avr.-juin	192	N	C
Féverolles	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	alim; animale		inc.		C

Matériel

Tracteur

01 - Vds 2 pneus 18-4-38 tubless 75% usure prix 140 E/pièce - 2 pneus Petlas 18-4-30 usure 5% prix 300 euros/pièce 14 ply pour raison montagne
✆ **04.79.87.68.55. après 20 h**

18 - Vds tract. Case MXU 125, de 2006, 3.300 h + chargeur Manip 125 - benne Lambert, 13 t. Le tout état neuf. A voir.
✆ **06 72 13 07 45.**

26 - Vds tracteur Renault 120 54 TZ an 1991 7100h avec ou sans épareuse Rousseau 7 mètres.
✆ **06 81 27 38 45**

38 - Vds tract FIAT 70.66 2RM, 8650 heures, année 1986, bon état général 5000 euros.
✆ **06 73 39 97 45**

38 - Tracteur FORD 4630 CABINE de 1995 première main, 2600 heures, Bon état, révision 2016, puissance admin. 13 CV, Chargeur AGRAM
✆ **04 76 98 45 49**

38 - Vds citerne à eau galva 2500 avec pompe pour remplir 2000€. Motofaucheuse Aebi moteur diesel coupe 1 60 TBE 700€.
✆ **06 75 04 60 70**

39 - Vds tracteur Case Mc Cormick CX 90, 2002, 4 RM, pneus 24-34 35%, 6 400 h, rel. et pdf avant, t.b.é.
✆ **06 70 41 02 97**

42 - Achète pièces ou épave Tracteur Renault 651 2 ou 4 roues motrices
✆ **06 61 01 60 08 ou 06 33 39 88 05**

57 - Vends Case Puma 185 CVX rel. avt. 600 h an. 2013, JD 6820 pont & cab. susp. 5.200 h an. 2003 Tbe.
✆ **06 23 77 81 90**

58 - VENDS tracteur IH 523, 8 500 h avec cabine, BE, 1973, 3 000 euros à débattre, frein, embrayage neufs (réf. 150B)
✆ **06 22 05 82 29**

70 - Achète Tracteurs MF 690-698-168-165-188, Ford 4 cil. Presse BR 120x120 Claas, Krone, Welger, Carraro, Deutz. Charrue Kverneland réversible 3, 4 et 5 socs. Presse MD Claas, JD. Semoir maïs monosem 4 rgs ferti+micro, PNU, NG, NG+.
✆ **06 83 59 05 70**

84 - Vds tracteurs Same Frutteto II 60 cv, 4 RM, 4600H 1997 TBE, révisé, 10000 euros et Same Vigneron 75 cv, 4 RM, 6500H, TBE, 9000 euros - entretien suivi, carnets entretien à disposition.
✆ **06 11 55 74 51**

89 - VENDS Massey 158, bon état avec pelle, 2 727 H (réf. 1505)
✆ **03 86 42 42 84**

Travail sol

01 - Vds semoir à maïs Kuhn 6 rangs toute équipée, charrue vari master 122,4 corps
✆ **06.83.12.49.54**

38 - Vends rotalabour Rau 3M cause retraite DE + 400 mètres tuyaux irrigation.
✆ **06 42 05 68 42**

38 - Vds com doublet record 3m porte à court lame av dents - semoir Nodet 3m compt.ha traceurs mécaniques
✆ **04 74 84 72 44 HR**

84 - Vds charrue monodisque disque 28 '' déportable 2 positions, servi 2 heures. Prix 1200 euros.
✆ **06 78 11 13 94**

Récolte

07 - Vds presse John Deere moyenne densité 342 remorque Deves 5T freins hydrauliques
✆ **06 24 80 71 60**

19 - AV Round Baller CLAAS ROLLANT 44, révisé, liage électrique, BE, prix à déb.
✆ **06 70 20 61 95**

21 - VEND MB Dronningborg MF D 8500 révisée avec factures, 1 500 h., hydro., cabine, clim., broyeur paille 5 secoueurs, chariot, coupe 4.30 m., 12 000 euros (réf. 1010)
✆ **03 80 26 57 39**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 130C)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - VENDS remorque 4 roues PTC 4.5 T, avec fourragères, - piquets accacia, 1.80 m. appointés (réf. 1501)
✆ **03 80 61 04 17**

26 - Vds cueilleur maïs Idass 6rgs repliable broyeur + scie colza + combiné semis Carré.
✆ **06 09 94 67 79**

38 - Vends 250 petites bottes de luzerne 2ème et 3ème coupe.
✆ **06 18 04 82 57**

38 - Vends andaineur Kuhn GA 3501 MH tête pivotante essieu tandem TBE 1ère main 2500€ à débattre.
✆ **06 84 60 22 44**

55 - Vds round baller New Holland 644, très bon état, révisé, prix à débattre.
✆ **06 75 71 46 67**

69 - Vend presse à balle ronde Galliagnany 9220.
✆ **04 72 24 58 62**

69 - Vds pirouette Fahr 4 toupies 4 mètres petit prix - Bon état.
✆ **06 60 15 05 59**

Traitement

26 - Vds pulvérisateur Jerphanion 600l, rampe 12m 3 buses treuil pompe 105l/mn TBE 1200 euros AD..
✆ **06 86 40 75 88**

58 - VENDS rampe alu. Pommier, 24 m., 1 200 l. montée sur chassis, - tracteur enjambeur Derot, TBE, roues étroites complètes 270/95/48 - 11.2/32 8.3/44, TBE (réf. 140C)
✆ **06 70 95 80 46**

Distribution

69 - Vds TBE semoir Vicom avec sous solveur enfouisseur d'engrais + réhausse L 82 cm. - 780 euros.
✆ **06 82 38 36 90**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Bâtiment

AGRI STANDARD 2000


HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35

Irrigation

26 - Vds couverture intégrale Perrot alu 1 ha 80 + 31 perches Irrifrance + 25 tuyaux sphériques galva diam. 75 BE.
✆ **06 86 40 75 88**

Cave

42 - Vds compresseur froid + évaporateur pro 05 7 kw très bon état
✆ **04 77 76 06 60 hr**

Agri. divers

01 - Vds roues étroites 11.2R48 et pince enrubannage adaptable sur Manitou
✆ **06.40.18.07.28**

10 - Vends TX 36 2.956 H 5,10 m, pulvé 28 m Gps toutes options état exceptionnel, tracteur New Holland 8560 7.750 H et TS 110A 2.300 H, combiné packer semoir 4 m, benne 10 T - 12 T, regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

18 - Vends faneuse Claas Volto 670, 6 toupies, année 2010, prix 6.000 euros - faucheuse Claas, 6 disques pendulaires, année 2009, 5.000 euros - semoir Sulky DPX70, épand. 24 m, année 2007, prix 2.700 euros - pulvérisateur Caruelle, 1.000 l, DPA, coupure élec., rampe 15 m, repliage hydro, incorporateur, prix 6.000 euros - benne 8 t, porte auto, 4.000 euros - remorque épandeur fourragère Maître, 6 t, 2.000 euros - round baller Claas Rolland 46, 2.200 euros. Le tout en très bon état. Peu servi. Départ retraite.
✆ **06 74 01 56 59 ou 02 48 56 40 80.**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - moissonneuses batteuses Dominator, - télescopiques (réf. 150C)
✆ **07 86 46 73 30**

26 - Vds Ford 5600 75cv 4800h BE 5800 euros, fendeuse bûches 16t 1000 euros, broyeur déchiqueteur Farmi 2000 euros.
✆ **06 83 00 65 05**

38 - Vends épandeur fumier à transformer en remorque 3T5 à débattre.
✆ **06 77 56 10 18**

38 - Vds épand fumier Deves 7T 4 roues, C. ensil. vis à grain diam 140 LHM-ensil JD 1m60 rouleau Packer 2m70 raine 2 éléments semoir Ebra pignons légumes
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Vends fendeuse horizontale sur roue, scie circulaire sur roue, table chêne 3 mètre, faucheuse
✆ **06 88 34 30 61**

38 - Cherche pièces occasion pour moissonneuse Someca M 100
✆ **04 74 58 46 96**

39 - Vds semoir Nodet 4 rg maïs 5 rg tournesol, pulvé Rau 900 l 15 m, rouleau Quivogne 6 m semoir Kuhn 15 m 2 t, débr. Rousseau bras 4,2 m
✆ **03 84 71 31 59**

68 - Vds remorque 3.5 T auto freinée 9 m, 2002, bon état ouverte des 4 côtés convient tout type de commerce
✆ **06 87 12 42 28**

71 - VENDS cause retraite : - presse Vicon RV 1601, - pirouette GF 6502, - faucheuse Kuhn GMD 602, - roues étroites : 8 x 3 x 44 Michelin, - 11 x 2 x 44 Taurus, - dif. cornadis et barrières, - pompes de pré, - 2 pneus 4 x 4 neufs 215 x 75 R 15 (réf. 1302)
✆ **06 09 63 22 38 - 03 85 91 54 16 HR**

84 - A ENCADRER Vds cultivigne et décompacteur Gardell, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 22 - 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 8 - 10 – 12 - 15 T., chisel et canadien 3 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vds camion Renault JN95 320000km : 3500 euros HT, 2 tapis roul. L : 10m, bineuse maïs 4rgs, citerne Sifco 6000L, pompe intégrée : 3500 euros.
✆ **06 03 10 61 11**

84 - Vends plateau ampliroll TBE, idéal transport matériel ou engin. Nombreux points d'attache. Ancrage container 20 pieds. Dimension utile 5,85 m x 2,42 m.
✆ **06 15 93 17 27**

Elevage

19 - AV Bétaillère CITROËN C35 - caisse alu - 213.000 km - année 1990 - contrôle 11.03.16 - révisée - TBE - Prix à débattre
✆ **06 70 20 61 95**

42 - Vds cause cessation divers matériels agricoles pour élevage
✆ **06 86 31 20 99**

63 - AV Master bétail. 120 CV, 2009 caisse neuve révisé remorque bétail 3 ess. air 26T.
✆ **06 87 39 25 00**

69 - Vds moulin à grains à marteau - Faucheuse Kuhn 4 assiettes - Tank à lait 1000 l. - Pipeline Vestfalia 4 griffes.
✆ **04 74 26 32 89**

Véhicule

Utilitaire

69 - Vds C15 essence pour pièces - Etat de marche - Année 1992 - 76000 km - 300 euros à débattre.
✆ **06 33 02 28 30**

71 - Vds Master bétaillère, 120 cv, 2009, caisse neuve, révisé, remorque bétail, 3 essieux air, 26 t.
✆ **06 87 39 25 00**

71 - Vds 305 break, 5 portes, diesel, 139.000 km, master bétaillère, 120.000 km, très bon état tank à lait, 1.060 l, cause changement de capacité, lavage manuel, prix de tous ces matériels au
✆ **06 33 51 62 55**

71 - Vds ranger Polaris diesel, 900 cm3, cabine chauff., 1er mise en circul. le 01/01/14, 1.950 h., 1er main, révisé, TBE.
✆ **06 88 59 16 46**

ESPACE Affaires

TRACTEUR	an	Heures	CV
John Deere 6420 Premium TLS, **TBE**, *révisé*	2006	4100	110
John Deere 6130 + chargeur, **BE**	2008	6800	80
John Deere 6330 Premium + chargeur, **TBE**, *révisé*	2011	3300	110
John Deere 5090 G + Bati Quicke, état neuf	2015	90	90
John Deere 6430 STD + rel. av, **TBE**	2010	1800	115
John Deere 5620 + chargeur, **BE**	2006	4440	75
John Deere 5820 surbaissé, **BE**	2003	5500	90
John Deere 6530 Premium TLS, **BE**	2007	4650	115
John Deere 6230 STD 2RM, **TBE**	2011	9200	90
John Deere 6220 Premium + chargeur, **BE**	2000	5600	90
John Deere 6630 Premium TLS, **TBE**	2010	5400	125
Massey Ferguson 4335 arceau + chargeur, **BE**	2005	3950	75
FENDT 208 V, **BE**	2007	4200	80
FENDT 260 S + chargeur, **TBE**	2003	3010	60
Same Corsaro 70 F, arceau, **BE**	1986	4500	70

MATÉRIEL		an	capacités
Télescop.	CATERPILLAR - TH337, **TBE**, *révisé*	2009	3000H
Cover crop	QUIVOGNE - APL/M, 26 disq., **TBE**, *révisé*	2004	3 m
Presse B.R.	JD - 592 HY flow, ficelle balletrack	2004	
Presse B.R.	JD - 582 HY flow, ficelle boitier élec.	2003	
Presse B.R.	CLAAS - Rolland 250, ficelle filet, P.U., petit prix.	2000	2 m 10
Bol mélang.	TRIOLIET - Solomix 1400 ZK, **TBE**	2013	14 m³
Cultitiller	KUHN - EL 142.300, porta. packer, **TBE**, *rév.*	2002	3 m
Herse rotative	PEGORARO - RD 300, porta. packer, **BE**	1995	3 m
Épand. fum.	ROLLAND - CONIC 2065, 2 hér. hori, **BE**	1998	6 T 5
Épand. fum.	DEGUILLAUME - Force 9D, **État neuf**	2012	9 m³
Benne mono.	JEANTIL - GM 111, **TBE**	2007	11 T
Benne ridelles.	DEGUILLAUME - T 90 D, **TBE**	2006	9 T
Fauch. Condi.	JD - 730, timon cent. volets élec., **BE**	2007	3 m
Fauch.	KUHN - GMD 4010, **TBE**, *révisée*	2007	4 m
Fauch.	KUHN - GMD 4010 FF, **TBE**	2011	4 m
Faneuse	MORRA - MH 530, **BE**, *révisée*	2003	5 m 30
Faneuse	KUHN - GF 8702 T, **TBE**	2010	8 m 70
Faneuse	KUHN - GF 7601 MH, **TBE**	2007	7 m 60
Faneuse	KUHN - GF 8501 T, **TBE**	2003	8 m 50
Faneuse	CLAAS - VOLTO 770, **TBE**	2002	7 m 70
Andaineur	KUHN - GA 3501 GM, **TBE**, *révisé*	1996	3 m 50
Andaineur	KUHN - GA 7301, double rotor, **BE**	2006	7 m 30
Andaineur	KRONE - Swadro 46, état neuf	2013	4 m 60

Défi-Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

DÉCOUVREZ LA BOUTIQUE REUSSIR à plus d'un titre
boutique.reussir.fr

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France




ALLIANCE
Remorque Lambert 16 T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2015
15 990 € Démo
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE
• GARANTIE DECENNALE
• ELEVAGE
• STOCKAGE
• PME-PMI
• CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

Elan
PESONS DYNAMOMÉTRIQUES
(Usage réservé au contrôle interne, et non pour usage commercial)
Pour la détermination rapide d'un poids (élaboration des rations, pesée du gibier).
■ Portable, compact.
■ Boîtier métal, crochets en acier galvanisé.
Portée maxi :
• 5 kg graduation par 20 g. Réf : 486780 57 € TTC
• 10 kg graduation par 50 g. Réf : 486781 57 € TTC
• 25 kg graduation par 100 g. Réf : 486782 57 € TTC
• 50 kg graduation par 200 g. Réf : 486783 57 € TTC
• 100 kg graduation par 500 g. Réf : 486784 57 € TTC
• 250 kg graduation par 1kg. Réf : 486785 210 € TTC

A PARTIR DE 57 € TTC FRANCO DE PORT

✆ 01 49 84 94 28


ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
486780		57,00	,
486781		57,00	,
486782		57,00	,
486783		57,00	,
486784		57,00	,
486785		210,00	,
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAGI - Photos non contractuelles

Tourisme

42 - Vds peugeot 1007 année 2006 32000 km essence boite manuelle 2 places CT OK 3800 euros
✆ **06 11 68 66 06**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds piquets acacia en 2m
✆ **06.16.25.39.34**

01 - Part vend petites bottes de paille ou échange contre jolie balles rondes avec filet
✆ **06.81.87.23.48**

12 - Achète orge par semi de 30 t.
✆ **06 81 74 55 46 ou 05 65 72 11 54**

21 - VENDS luzerne Bio 90 x 120 x 2.30 m. - 700 kg/botte, prix : 160 euros la tonne (réf. 1503)
✆ **06 07 49 13 48**

26 - Vds foin.
✆ **06 43 60 83 74**

38 - Vds paille orge et blé rectangulaire 325 Kg moyenne 80€ / tonne.
✆ **06 25 31 32 26**

42 - Producteur vds maïs ensilage enrubanné, foin de luzerne, blé, très bonne qualité, possibilité livraison
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vds maïs ensilage irrigué silo béton région Feurs
✆ **06 75 39 54 15**

Fourrage

18 - Recherche paille en andain.
✆ **06 83 32 04 76.**

26 - Vds 6t foin de luzerne balles 150 kg bonne qualité.
✆ **06 08 72 78 53**

69 - Vds très belle paille et foin conventionnel et bio, bottes carrées. Livraison par camion ou camion remorque - Très bonne qualité garantie.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

Co-produits pour l'alimentation du bétail
Vends ensilage de maïs et Corn gluten frais.
MARGARON NUTRITION SOLUTIONS
Contactez Gilles Lagneau au 06 20 36 74 49
www.margaron.fr
Livraisons + conseils partout en France

Pépinière

01 - Vds surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214
✆ **06.82.07.33.68**

Divers

38 - Vos chaudière tout inox pour cuisson aliments 205 litres gaz gpl securite convient pour associations.
✆ **04 74 78 17 29 HR**

42 - Vds 2 jantes arr tract mac cormick 240 + calèche 2 roues ou échange contre piquets ou autre (équidés, ane)
✆ **04 78 48 46 68**

58 - VENDS 2 chataigners à débiter, port de route, bois chauffage déjà abattu, facile accès (réf. 1507)
✆ **06 44 87 39 59**

Location

Agricole

21 - Dispo. DPB cause cessation (réf. 1203)
✆ **06 32 57 19 21**

Autre

67 - Epfig centre Alsace région viticole loue gîtes tout équipés accès wifi, parking.
✆ **03 88 85 58 33 ou 06 16 10 44 38 - mail : wurtz_bernard@yahoo.fr**

Offre

Emploi

18 - Expl. Polyculture élevage, cherche saisonnier pour juillet, moisson paille, travail du sol, poss. nourri, logé.
✆ **06 81 75 34 00.**

89 - RECHERCHE salarié (e) plein temps sur 2 exploitations Elevage, Lait, Porc, Céréales (réf. 1508)
✆ **06 78 66 60 87**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièce moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

18 - Cherche tous travaux agricoles : moissons, ensilage, pressage, enrubannage, aplatissage, épandage fumier, broyage de haies particulier/collectivité, etc... Tarifs en rapport avec l'agriculture d'aujourd'hui.
✆ **06 35 04 08 43.**

69 - Semis direct ou sur labour maïs tournesol soja sorgho ferti insecticide antilim à partir de 45€ hectare. Se déplace.
✆ **06 61 52 27 99**

69 - Clément Dupont propose enrubannage avec presse enrubanneuse avec couteaux et virebottes.
✆ **06 11 87 36 86**

Demande

Emploi

26 - Jeune homme 18 ans avec permis B cherche maître apprentissage dans une ETA pour BTS sur 2 ans à partir de sept 2016 région Drôme Ardèche.
✆ **06 67 46 03 70**

38 - Recherche maître d'apprentissage pour 2 ans pour BTS ACSE, étudie toutes propositions.
✆ **06 33 83 87 56**

Mariage

Rencontre

38 - Monsieur 60 ans, non fumeur, rencontre dame 50-60 ans aimant fleurs, jardin, vie à deux à la campagne.
✆ **06 19 69 44 21**

Animaux

Divers

74 - Vends lot génisses bœufs croisés 38, 2 ans exportable en Suisse 12/2016.
✆ **06 83 45 79 95**

Bovin

01 - Vds génisses Aubrac 15 à 24 mois
✆ **06.08.09.92.25**

01 - Vds vaches au lait Holstein noires et Hol. rouges
✆ **06.18.40.67.71**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureau adulte Cyclone, - taureaux LIMOUSINS 17 et 18 mois, type mixte, HBL, fils de Génial (RCV) Gagneur (Top Price Lanaud) + Cyclone RRE VS, - génisses pleines HBL, vêlage septembre, octobre, novembre écographiées (réf. 130B)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - vds bons taureaux charolais HBC 18mois viande et développement élevage Corneloup Denis 03 Avrilly
✆ **06 79 78 91 95 ou 04 70 55 34 09**

07 - Vends 5 génisses Aubrac de 10 à 12 mois
✆ **06 78 98 62 29**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

18 - Elevage HBC vds : 1 taureau 20 mois - reproducteurs, 14 mois - TB génisses, 2 ans à mettre au taureau. EARL Breton, 18 Germigny.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Elevage HBC vds repro., de 12 à 26 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

19 - Vd 4 Génisses SALERS de 1 an, ind IBR, très douces, toutes garanties sanitaires.
✆ **06 86 82 42 88**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (pour vaches et pour génisses), avec toutes garanties sanitaires, livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet. Elevage naisseur de "Lauréate", prix de l'AJEC Moulins 2015.
✆ **Tél. 02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12 ou 06 07 91 98 08.**

18 - Vends taureaux, HBC, de 12 à 14 mois, TGS, issu IA VF. GAEC de Lepaud, 18600 Augy sur Aubois.
✆ **06 68 68 24 94 ou 02 48 76 23 41.**

21 - El. HBC VENDS taureau adulte, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs (certain avec gêne sans corne), IND IBR. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 060C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 15 mois, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 0701)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Le parage reste incontournable dans la conduite d'un troupeau pour une bonne reproduction, pensez à l'entretien de vos taureaux - cage jusqu'à 1 800 kgs (réf. 1002)
✆ **06 37 26 17 64**

21 - Elevage HB Limousin VENDS taureaux 18 mois, - génisses 12 mois, dociles. TGS. Livraison assurée (réf. 120B)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS veaux reproducteurs HBC, IBR A. EARL de Jully - Lobreau 21230 Magnien (réf. 1401)
✆ **03 80 90 08 79 - 06 70 11 90 57**

PETITES ANNONCES 03 80 78 90 40

21 - El. Charolais HBC VENDS taureaux 2 ans, vêlage facile, - veaux repro. de l'année, IBR A. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 1410)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - VENDS veaux reproducteus HBC, IND IBR. Colliette Christian - 21210 Villargoix (réf. 1411)
✆ **06 70 74 97 70 - 03 80 64 12 78**

21 - VENDS taureau Salers 5 ans provient du Cantal (IA - Bronson) très bon produits, TGS, IBR A. (réf. 1506)
✆ **06 81 89 94 78**

38 - Vds taureaux Blonds d'Aquitaine 4 ans et 5 ans
✆ **06 70 24 56 64**

38 - Vds jeunes vaches suitées génisses pleines Limousine IMD IBR parents inscrits
✆ **04 76 06 03 82 HR**

38 - Vds reproducteurs Blonde d'Aquitaine 18 mois très bonne origine type mixte.
✆ **06 84 07 76 24**

39 - Vds taureau limousin bio 3 ans docile vêlage facile
✆ **07 86 95 47 74 ou 06 70 55 81 83**

39 - Vds taureaux repro. et vaches charolaises avec veaux femelles, garanties sanitaires. Jonnier Nicole.
✆ **03 84 81 23 59 H.R.**

42 - Vds taureaux Charolais 15/16 mois HBC vel. fac. livr. assur. Cuisset JM St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

54 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières, génisses pleines. Livraison assurée.
✆ **03 81 50 46 81 ou 06 82 66 55 60**

58 - VENDS 2 taureaux 2 ans et 15 veaux repro. 15 mois HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100E)
✆ **06 19 82 08 94 - 03 86 25 04 28**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

58 - VENDS repro. 15 mois - 2 ans - 3 ans, vêlage facile, prix raisonnable. GAEC Pautet (réf. 14VB1)
✆ **06 13 33 44 38 - 03 86 30 85 24**

58 - VENDS taureau charolais 5 ans, HBC, IBR A, or. Raymond J.C., type viande. Lemaître - Montaron (réf. 140A)
✆ **03 86 30 61 65 - 06 72 29 06 85**

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, GAEC de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 2 ans et gros veaux de 16 mois, IND IBR. Livraison toutes distances (réf.1409)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureau 18 mois et veaux 15 mois repro. HBC, TGS, bon rapport qualité prix. (réf. 150D)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - VENDS jeunes vaches CHAROLAISES allaitantes HBC ou non, - veaux M - F 1 à 3 mois, IBR A. (réf. 140D)
✆ **03 86 30 41 89 - 06 14 76 66 50**

58 - VENDS 5 taureaux charolais âgés de 2 à 4 ans, le tout HBC, IBR A. EARL Stéphane Berger - Ternant (réf. 140E)
✆ **06 25 72 20 74 - 06 03 61 72 87**

58 - VENDS très bon taureau 5 ans, RVS, issu. exp., - taureaux 2 ans, - gros veaux reproducteurs, TGS, HBC. GAEC Guillien - 58800 Epiry (réf. 1412)
✆ **03 86 22 43 36**

58 - VENDS gros veaux repro. HBC, IBR A, sols non calcaires. Martinet Damien 58250 Ternant (réf. 1502)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC 14 - 16 mois. GAEC Beauzon - Préporché (réf. 1504)
✆ **03 86 84 21 53 - 06 18 78 86 18**

58 - VENDS taureaux HBC 2 ans et 15 mois, BO, naisseur de Hatenon (Champion Paris 2016) et de Cyrano. EARL Batho Serge (réf. 150A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS taureau HBC 3 ans, origine Simonin (réf. 15VB1)
✆ **06 15 61 48 41**

58 - VENDS très gros veaux reproducteurs CHAROLAIS issus de grandes origines non HBC, TGS, hivernés au pré, prix raisonnable. GAEC Langlet 58140 Gacogne (réf. 15VB2)
✆ **06 37 90 51 67 ou 03 86 22 70 48**

58 - VENDS 2 TB taureaux HBC 6 ans, or. Robin et 5 ans, or. Beauzon (réf. 1509)
✆ **06 87 49 63 89**

69 - Eleveur limousin HBL vend gros veaux reproducteurs-trices TGS prix très raisonnable - Livraison possible.
✆ **06 82 22 56 77 HR**

69 - Vds cause retraite 2 génisses Prim'Holstein 15 mois indem IBR BVD CL.
✆ **06 22 82 38 89**

69 - Vend taureau charolais de 18 mois HBC TGS vêlage facile. Elevage et viande.
✆ **06 85 73 49 86**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89**

71 - Vds T. B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Elevage HBC vd taureaux 2 et 3 ans, hivernés au pré, très bonne origine, TGS. Dumont B.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, et génisses de 2 ans, garanties sanitaires et livraison, indemnes IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55**

71 - HBC vds tx 2 ans, gd choix veaux 16 mois, père Horace Dangely GeorgesV + génisses 1 an, 2 ans pleines de Celcius ou à saillir, IBR A, livraison. Gaec Devillard Jacques et Caroline.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Elev. charolais vd pour repro. taureaux 1 et 2 ans, HBC, au pré, vêl. facile. EARL Dufraigne D.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Vds taureaux ch. 2 et 3 ans, ayant sailli, sans corne et cornus, hivers au pré, garanties sanit., IBR A, livr. poss. EARL Boiret, 71430 Palinges
✆ **06 08 84 26 46**

71 - Eleveur limousin vend taureaux reproducteurs 18 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends 18 génisses charolaises 2 ans, pleines, ter. sept. oct., IBR A, cessation. 71120.
✆ **03 85 88 37 31 ; 06 73 26 05 31**

71 - Vends veaux mâles HBC, 15 mois, dont 5 nés sans cornes, IBR A. Gaec Gauthey Alexis, 71 La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - Elev. charolais vd 15 G. 18 mois, V ou élevage, 4 TX 18 mois, HBC ou non, IBR A, V. FCO.
✆ **06 80 32 10 83 ; 06 81 59 25 07**

71 - Elev. charolais HBC vd 2 TX 2 ans + 1 de 3 ans, 15 VX 15 mois, IBR A, livraison poss. Gaec Pluchaud.
✆ **06 89 99 72 20 ; 06 07 13 23 38**

71 - Vends vaches montbéliardes et génisses au lait.
✆ **07 88 38 66 28**

71 - Vends taureaux charolais HBC de 12 à 17 mois, conformation équilibrée, TGS, IBR A. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vds veaux 1 mois, HBC, BO, IBR A, TGS, livr. assur., prix raionn., Bernolllin Eric, 71250 Cluny.
✆ **06 15 13 18 50**

71 - Vds taureau charolais 8 ans, type viande, docile, TGS, IBRA. Charnay Henri,Dyo.
✆ **06 78 11 12 07**

71 - Elevage limousin vd 12 f., 1 an, 300 kg, IBRA, vaccin FCO, certifié bio, 900 euros.
✆ **06 44 72 18 04**

89 - Elevage charolais HBC Vend taureaux 18 - 22 mois et 60 mâles de l'année, TGS, vêlage facile ou type élevage, - 15 génisses de 2 ans. Livraison. Accueil permanent. IBR A. GAEC Cadoux P. et Fils (réf. 110A)
✆ **06 89 18 05 87**

89 - VEND 1 taureau charolais 2 ans et 8 de 17 mois, origine vêlage facile, TGS. EARL Montenat (réf. 1403)
✆ **06 13 13 39 48**

89 - VENDS 1 veau reproducteur LIMOUSIN 18 mois, - 1 taureau de 5 ans LIMOUSIN, inscrit HBL, IBR A (réf. 1510)
✆ **06 31 33 95 96**

Ovin

01 - Vds 10 brebis suitées et 15 Antenaises Charmoises - B. Hugon 01110 Hauteville
✆ **04.74.35.37.81**

42 - Achète brebis chèvres reformés agneaux gras maigres toute l'année
✆ **06 07 96 23 40**

Equin

71 - Vds juments percheronnes suitées ou non, cause surnombre.
✆ **06 15 13 18 50**

71 - A vendre jument comtoise, née en 2004, montée et attelée, petits travaux agricoles, PP, pucée, prix 1.900 € à débattre.
✆ **03 85 54 37 59 le soir.**

Volaille-Lapin

38 - Vends poules vivantes plein air 3€ pièce tarif dégressif, samedi 16/04 - 30/04. Réservation
✆ **06 08 88 10 83**

Chien

42 - Vds chiots Beauceron non lof 2 m - portée 10 chiots - vacc. pucés mère 2GHV362 - siren 389457581
✆ **06 09 28 93 26**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Travail à façon



Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



Les offres d'emploi de l'APECITA

AQ003221 - SAONE ET LOIRE - DEPLACEMENTS FRANCE
FORMATEUR EN LOGICIEL DE GESTION COMMERCIALE H/F
Société de service et conseils en informatique, fournisseur de logiciels pour caves viticoles. Assurer l'installation des logiciels et l'assistance clients sur des logiciels de gestion commerciale (solutions légères non ERP). Sous la responsabilité responsables clients et produits. Bac+2. Expérience souhaitée 2/3 ans mini dans activité similaire. Autonome. Déplacement fréquent sur France. Salaire 2200€ à 2500€ brut à débattre. CDD 12 mois.

AQ003067 - HAUTE SAONE
RESPONSABLE DE MAGASIN LISA JARDINERIE H/F
Coopérative, spécialisée dans l'approvisionnement en agrofournitures, détenant un réseau de jardineries/LISA. Organiser l'activité du point de vente de manière à atteindre les objectifs définis. Encadrer et animer une équipe de conseillers vendeurs. Assurer et/ou superviser les opérations d'approvisionnement du magasin, dans un souci de gestion des stocks. Mettre en oeuvre la politique commerciale. Assurer le conseil, la vente, la fidélisation des clients et adhérents coopérateurs. Suivi des opérations administratives. Reporting. Goût prononcé pour le commerce et sens du service client. Personne de terrain avec sens de l'organisation et aptitudes managériales indéniables. Bonnes connaissances du monde agricole & rural, de l'élevage, du jardin & du végétal, du bricolage. Expérience sur poste similaire exigée, idéalement en LISA/jardinerie... Polyvalence, dynamisme, rigueur. Certiphyto apprécié. CDI. Rémunération selon profil.

AQ003071 - COTE D'OR
RESP. COMMERCIAL GAZON PROFESSIONNEL H/F
Pour l'un des leaders national multi-espèces en production et commercialisation des semences de grande culture. Mettre en oeuvre la politique commerciale définie par la direction ; Suivre les clients et développer leur chiffre d'affaire ; Élaborer un plan de prospection ; Négocier les contrats commerciaux avec les distributeurs régionaux ; Mettre en place les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs ; Assurer le suivi commercial des contrats et veiller au respect des engagements ; Analyser les résultats et prendre les mesures correctives nécessaires ; Promouvoir les produits au niveau des forces de ventes des distributeurs ; Animer des réunions de formation technique ou commerciale auprès des clients ; Participer à certaines négociations de référencement technique ou commercial; Remonter les informations du terrain. Diplômé d'une école supérieure de commerce ou équivalent. Première expérience réussie. Qualités demandées: Être un négociateur convaincant, maîtriser les aspects techniques, avoir des qualités relationnelles, être ouvert d'esprit et à l'écoute. CDI basé à Dijon sous un statut cadre. Véhicule de fonction, ordinateur portable, téléphone portable.

AQ003132 - COTE D'OR ET SAONE ET LOIRE
ANIMATEUR CUMA H/F
Fédération régionale. Au sein d'une équipe de 12 collaborateurs en Bourgogne. Animation, conseil juridique et économique auprès des structures de Côte d'Or de Saône et Loire. Emergence et accompagnement des projets. Animation de l'antenne de Côte d'Or. Coordination du bulletin d'informations semestriel. Coordination de l'étude sur l'efficience des chantiers en commun. BTS + licence ou Certificat de spécialisation ou 2 BTS ou Ingénieur. Connaissance du milieu agricole nécessaire. Très bonnes aptitudes relationnelles en entretien individuel et en groupe, esprit d'équipe. Expérience de 2-3 ans souhaitable. Domaines de compétences en gestion, accompagnement de projets collectifs. Compétences en communication, maîtrise des outils de mise en page. Véhicule personnel. CDI avec période d'essai de 3 mois renouvelable 1 fois, basé au siège de l'antenne départementale de Côte d'Or. Déplacements sur Sud 21 et Nord 71. Début contrat : 23 mai 2016.

AQ003148 - ALSACE
CONSEILLER SPECIALISE ANIMATION CAPTAGES H/F
OPA. Apporter conseil individuel et collectif aux exploitants agricoles pour actions captages prioritaires et Diagnostics de Gestion des Effluents d'Elevage. Participer à mise en oeuvre missions des conseillers Eau et agri. Participer activités transversales équipe Grandes cultures. Ingénieur agri/agro ou équiv. Permis B + véhicule. CDD 8 mois, poss. reconductible. Déplacements Alsace.

AQ003182 - SAONE ET LOIRE
COMPTABLE VITICOLE CONFIRME H/F
Cabinet d'expertise en gestion. En charge d'un portefeuille composé d'entreprises viticoles, vous assurez la tenue, la révision et l'établissement des comptes annuels, les déclarations et optimisations fiscales. Formation supérieure en comptabilité. Justifier obligatoirement expérience réussie en cabinet ou en AGC. Bonne connaissance entreprises viticoles et souhaitant évoluer dans cet univers. CDI.

AQ003193 - MEURTHE ET MOSELLE
CONSEILLER EN AGRONOMIE-ENVIRONNEMENT H/F
OPA. Assurer le suivi global de programmes environnementaux relatifs à l'amélioration des pratiques agricoles en vue de la protection de la qualité de l'eau. Contribuer aux campagnes PAC. Contribuer au développement de l'offre de service aux agriculteurs. Connais. en agronomie et environnement ; Connais. de l'économie de l'exploitation agricole et de la réalité de l'agriculture Lorraine. Entrée: sept. 2016. CDI.

AQ003255 - JURA
SALARIÉ AGRICOLE POLYVALENT H/F
Exploitation agricole en polyculture-élevage à dominante bovin lait (système Comté). Traite du troupeau laitier et soins aux animaux. Travaux des champs (fenaisons notamment). Expérience significative en élevage laitier. Poste à pourvoir de suite. Remplacement congé maladie 3 mois.

AQ003350 - JURA - MOREZ
COMPTABLE CONFIRMÉ H/F
Groupement d'employeurs, pour une entreprise. Tenir comptabilité clients, fournisseurs et banque. Suivre trésorerie. Etablir tableaux de bord comptables. Etre en lien avec l'expert comptable. Bac+2. Expérience poste similaire souhaitée. Maitrise informatique : conn. indispensable logiciel de compta., Word, Excel, Internet. URGENT. CDI mi-temps (matins lundi au vendredi). Possibilité compléter temps de travail dans le cadre emploi partagé.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 •Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

CREMATORIUM DU GRAND DIJON

**Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : RD 126 Mirande - 21000 Dijon
539 734 327 RCS Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 1er avril 2016, l'associé unique a :

1/nommé aux fonctions de :

- président Monsieur Philippe LEROUGE demeurant River Cottage – Philip Avenue – LL35 OPY, Aberdovey – Gwynedd – United Kingdom en remplacement de Monsieur Jérôme LECONTE ;

- directeur général Monsieur Laurent KIRSCH demeurant 10, rue Emile Morel – 92330 Sceaux .

2/ pris acte de la démission de ses fonctions de directeur général délégué de Monsieur Vincent DELACOUR.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211516612

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE

**SA au capital de 33 911 446,80 euros
36, rue du Docteur Schmitt
21850 Saint-Apollinaire
016 250 029 RCS Dijon**

Aux termes de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 2015, il a été décidé de nommer M. Benoît de RUFFRAY demeurant 20 boulevard du Général Exelmans 78150 Le Chesnay en qualité d'administrateur en remplacement de M. Pierre BERGER, décédé le 23 octobre 2015.

Mention au RCS de Dijon.

AL211516635

**EVOLIS AVOCATS
40, bd de la Tour d'Auvergne
CS66503
35065 Rennes cedex**

BEAUNE BRIOCHE

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 700.000 €
Les Cerisières
Route de Verdun –21200 Beaune
412 892 697 RCS Dijon**

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Suivant décision de l'associé uniquedu 16 mars 2016, M. Christophe AILLET, né à Dinan (Côtes d'Armor) le25 mai 1961, demeurant à Chatellaillon Plage (Charente Maritime) – 78 Boulevard de la Mer, a été désigné, à compter du 1er avril 2016et pour une durée indéterminée, en qualité de Président de la société en remplacement de M. Jean Christophe NEVEU.

Pour avis.

AL211516643

TRANSFERT DE SIÈGE

BLANCHEDIS

**SARL au capital de 16 500 €
Siège social 7 rue des Eaux 21190 Tailly
484609888 RCS DIJON**

Le 24/03/2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 13 Rue Gustave Eiffel 21200 Beaune

Mention au RCS de Dijon

AL211516640

MODIFICATION DE CAPITAL

S2G TRANSACTIONS

**Société à Responsabilite Limitée
Au Capital De 24.000 EUROS
Siège social : 13 Rue Richard - 21200 Beaune
801.430.331 RCS Dijon**

Le capital social a été augmenté de 14.000 € et porté à 24.000 €, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 01.03.2016.

Mention caduque : Capital social : 10.000 €

Nouvelle mention : Capital social : 24.000 €

RCS Dijon.

AL211516624

ELECTRICITE GENERALE FREDERIC KOCH

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 rue Vergnette de Lamotte
21200 Beaune
533 901 815 RCS Dijon**

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 29 mars 2016 que le capital social a été augmenté de 60.000 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 5 000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 65.000 euros

Pour avis, la Gérance.

AL211516633

CONVOCATION

CONVOCATION

**en Assemblée Ordinaire
de la Section Auxois Morvan**

Les adhérents de la Coopérative Agricole Interdépartementale des Eleveurs de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre - C.I.A.L.Y.N. - sont convoqués :

en Assemblée Générale Ordinaire de la section Auxois Morvan aux date, heure et lieu suivants : **Lundi 09 Mai 2016 à 15 heures** Salle de Réunions – Mairie – 21320 Vandenesse en Auxois

Ordre du jour : Assemblée Générale Ordinaire de Section

- Présentation du rapport d'activité 2015,
- Présentation des comptes sociaux de l'exercice,
- Présentation des comptes consolidés de l'exercice,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Election des Administrateurs de la section Auxois Morvan,
- Election des délégués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 27 Mai 2016,
- Résolutions de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.

Les adhérents de la coopérative peuvent prendre connaissance au siège de la coopérative de l'ensemble des documents relatifs à l'activité et aux comptes de l'exercice, quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration»

AL211516615

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER»
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon**

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Maël VIARD, notaire à Dijon, le 06/04/2016, M. Raphaël JOUVENEL, opticien lunettier, et Mme Adèle, Mathilde TACHIN, professeur des écoles, son épse, dmt ensemble à Lamarche sur Saone (21760), 2 rue de la Vison. Nés M. à Dijon (21000), le 13/05/1980, Mme à Dijon (21000) le 21/05/1980. Mariés sous le régime légal sans contrat préalable à leur union à Les Maillys (21130) le 30/12/2006.

Ont adopté le régime de la séparation de biens pure et simple.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me Maël VIARD, notaire à Dijon.

Pour avis et mention.

Me Maël VIARD, notaire.

AL211516632

MODIFICATION DE STATUTS

CODAMEX

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 21 mars 2016, l'associé unique de la société CODAMEX, SARL au capital de 32 000 euros, siège social : Impasse Général Vanier 21000 Dijon, SIREN 414 015 255 RCS Dijon, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de

32 000 euros. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre, en cas de pluralité d'associés, la cession de titres est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Monsieur Etienne Blanchon a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Etienne Blanchon, demeurant 32 Rue des Coquelicots 21110 Izeure. Commissaires aux comptes :

Titulaire : La société AUDIT ET EXPERTISE COMPTABLE, société à responsabilité limitée au capital de 7 774,90 euros, siège social : 25 rue Charles Briffaut 21000 Dijon, SIREN 389 434 572 RCS Dijon ; Suppléant : La société R.G.A., société par actions simplifiée au capital de 130 000 euros, siège social : 1 rue du Dauphine 21121 Fontaine Les Dijon, SIREN 352 203 251 RCS Dijon.

Pour avis, la Gérance.

AL211516606

CUMA DU PRIOLET

**à Painblanc
N° d'agrément : 21/83/462
RCS Dijon : 328 741 384**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA du Priolet à 21360 PAINBLANC du 27/11/2012 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- L'augmentation le montant du Capital Social à 16 580 € et d'augmenter la valeur nominale de la Part Sociale à 15 €

- La prorogation de la durée de la CUMA de 30 ans à partir du 27/11/2012

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Alain MOINGEON

AL211516616

EARL LEVEQUE PHILIPPE

**Société civile
au capital de 103 817.78 euros
Siège social
21170 Magny les Aubigny
327 894 564 RCS Dijon**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21/03/2016, la collectivité extraordinaire des associés a :

- décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 217 920 euros,

- transformé l'EARL en GAEC, dont les nouvels caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Dénomination sociale : GAEC DE LA FERME DES HEES

Date d'agrément par le préfet de Côte d'Or : 3 mars 2016

N° d'agrément : 1 301

Le tout à compter du 1er avril 2016.

Pour avis, la gérance

AL211516618

**Françoise VANDENBROUCQUE
Avocat à la cour
Spécialisée en droit des entreprises agricoles et viticoles
8 rue Marceau
21000 Dijon**

EARL DE MARONGES

**Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 69.455,77 euros
Siège social : Ferme des Maronges
21130 Les Maillys
RCS Dijon 344 126 420**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2016, les associés ont décidé de transformer l'EARL en GAEC, à compter du 1er avril 2016 dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : GAEC DE MARONGES

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Siège social : Ferme de Maronges 21130 Les Maillys

Date de la décision d'agrément : 3 mars 2016

Le GAEC sera immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Dijon

Un gérant

AL211516621

EARL MOULIN-LEU

**Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
A capital variable
Siège social : 21140 Montigny sur Armancon
411 434 871 RCS Dijon**

Avis de transformation

Aux termes de délibérations en date du 4 avril 2016, l'Assemblée Générale des associés a décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée MOULIN-LEU en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun MOULIN-LEU à compter du 1er mai 2016, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le G.A.E.C. a été agréé sous le numéro 1302 par décision d'Agrément de Monsieur le Préfet de Côte d'Or en date du 3 mars 2016.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour Avis, la gérance.

AL211516623

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds artisanal d'électricité général, exploité sis à BEAUNE (21200) - 9 rue Vergnette de Lamotte, consentie par acte sous seing privé en date à Ruffey les Beaune du 22 juillet 2011, enregistré le 22 juillet 2011 à Beaune, bordereau 2011/473, case 1, par Monsieur Frédéric KOCH, demeurant à Ruffey Les Beaune (21200) - 22 rue du Chemin Neuf, à la Société ELECTRICITE GENERALE FREDERIC KOCH, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, ayant son siège social à Beaune (21200) - 9 rue Vergnette de Lamotte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 533 901 815 RCS DIJON, a pris fin avec effet rétroactif au 1er octobre 2015, suivant acte sous seing privé à Beaune, en date du 10 mars 2016.

Pour insertion.

AL211516634

EDEN & ASSOCIES

**SARL au capital de 1.000.320 €
Siège social : 5 Rue Marguerite Yourcenar,
21000 Dijon
497.685.461 RCS Dijon**

Par assemblée générale du 29/02/16, les associés ont décidé d'adjoindre, à compter du même jour, à M. Renaud Couchoux, M. Pascal Eisenchteter et M. Jean-Renaud Jacquinet, à compter en qualité de cogérantes : Mme Armelle Jacquinet demeurant 1 Rue de la Foulère, 21121 Fontaine Les Dijon et Mme Raphaëlle Eisenchteter demeurant 24 Rue de Ranfer de Bretenières, 21121 Fontaine Les Dijon.

RCS Dijon.

AL211516638

NON DISSOLUTION

SARL TANG MARCHE

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000.00 €
Siège social : 48 rue Roland Carraz
21300 Chenôve (Côte d'Or)
800 643 967 RCS Dijon**

Suivant décisions de l'AGE du 26 février 2016, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Pour avis, la gérance

AL211516644

DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL

SCM MAHIEU ET AUSSAVY

**Société civile de moyens en liquidation
Au capital de 12 195,92 euros
Siège social: 8 bis rue de Verdun
89290 Champs sur Yonne
Siège de liquidation :
12 rue du Général de Gaulle
89530 St Bris le Vineux
RCS Auxerre 327 594 966**

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 4 avril 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gérard Mahieu, demeurant 12 rue du Général de Gaulle 89530 St Bris le Vineux, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 12 rue du Général de Gaulle 89530 St Bris le Vineux. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL211516614

JE

**CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 Lyon**

COPOPLAST

Dissolution

SAS au capital de 10.200 euros Siège : 2 rue de la Chapelle 21190 Corcelles les Arts

L'assemblée générale réunie le 16 novembre 2015 a décidé :

De dissoudre la société par anticipation à compter du même jour

De nommer en qualité de liquidateur M. Damien Campoy demeurant 5 Rue des Cerisiers 69800 Saint Priest

De fixer le siège de la liquidation au siège social

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon

Pour avis le liquidateur

AL211516617

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

PATRIMMO 21

**Société Par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 20 000 €
Siège social : 8 Rue Louis Deroche
21000 Dijon (Côte d'Or)
799 062 401 RCS Dijon**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2016, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 mars 2016 suivi de sa mise en liquidation.

- désigné en qualité de liquidateur :

Monsieur Patrick Peyrussie, demeurant à Dijon (Côte d'Or) 8 rue Louis Deroche,

a qui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Dijon (Côte d'Or) 8 Rue Louis Deroche,

C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis,

le représentant légal.

AL211516619

PATRIMMO 21

**Société Par Actions Simplifiée
en liquidation
au capital de 20 000 €
Siège social : 8 Rue Louis Deroche
21000 Dijon (Côte d'Or)
799 062 401 RCS Dijon**

D'un procès-verbal d'assemblée générale du 31 mars 2016, il résulte que :

- L'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

Pour avis,

le liquidateur

AL211516620

SCEA LA QUEUE NOIRE

**Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 15 244.90 euros
Siège social : 3 rue de New Holland
21600 Longvic
418 568 713 RCS Dijon**

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2016, il a été pris acte que les associés de la SCEA La Queue Noire ont voté la radiation de la société après avoir prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La décision de radiation sera déposée au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

AL211516625

SARL «1.000 BOURGOGNES»

**Société en liquidation
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 18.000 Euros
Siège social : Boulevard Maxime Lecouvreur,
«La Montagne» - 21200 Beaune
503.714.040 RCS Dijon**

Par AGE du 21/03/2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L.237-13 du Code de Commerce. A été nommé comme liquidateur : M. Stéphane GUIDOT demeurant Boulevard Maxime Lecouvreur, La Montagne, 21200 Beaune, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

RCS Dijon.

AL211516626

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 01/04/2016 à Précy sous Thil la SARL suivante a été constituée :

Dénomination : AU FOURNIL DE PRECY

Siège : 25 rue Hôtel de Ville 21390 Précy sous Thil

Objet : boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, chocolaterie, confiserie, glaces, vente à emporter, traiteur, sur place et en tournée

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 €

Gérance : Caroline MONTEIRO et Cédric MONTEIRO, demeurant 24 rue de la Libération 21320 Vandenesse en Auxois

RCS Dijon.

AL211516628

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 23/03/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société par actions simplifiée

- **Dénomination** : ALIX

- **Siège** : Dijon (21000) 10 A avenue de Langres, Immeuble Garden Avenue

- **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

- **Capital** : 100.000 €

- **Objet** : L'exploitation d'une entreprise de travail temporaire, au sens de l'article L1251-2 du Code du Travail, sous l'enseigne «TOMA INTERIM», recrutement, placement en contrat à durée déterminée ou indéterminée, mise à disposition de personnel pour le compte de tiers utilisateurs

- **Transmission des actions** : toute transmission d'actions, y compris entre associés, au profit d'ascendants, descendants ou conjoint du cédant ou de l'auteur de la transmission, doit être autorisée par la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues pour les décisions de nature extraordinaire.

- **Exercice du droit de vote** : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi.

- **Président** : M. Jean-Jacques Thurisset demeurant à Labergement Foigney (21110), 2 Chemin de la Corvée

- **Commissaires aux comptes** : titulaire : SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET AUDITEURS domiciliée à Dijon (21000) 7 rue Marguerite Yourcenar

Suppléant : M. Nicolas Saillard domicilié à Dijon (21000) 7 rue Marguerite Yourcenar

Pour avis, le Président

AL211516629

SOLICO

**SARL au capital de 1 000 €
61 rue des Blanches Fleurs
21200 Beaune**

Aux termes d'un assp à Beaune en date du 02/04/2016, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Dijon, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes :

Objet social : Conseil, vente et pose de signalétique et support de communication graphique ; Coordination et management d'équipes de poseurs ; Conception et réalisation infographique et conception d'éléments de théâtralisation.

Gérance : Pierre-André Bossennec demeurant 61 rue des Blanches Fleurs 21200 Beaune.

AL211516630

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société en date du 5 avril 2016 par acte sous seing privé, présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée

Dénomination : EARL DE LA TOUR

Siège Social : 6 rue Croix Martin, 21460 Vieux Chateau

Objet : La Société a pour objet la polyculture et l'élevage

Durée : 99 années

Capital : 7.500 euros, apportés en numéraire

Gérance : Monsieur Jean-Baptiste Tarteret, 6 rue Croix Martin, 21460 Vieux Château

Cession de Parts : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, à l'exception des mutations entre associés

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour avis.

AL211516631

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société civile

- **Dénomination** : SC JAR

- **Siège Social** : 1 Rue de la Foulère, 21121 Fontaine les Dijon

- **Objet** : la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apports, participations, souscriptions ou achats de parts sociales ou d'actions, dans toutes sociétés, collectivités ou entreprises créées ou à créer, l'étude de tous projets, les activités de recherche et de développement au profit du groupe, la prestation de services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, l'achat et la vente d'immeubles, l'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles, construits ou non, l'édification de constructions sur les immeubles acquis qui pourront rester en fin de bail au propriétaire bailleur et la location de tout immeuble appartenant à la société,

- **Durée** : 99 ans

- **Capital** : 1.334.400 €

- **Apport en Nature** : 64 parts sociales d'EDEN & ASSOCIES, SARL au capital de 1.000.320 €, 5 Rue Marguerite Yourcenar, 21000 Dijon, 497.685.461 RCS Dijon, évaluées à 1.334.400 €

- **Cogérantes** : Armelle Jacquinet, 1 Rue de la Foulère, 21121 Fontaine les Dijon et Raphaëlle Eisenchteter, 24 Rue de Ranfer de Bretenières, 21121 Fontaine les Dijon

- **Cession de Parts** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne

peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire.

- Immatriculation au RCS de Dijon

AL211516639

LES PRODUCTEURS DU PAYS BEAUNOIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Beaune du 1er avril 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES PRODUCTEURS DU PAYS BEAUNOIS

Forme sociale : Société par actions simplifiée à capital variable,

Siège social : Mairie - 21360 Cussy la Colonne,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 21 000 euros,

Objet social : - la commercialisation au détail et demi-gros, de tous produits agricoles et alimentaires, notamment de viande, charcuterie suite à l'achat d'animaux vivants et une fois l'abattage et la découpe réalisés par un prestataire extérieur ; - l'achat et la vente de tous produits manufacturés ainsi que la commercialisation de produits artisanaux de terroir et de tous produits à caractère touristique ; - l'animation et l'organisation d'évènements ; - la gestion d'ateliers de découpe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 3 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Membres du Comité de Direction :

- M. Cédric BAZIN, demeurant à LA ROCHEPOT (21340) – 2 route de Chambéry,
- M. Laurent BROCARD, demeurant à CHAUDENAY LE CHATEAU (21360) – 22 Grande Rue,
- M. Patrice GAGNEPAIN, demeurant à AUXANT (21360) – rue Champ Marechal,
- Mme Laurence HENRIOT, demeurant à VILLEBICHOT (21700) – 12 Grande Rue,
- Monsieur Cyril JACOTOT, demeurant à MAVILLY-MANDELOT (21190) – la Ferme de Laucy,
- M. Denis POULLEAU, demeurant à MOLINOT (21340) – 9 rue du Château,
- M. Vincent PARIGOT, demeurant à BESSEY EN CHAUME (21360) – 12 rue de la Pieu,
- M. Jean-Jacques TERRAND, demeurant à CUSSY LA COLONNE (21360) – rue de Montceau.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, le Président

AL211516645

ACER PAYSAGES

Par acte sous seing privé en date du 5 avril 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ACER PAYSAGES

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 4 Route Pontailler 21270 Maxilly sur Saône

Objet : aménagement et entretien de parcs et de jardins, petits travaux de maçonnerie paysagère, terrassement, taille de pierre.

Durée : 99 années

Capital : 5 000 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions sous quelque forme que ce soit des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Président : Monsieur Yoann BERNARDO Domicilié au 4 Route Pontailler 21270 Maxilly sur Saône

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour avis

AL211516646

➜ AVIS DE CONSTITUTION

DENS IN DENTE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DENS IN DENTE

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 3, rue de l'Eglise 21220 Gevrey Chambertin

Objet : La création, l'acquisition, la vente, l'exploitation, la gestion, directement ou indirectement de tout établissement, société, ou fonds de commerce de sociétés ; La gestion technique, commerciale, financière, administrative, le marketing et la logistique ; La gérance, l'administration, le contrôle de tous biens, participations, droits et intérêts, dans toute entreprise d'enseignement de la chirurgie orale et toute entreprise avec laquelle elle se trouve être en synergie ; L'exploitation directe ou indirecte de tout fonds de commerce, brevet, marque et autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle ; La détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés ; L'enseignement de la chirurgie orale.

Durée : 99 ans

Capital : 500 euros

Gérance : Monsieur Philippe BLOIS demeurant Rue du Moulin 21110 Fauverney

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL211516575

NIÈVRE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

FAIENCERIE GEORGES

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 11 Aveneu Colbert
58000 Nevers
343 109 930 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 17.11.2015, l'AGE des associés de la SARL FAIENCERIE GEORGES a décidé de transférer le siège social du 11, Avenue Colbert - 58000

Nevers au 7, Quai Mantoue 58000 Nevers à compter du 01.12.2015, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Mention en sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis.

La Gérance.

AL581516616

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

BOURGOGNE BOIS ENERGY

SARL au capital de 100.000 euros
Siège social : Route de Corvol l'Orgueilleux
58210 Varzy 794 413 054 RCS Nevers.

L'AGE du 23/12/2015 a augmenté le capital social d'une somme de 100.000 euros pour le porter à 200.000 euros, par l'émission de 10.000 parts nouvelles, et modifié les articles 7 et 8 des statuts, a nommé M. Christian CADET demeurant 12 allée de la Terre Bleue 94370 Sucy en Brie en qualité de cogérant, et a transféré le siège social à Clamecy (58500), les Hâtes, route de Moulot, et modifié l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Nevers.

AL581516622

➜ APPORTS

SAS CYCLES DOSSANG

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 euros
Siège social : 16 rue de Charleville
58000 Nevers

Suivant acte sous seing privé du 29 mars 2016, à effet du 1er mars 2016 à Nevers, Bruno DOSSANG 5 rue de la Cabane - 58180 Marzy, a fait apport à la SAS CYCLES DOSSANG, au capital de 10 euros, dont le siège est 16 rue de Charleville - 58000 Nevers, un fonds de commerce de réparation et vente de cycles, exploité 16 rue de Charleville - 58000 Nevers, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 311 184 246 RCS Nevers. Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de cent trente mille euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2016. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à Bruno DOSSANG, de 13000 parts sociales de la SAS CYCLES DOSSANG.

Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis.

AL581516609

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Marie CHERAMY, notaire
25 avenue Pierre Bérégovoy
58000 Nevers

Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy office notarial n° 58001, le 8 avril 2016 Monsieur François Jean Paul COLINOT et Madame Chantal Marie DESVERGNES son épouse, demeurant ensemble à Marzy (58000) 57 Route de Corcelles mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Nevers (58000) le 31 août 1968, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHERAMY où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL581516625

➜ NON DISSOLUTION

ENTREPRISE CHRISTIAN DEVEZ SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 47 Bis Rue Henri Bouquillard
BP 9 Les Montôts - 58022 Nevers Cedex
RCS Nevers 790 745 103

Aux termes d'une décision en date du 6 septembre 2014, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Pour avis.

AL581516621

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

ENTREPRISE REVENEAU JEAN-PIERRE

EURL au capital de 7 500 Euros
Siège social : La Galette - 58500 Clamecy
479 233 397 RCS Nevers

Aux termes du PV du 29 février 2016, Le Gérant a décidé de dissoudre la société, à compter du 29 février 2016, de fixer l'adresse de liquidation pour la correspondance au 27 chemin de la Côte d'Or 58500 Clamecy et de désigner en qualité de liquidateur : Jean-Pierre Reveneau 27 chemin de la Côte d'Or 58500 Clamecy.

Mention au RCS de Nevers.

AL581516614

SMBC

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 33 Rue Rougeon
58180 Marzy
753907468 RCS de Nevers

Par AGE du 01/04/2016, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/05/2016. Me. SAINT-ADAM Jean-Patrick demeurant 6 Ter, Avenue Macmahon 75017 Paris a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de Nevers

AL581516620

➜ AVIS DE CONSTITUTION

MANELISS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 51 Boulevard du Maréchal Juin
58000 Nevers

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP du 1er mars 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MANELISS

Siège social : 51 Boulevard du Maréchal Juin, 58000 Nevers

Objet social : Vente au détail de produits d'équipement de la maison et de bien-être de la personne, culture et loisirs.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 8 000 euros

Gérance : Monsieur Imen Djomni demeurant 51, Boulevard Maréchal Juin, 58000 Nevers, Monsieur Cédric Chemin demeurant 51, Boulevard Maréchal Juin, 58000 Nevers, Madame Carine Chopin, demeurant 51, Boulevard Maréchal Juin, 58000 Nevers.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

La Gérance

AL581516484

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. du 25/03/2016 il a été constitué une EURL :

Dénomination : E.U.R.L. POILEAU ET FILIPE

Capital : 500 €

Siège social : 74, rue de Lurcy, 58700 Premery

Objet : Travaux de couverture par éléments.

Gérant : M. FILIPE Fabrice, 74, rue de Lurcy, 58700 PREMERY.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581516556

SASU OPTIQUE SAINT PIERRE

Suivant un acte sous seing-privé du 22 mars 2016, a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SASU OPTIQUE SAINT PIERRE

Siège Social : 38 rue de Paris 58240 Saint Pierre le Moutier

Objet : le commerce de détails opticien lunetier et accessoires ;

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 8 000 €

Présidente : MORILLO Maureen, Domaine de Grâce 58470 Gimouille

Agrément Cession : En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, la Présidente.

AL581516579

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Imphy du 6/04/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AXENT

Siège social : Le Petit Moulin - 58160 Imphy

Objet social :

- L'acquisition, la détention, la construction, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers et immobiliers,
- La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location des biens immobiliers acquis ou édifiées par la société,
- La conclusion de tous contrats de bail et notamment des contrats relatifs aux locations meublées,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Laurent POMMIER, demeurant à Le Petit Moulin – 58160 Imphy

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis.

La Gérance.

AL581516617

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 1er avril 2016 constitution de la SAS :

SMV COUVERTURE

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 22 Route des Templiers - Villemoison 58200 Saint Père

Objet : Travaux de couverture, charpente, zinguerie, étanchéité et évacuation d'eau de pluie.

Président : M. Vincent BAILLEUL demeurant 22 Route des Templiers - Villemoison 58200 Saint Père

Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : décision collective des associés

Agrément des cessions d'actions: majorité

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL581516623

HOLDING HC

Par acte SSP en date du 11 avril 2016 il a été constitué une SARL dénommée :

HOLDING HC

Objet social : La propriété et la gestion de tous biens meubles et immeubles,

L'administration d'entreprises, toutes activités de conseil et d'assistance aux entreprises en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, Les conseils, l'assistance et l'ingénierie en matière financière, Les conseils et l'assistance aux entreprises en matière de relations publiques et de communication interne

comme externe, toutes études de marché, promotion de ventes et publicité,

Siège social : 8 rue Galilée, 58640 Varennes Vauzelles

Capital : 20 000 euros

Gérance : Madame Clémence HAGOUEL, demeurant à Varennes Vauzelles, Nièvre, 8 rue Galilée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

Pour Avis.

AL581516624

JLE IMMO

Par acte SSP du 11/04/2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JLE IMMO

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers et immobiliers

Siège social : 30 rue du midi, 58180 Marzy.

Capital : 1 200 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. LEDYOT Jacques, demeurant 30 rue du Midi, 58180 Marzy

Clause d'agrément : Cession soumise à agrément

Immatriculation au RCS de Nevers

AL581516626

YONNE

➜ DÉSIGNATION

SARL DOMAINE BILLAUD-SIMON

Société à responsabilité limitée
au capital de 40.000 euros
Siège social : 1 Quai de Reugny
89800 Chablis
RCS Auxerre 408 601 953

Selon PV du 8/01/2016 , l'associé unique statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Pour avis.

AL891516779

➜ DÉMISSION

ATOUTS FLAM

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 rue Haute,
21500 Courcelle Les Montbard
794 643 353 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2016, l'assemblée générale des associés a constaté la démission de M. Thomas LAFAILLE de ses fonctions de gérant à compter du même jour.

Pour avis, la gérance.

AL891516760

FRANCO DANOISE DE TUBES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 375.000 euros
Siège social : ZI des Vauguillettes
10/12 rue des Grahuches
89100 Sens
304.217.987 RCS Sens

L'associée unique a pris acte, le 19/01/2016, de la démission de Monsieur Yves MOYNE de ses fonctions de Président de la Société et a décidé de nommer en remplacement la société SOLICE, société par actions simplifiée au capital de 12.098.115 euros, dont le siège social est sis à Chaponnay (69970), 238, rue des Frères Voisin - ZAC Chapotin, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 522.973.577, à compter de la même date.

Dépôt légal auprès du greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL891516788

➜ NOMINATION

INFODEV

SAS au capital de 7 622,45 euros,
Siège : 1 Rue de la Bertauche
89100 Sens
334 171 642 RCS Sens

Le 28/12/2015, l'associée unique a nommé : COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE : Gérald PARQUET, domicilié 17 rue de la République 69002 Lyon ; COMMISAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT : Jean LEROUX, domicilié 17 rue de la République 69002 Lyon.

Pour avis, le Président.

AL891516759

DRAKA COMTEQ FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 246.554.316 €
Siège social
23 av. Aristide Briand
89100 Paron
393.525.993 RCS Sens

L'Associé Unique a décidé le 25.3.2016 de nommer commissaire aux comptes titulaire : ERNST AND YOUNG et Autres, siège social : 1-2 place des Saisons Paris la Défense 1 92400 Courbevoie, en remplacement de Pricewaterhousecoopers Audit, et commissaire aux comptes suppléant : AUDITEX, siège social : 1-2 place des Saisons Paris la Défense 1 92400 Courbevoie, en remplacement de Yves Nicolas. Mention au RCS de Sens.

AL891516800

QUOROON

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10.000 €
Siège social
23 av. Aristide Briand
89100 Paron Cedex
790.127.062 RCS Sens

L'Associé Unique a décidé le 25.3.2016 de nommer commissaire aux comptes titulaire : ERNST AND YOUNG et Autres, siège social : 1-2 place des Saisons Paris la Défense 1 92400 Courbevoie, en remplacement de Pricewaterhousecoopers Audit, et commissaire aux comptes suppléant : AUDITEX, siège social : 1-2 place des Saisons Paris la Défense 1 92400 Courbevoie, en remplacement de Anik Chaumartin. Mention au RCS de Sens.

AL891516801

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SARL BERTAPELLO

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 10, Rue des Alizés
78440 Issou
RCS Versailles 509 704 631

L'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2016 a décidé de transférer le siège social au 7, rue de la Motte 89110 Aillant sur Tholon.

Modification de l'article 4 des statuts.

Le Gérant : Laurent Bertapello, 7, rue de la Motte 89110 Aillant sur Tholon.

AL891516753

REMSKEV

Société en nom collectif
Capital : 1.000 €
Siège social: 13, rue de Croix FonTaine
77240 Seine Port
507 456 812 RCS Melun

Aux termes d'une délibération en date du 07 mars 2016, la collectivité des associés de la société a décidé de transférer à compter du 1er avril 2016 le siège social et de modifier corrélativement l'article 5, alinéa 1er des statuts.

Ainsi, à compter du 1er avril 2016, le siège social qui était à Seine Port (Seine et Marne) 13, rue de Croix Fontaine, est transféré à Sens (Yonne) 25, rue du Plat d'Etain. En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun, sous le numéro 507 456 812, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens, désormais compétent à son égard.

Gérant et associé : Monsieur Rémi DESA, demeurant à Sens (Yonne) 25, rue du Plat d'Etain

Associé : Monsieur Gabriel GERMAIN, demeurant à Seine Port (Seine et Marne) 13, rue de Croix Fontaine

Pour avis,

Le Gérant.

AL891516782

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

DIAMTECH

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 impasse de l'Abbaye
89250 Gurgy
Transféré 12 rue de Cudot 89330 Verlin
RCS Auxerre 449 446 699

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2016, la gérance de la société à responsabilité limitée DIAMTECH a décidé de transférer le siège social du 4 impasse de l'Abbaye 89250 Gurgy au 12 rue de Cudot 89330 Verlin à compter du 1er avril 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre sous le numéro 449 446 699 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Gérance : Monsieur Joël DUBOCAGE, demeurant 1 rue Jean Torton 89400 Epineau les Voves

Pour avis

La Gérance

AL891516795

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

LAYER BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE

S.A.R.L. au capital de 30 000 €
ayant son siège
65 Avenue des Clairions
Pont de la Tournelle
89000 Auxerre -
RCS Auxerre 333 109 148 :

AGE du 15/03/2016 : réduction du capital social de 30 000 € à 24 000 € par rachat et annulation de parts sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition, et modification des statuts.

Dépôt légal RCS Auxerre.

AL891516533

THOUARD SERVICES

Société à responsabilité limitée
Au capital initial de 8 000,00 euros
Siège social : Usy - 89450 Domecy sur Cure
429 618 606 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 15 mars 2016, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé le transfert du siège social au 7 Bis rue des Roches - Usy - 89450 Domecy-sur-cure.
- décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 42 000,00 € pour le porter à 50 000,00 € par création de 4 200 parts sociales d'une valeur nominale de 10,00 €.
- constaté la souscription et la libération des parts.

Le capital social qui était de 8 000,00 euros est désormais fixé à 50 000,00 euros.

Cette délibération prend effet en date du 15 mars 2016.

Pour avis, la gérance.

AL891516610

➜ ADDITIF

TRIGONE

ADDITIF à l'annonce parue dans le n° 1365 du 18/03/2016 concernant la société TRIGONE – Edition 89 de Terres de Bourgogne il convient d'ajouter

Le 01/12/2015, l'Actionnaire unique a transféré le siège de la liquidation, de l'adresse professionnelle du Liquidateur démissionnaire (16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre) au siège social de la société SHAMROCK ENVIRONNEMENT, situé 22 rue Jean Mermoz 89000 Auxerre.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL891516799

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 24 mai 2016 à 11 H 00
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

Une maison d'habitation sise à **PONT-SUR-YONNE (89) 12 rue Pasteur**

de 84 m² environ, divisée en deux bâtiments. **De 3 pièces principales**, avec **Cave** voutée et **Cour**. Sur un terrain de 01 are - Occupée au 24 septembre 2015

Mise à prix : 44.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge

de l'Exécution du Tribunal de Grande Ins-

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PIERRE-PERTHUIS – bois et friches

1 ha 16 a 90 ca - Le sausay: B-253-254-255 - Terres noires: B-261-265

QUARRE-LES-TOMBES - friches

1 ha 49 a 75 ca - Champs de la vente: D-471 - Patures du mont: D-474

SAINT-BRIS-LE-VINEUX

Verger - 24 a 45 ca - Les vaux marquis: ZY-174

Bois - 14 a 63 ca - Les justices: ZS-26

SAINT-LEGER-VAUBAN – terre et bois

53 a 98 ca - Les mourillons: B-186

THAROT - terre

20 a 02 ca - La boussau bau: ZB-4

VAULT-DE-LUGNY - bois

1 ha 54 a 34 ca - Belle: E-223-248-256-263-280-286 - La creuse: E-49 - La perriere dessus: F-190 - Le crotot: F-524-533 - Le goulot: E-146-147-176-197 - Le haut de belle: E-316 - Le haut de la sensive: A-738 - Le haut des vignes rondes: E-973 - Les caumas sud: A-292-313 - Sous le bois: E-391

VEZELAY - bois

42 a 48 ca - Corbigny: C-353

QUENNE - terre à louer par convention d'occupation provisoire et précaire d'un an

2 ha 74 a 50 ca - Grands champs: ZA-15

Massif forestier sur les communes de BUSSY-EN-OTHE et DIXMONT :

BUSSY EN OTHE : 169 ha 58 a 46 ca - Bois emery: A-43(AJ)-43(AK)-44(AJ)-44(AK)-45(AJ)-45(AK)-46(AJ)-46(AK)-47(AJ)-47(AK)-48(AJ)-48(AK)-49(AJ)-49(AK)-50(AJ)-50(AK)-51(AJ)-51(AK)-52(AJ)-52(AK)-53(AJ)-53(AK)-54(AJ)-54(AK)-55(AJ)-55(AK)-56(AJ)-56(AK)-57(AJ)-57(AK)-58(AJ)-58(AK)-59(AJ) 59(AK)-60(AJ)-60(AK)

DIXMONT : 19 ha 40 a 20 ca - Four aux vers et bois de p: F-237-238-239-243

Vente d'un bien indissociable sur les communes de FONTENOUILLES et CHENE ARNOULT - bâtiments d'habitation et d'exploitation avec terre et bois-taillis :

CHENE-ARNOULT : 14 ha 49 a 65 ca - Champs des vrines: D-71 - La bergerie: D-138[28] - Les mouilleres: ZE-25(J)-25(K) - Les vrines: D-42(A)-42(B)-43-50-51-52-53-54-55-56-57-61

FONTENOUILLES : 42 ha 77 a 11 ca - Briffou: A-537[255]-546[268] ZB-23-25-30-140[26]-141[26]-142 - Champs medards: B-62[F1]

62[F2]-63-64-65-67-68-72-73-74-75-76-522[73]-570[78]-573[77] ZH-5-7 - La cour des menards: B-55-60 ZH-12 - Le ru: B-61 - Pres de la dyotte: A-329-331-332-334-335-336-337-341-344-348-349-350-362-363-364-607[339]-610[339]-611[340]-614[343]-615[345]-618[346]-619[347]-622[351]-623[351] - Pres du ru: B-85[F1]-85[F2] - Pres roussois: B-79-80-81-82-83

BUTTEAUX – terre et bois-taillis

29 a 49 ca - Bois de la pringue: ZB-95 - Champ bigot nord: ZE-89 - Champs matouillat: AB-392

SAINT-FLORENTIN - bâtiment d'exploitation avec terre, pré et bois-taillis

14 ha 28 a 60 ca - Champ des mottes: ZN-58-59(J)-59(K)-60(J)-60(K) - Gue chabot: ZC-56 - Les amandiers: ZI-7(J)-7(K) - Les bas: ZH-54-55 - Les cotes: ZH-85-86 - Les fontaines linants: ZI-124 - Les hauts: ZH-208 - Les roches: ZE-31-44-45(A)-45(B) - Menues dimes: ZB-76 - Pre marde: ZC-107

1 ha 32 a 10 ca - Les fontaines linants: ZI-122

1 ha 31 a 10 ca - Gue chabot: ZC-55 - Les cotes: ZH-106 - Les fontaines linants: ZI-123 - Moutier: BO-11

9 ha 34 a 40 ca - Gue chabot: ZC-54 - Le foulon: ZE-8(A)-8(Z)-16-17-18 - Les cotes: ZH-88-89-90 - Les fontaines linants: ZI-121

VENIZY – terre et pré

1 ha 98 a 30 ca - Les grands pres: J-1093[238]-1228[225]-1229[225]

4 ha 19 a 32 ca - Les longues de lamme: ZV-160 - Les terres des roches: ZV-2

3 ha 75 a 80 ca - Les longues de lamme: ZV-68

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 2 mai 2016 à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891516803

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl LE P'TIT-MARCHE FAMILLY** 60 route d'Auxerre 89380 Appoigny. RCS Auxerre 803847797. CIP 3738.

AL891516767

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Guy Maxime NOUMBONA Appartement, 39-14 avenue Ingres 89000 Auxerre (Transports de marchandises). RCS Auxerre 792916223. CIP 3819. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891516761

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl SARL JS-BAT** 2, rue Albert Rocher 89480 Crain (Travaux de maçonnerie générale). RCS Auxerre 803768175. CIP 3822. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891516762

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **SOCIETE GUILLERMIN** ZI rue du Quenou 89380 Appoigny (Forage, terrassement). RCS Auxerre 350966917. CIP 3820. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891516763

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **EURL M & A** 59 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre (peinture, plâtrerie). RCS Auxerre 499168342. CIP 3821. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24, rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891516764

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl M. OCIDO** 24-26 rue Gerot 89000 Auxerre (chaudronnerie, travail de tous métaux). RCS Auxerre 508528049. CIP 3823. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891516765

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec autorisation de poursuivre l'activité jusqu'au 30/04/2016 au profit de **la Sàrl ROUX** 1, Rue Pinon 89290 Augy (boucherie, charcuterie, traiteur.). RCS Auxerre 788931079. CIP 3726. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL891516766

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl TE TRESOR** 32 Avenue Gambetta 89000 Auxerre. RCS Auxerre 538355538. CIP 3576.

AL891516768

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Livia Marie-Christine PREYA** née GRAZIANI 8 rue Germain Bénard 89000 Auxerre. RCS Auxerre 341919454. CIP 3671.

AL891516769

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl POLYPHOT' Burovert** ZA les Hâtes du Vernoy 89130 TOUCY. RCS Auxerre 751496118. CIP 3764

AL891516770

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SAS GOURAULT INDUSTRIES** 2 rue du Moulin de l'Arche 89170 Saint-Fargeau. RCS Auxerre 341109833. CIP 3465.

AL891516771

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl SARL MAGDELENAT ET FILS** grande-rue 89310 Châtel-Gérard. RCS Auxerre 391071024. CIP 3653.

AL891516772

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SNC MNAL** Place de Normandie 89000 Auxerre. RCS Auxerre 538586629. CIP 3716.

AL891516773

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl AMANOA** 43 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre. RCS Auxerre 487896722. CIP 3700.

AL891516774

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl ABR VP** 5, Rue Fourier 89000 Auxerre. RCS Auxerre 793003724. CIP 3674.

AL891516775

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl EURO CUTTING TOOLS** 17 avenue Aristide Briand 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 435190004. CIP 2911.

AL891516776

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/04/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SELARL RYCN** 15, Avenue du Château 89000 Saint Georges sur Baulche. RCS Auxerre 508072527. CIP 3644.

AL891516777

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/04/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl VEZELAY MARTI HOTEL ou VMH** Place du Champ de Foire 89450 Vezelay (hôtels, restaurants, bars). RCS Auxerre 807583406. CIP 3783. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL891516778

SCET DU GOULAU FOURCHER

**Société Civile d'Exploitation Agricole
société civile en liquidation
au capital de 1774.20 euros
Siège social
37 route Nationale 6 Augy 89290
RCS Auxerre n° 340 162 528**

Avis de dissolution

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 avril 2016. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Mr CHAUVIN Rémy, demeurant 41 rue Louis Richard 89000 AUXERRE,

Mr DARRAS Gilbert, demeurant 37 route Nationale 6 AUGY 89290,

Mr PAUTET Jean-Pierre, demeurant 7 rue des Niaudins 58190 TALON,

Mr ARLIX Jean-Pierre, demeurant 7 Allée du Perthuis 89000 AUXERRE,

Mr BRISEDOU Sylvain, demeurant 17 rue de la Paix 74000 ANNECY,

sont nommés liquidateurs.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mr DARRAS Gilbert, 37 route Nationale 6 89290 AUGY.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis et mention, les liquidateurs.

AL891516570

SELARL DE CHIRURGIENS DENTISTES DES DOCTEURS MACHAVOINE ISABELLE ET DIDIER

**Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 8 000 euros
Siège social : 7 rue Frédéric Bertrand,
89000 Auxerre
Siège de la liquidation :
12 rue Beccaria, 75012 Paris
RCS Auxerre513 716 357
Liquidateur : M. Didier Machavoine,
demeurant 12 rue Beccaria, 75012 Paris**

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 4 février 2016 prenant effet au 31 janvier 2016, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 janvier 2016, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL891516616

AG CHAUFFAGE

**Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 4 Bis rue de Chablis
89700 Collan
540 045 358 Rcs Auxerre**

Avis de dissolution et de nomination d'un liquidateur

L'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2016.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

Monsieur Antonio Godebille demeurant 4 Bis rue de Chablis - 89700 Collan

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :

4 Bis rue de Chablis - 89700 Collan

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL891516662

SARL ABEXPROP

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €
Siège social : 7 Rue Marcel Pagnol
89470 Moneteau
Rcs auxerre 450 144 811**

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 14 mars 2016, la Sarl Holding hirardin, société à responsabilité limitée à associée unique, au capital de 5000 €, ayant son siège social 7 Rue Marcel Pagnol – 89470 Moneteau, a, en sa qualité d'associé unique de la Sarl Abexprop, décidé de la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, la gérance.

AL891516714

A.R.B.

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège : 3 Route de la Sogne, 89360 Percey
514 625 847 RCS Auxerre**

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 15 Janvier 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 18 décembre 2015, déchargé Monsieur Franck Boucheron de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL891516621

FS MACONNERIE GENERAL

**SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 37, avenue du général leclerc
89140 Pont Sur Yonne
797 434 693 RCS Sens**

Aux termes du PV du 31 décembre 2013, l'Assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 31 décembre 2013.

La société sera radiée au RCS de Sens.

AL891516749

GFA DU GOULAU FOURCHER

**Groupement Foncier Agricole
société civile en liquidation
au capital de 88710.08 Euros
Siège social : Mairie de Venoy 89290
RCS Auxerre n° 322 410 366**

Avis de dissolution

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 avril 2016. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Mr CHAUVIN Rémy, demeurant 41 rue Louis Richard 89000 Auxerre,

Mr DARRAS Gilbert, demeurant 37 route Nationale 6 Augy 89290,

Mr PAUTET Jean-Pierre, demeurant 7 rue des Niaudins 58190 Talon,

Mr ARLIX Jean-Pierre, demeurant 7 Allée du Perthuis 89000 Auxerre,

Mr BRISEDOU Sylvain, demeurant 17 rue de la Paix 74000 Annecy,

sont nommés liquidateurs.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mr DARRAS Gilbert, 37 route Nationale 6, 89290 Augy.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis et mention, les liquidateurs.

AL891516755

**AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET - NOËL - SANONER
1 rue du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00**

SCI DES CHARONNES

**Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Sens
89100 2 rue de l'Epée
316 572 015 RCS Sens**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 mars 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Mauricette VANTHOUROUT, demeurant 2 rue de l'Epée - 89100 Sens, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2 rue de l'Epée 89100 Sens. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur.

AL891516757

ALD 89

**SASU au capital de 1000,00 Euros
6 rue Victor Hugo,
89250 Chemilly sur yonne
809657349 R.C.S. Auxerre**

Par décision de L'Associé Unique en date du 31/03/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/04/2016, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Daniel Parmentier, 6 rue Victor Hugo, 89250 Chemilly sur Yonne et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Daniel Parmentier.

Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL891516785

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2016 de la société ESPACE CHLOROPHYLLE, société en liquidation, SAS, au capital de 312 000 euros,

tance de Sens, où il a été déposé,

à la **SCP REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**,

Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou,

89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**

Visite sur place le Mercredi 11 mai 2016 de 9 H 00 à 10 H 00

AL891516748

➜ MODIFICATION DE STATUTS

AMC (ASSURANCES MULTI CONSEILS)

**SARL au capital de 50.000 €
Siège social
7 Rue Drouot - 75009 Paris
817 604 937 RCS Paris**

L'assemblée générale extraordinaire en date du 23/02/2016 a décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 100.000 euros. Le capital social est ainsi porté à la somme de 150.000 € ; il est divisé en 1.500 parts de 100 € chacune.

- transférer le siège social au 7, Chemin des Gardillons 89113 Guerchy à compter du même jour.

Modification corrélative des statuts.

Comme conséquence de ce transfert, la société fera l'objet d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre désormais compétent à son égard.

Mention en sera faite aux Registres du Commerce et des Sociétés de Paris et de Sens.

Pour avis

AL891516518

HOLDING HIRARDIN

**Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 rue Marcel Pagnol
89470 moneteau
Rcs Auxerre 507 719 888**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14 mars 2016, il a été décidé :

– D'ajouter à l'objet social de la société l'activité de nettoyage et d'entretien de locaux

– De modifier la dénomination de la société : Abexprop

- D'augmenter le capital de 3 000 € pour le porter à 8 000 € par élévation de la valeur nominale des parts sociales,

Il a été constaté la souscription et la libération des parts ainsi que le dépôt des fonds.

Pour avis, la gérance.

AL891516713

MODIFICATION DE STATUTS

Aux termes d'une décision en date du 23 février 2016, l'associée unique de la société A.B CUISINE, société à responsabilité limitée au capital de 15244.90 euros ayant son siège social 58 Avenue de Paris 89470 Moneteau, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°418359980 a décidé de modifier l'objet social comme suit : ventes et installations en sous-traitance, montages et réparations en sous-traitance de cuisines, salles de bains, appareils ménagers, sanitaires, meubles ; commissions ; formations de vendeurs et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis.

La Gérance.

AL891516727

ESTAMPE H&B

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.500,00 euros
Siège social : 73, rue du Moulin du Président
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre 490 297 116**

Suivant décision extraordinaire des associés du 31/03/2016, l'objet social est étendu, à compter du même jour, à : Achat, vente et location de vêtements, matériels et accessoires de protection, de sécurité, de loisirs et d'hygiène. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis. La gérance-

RCS Auxerre

AL891516734

ALPHA

**SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : Grande Rue 89770 Chailley
817 407 919 RCS Sens**

MODIFICATIONS

ci-après dénommée la «Société» En date du 31 mars 2016, l'associé unique a :

- Approuvé l'ensemble des stipulations du Traité d'apport et l'apport de l'activité de Dinde par la Société DUC au profit de la Société.

- Approuvé l'évaluation de l'apport faite par le Traité d'Apport et qui ressort à un montant total de 374.797euros.

- Décidé, en rémunération de cet apport, d'augmenter le capital social de 374.790 euros afin de le porter de 1.000 euros à 375.790 euros, et ce par voie de création de 37.479 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune attribuées à l'associé unique.

- Modifié la dénomination sociale et adopter celle de : VOLEFI.

AL891516794

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LA MANUFACTURE

**Sarl au capital de 30.000,00 €
8 rue de Paris - 89140 Pont sur Yonne
793.315.193 Rcs Sens**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2016, ladite assemblée a pris acte de la démission de M. Simon Pascual de son mandat de gérant et ce à compter de ce jour. M. Jean-Baptiste Josselin restant seul gérant pour une durée illimitée.

Mention en sera faite au rcs de Sens.

AL891516752

LA SARL LE BISTROT VILLE DE CHATILLON

Avis fin de location-gérance

La SARL LE BISTROT VILLE DE CHATILLON, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 5 000 €, sise à Chatillon sur Seine (21400) – Avenue Noël Navoizat – C.cial Auchan, 793 921 917 RCS Dijon, a mis fin au contrat de location gérance en date du 13 juin 2013 avec la Société «SOCIETE DE RESTAURATION DE L'AVALLONNAIS S.N.C.», Société en Nom Collectif au capital de 160 000 €, sise à Avallon (89200), Centre Commercial Auchan – route de Tonnerre, 398 054 346 RCS Auxerre, ayant pour fonds de commerce CAFETERIA – BRASSERIE – BAR – RESTAURATION RAPIDE – VENTE DE PLATS A EMPORTER sous l'enseigne «LE BISTRO», exploité sur le site de Chatillon sur Seine (21400), C.cial Auchan – Avenue Noël Navoizat.

Cette résiliation prend effet au 27 août 2015.

Pour insertion,

Le loueur de fonds Le locataire-gérant.

AL891516780

«LE BISTRO»

Avis de location-gérance

Suivant acte SSP du 22 décembre 2015, à Châtillon sur Seine, la SOCIETE DE RESTAURATION DE L'AVALLONNAIS S.N.C., Société en Nom Collectif au capital de 160 000 €, sise à Avallon (89200) – Centre Commercial Auchan – route de Tonnerre, 398 054 346 R.C.S. Auxerre, a donné en location-gérance à la SARL MD RESTAURATION, sise à Châtillon sur Seine (21400) - Avenue Noël Navoizat – C.Cial Auchan, son fonds de commerce de CAFETERIA – BRASSERIE - BAR – RESTAURATION RAPIDE – VENTE DE PLATS A EMPORTER sous l'enseigne «LE BISTRO», exploité sur le site de Châtillon sur Seine (21400), Centre Commercial Auchan – Avenue Noël Navoizat, à compter du 22 décembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2016; renouvelable, ensuite, d'année civile en année civile par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec avis de réception en respectant un préavis de trois mois minimum.

Pour insertion,

Le loueur de fonds Le locataire-gérant.

AL891516781

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

GAEC DU NOYER

**Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun agréé le 16 janvier 2000
Société civile en liquidation
au capital de 232 000,00 euros
Siège social : les Servantières - 89150 Dollot
429 448 392 RCS Sens**

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1er avril 2016, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société le 1er avril 2016, et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.

Les fonctions de liquidateur seront exercées par M. Sébastien BOULOT demeurant à Dollot(Yonne), les Servantières, à compter du 1er avril 2016 inclus. Celui-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège social de la société reste fixé à Dollot(Yonne), les Servantières, où correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891516553

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

siège social : Route nationale 6, 89140 Pont sur Yonne, RCS 353 551 476, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour de ladite Assemblée et de sa mise en liquidation. Il a été nommé en qualité de liquidateur : Michel Beau 21 rue l'Europe89100 Maillot. Le siège de liquidation est fixé : Route nationale 6 -89140 Pont sur Yonne. Lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis .

AL891516630

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

PALEO PROSERVICES

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation:
11 rue aux Ânes
89110 Chassy
RCS Sens 512 335 134

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 7 avril 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrice LEOUFFRE, demeurant 11 rue aux Ânes 89110 CHASSY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 11 rue aux Ânes 89110 Chassy. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL891516787

SHOPPING DISCOUNT

SARL au capital de 500 euros
Siège social
47bis Grande Rue
89100 Sens
797 831 112 RCS Sens

Le 14 octobre 2015, à 10h, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société. M. Mehdi LEMDJADI demeurant 9 place de la République 89100 Sens, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.

AL891516796

SHOPPING DISCOUNT

SARL au capital de 500 Euros
Siège social
47bis Grande Rue
89100 Sens
797 831 112 RCS Sens

Le 14 octobre 2015, à 14h, l'Associé Unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour. En conséquence, la société sera radiée au RCS de Sens

AL891516797

LES JOAILLIERS DE L'OBJET

SARL au capital de 5 000,00 euros
27 route de la Fontaine
89150 Saint Valérien
482100120 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGE en date du 15/01/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/02/2016, nommé en qualité de liquidateur Madame Patricia BERGNA, 27 route de Fontaine, 89150 Saint Valérien et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL891516798

→ **AVIS DE CONSTITUTION**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/04/2016, il a été constitué une société

Dénomination sociale : KLM AUTO

Siège social : 189 avenue de Sénigallia à Sens 89100

Forme : SAS

Capital : 8.000 Euros

Objet social : Achats et ventes de véhicules d'occasions

Président : Monsieur Saloum Khalid, demeurant 13 rue des frères Challe à Sens (89100), pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891516732

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 avril 2016 à Auxerre, il a été **constitué une Société à responsabilité limitée.**

Dénomination sociale : Sarl norm'o'logis

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : . En sous-traitance ou exploitation directe les activités suivantes : maçonnerie, ravalement, couverture, traitement de charpente, sous face PVC, menuiserie, électricité, peinture, zinguerie, imprégnation du bois, carrelage, plomberie, isolation intérieure et extérieure.

. Le négoce de tous matériaux et matériels de bâtiment.

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 4 avenue Gambetta - Appartement 4 - 89000 Auxerre.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants : Monsieur Nordin Benamar demeurant 34 allée du Belvédère - 89000 Auxerre.

Monsieur Rachid Achouri demeurant 4 avenue Gambetta - Appartement 4 - 89000 Auxerre.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, les gérants.

AL891516745

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/04/2016, il a été constitué une SASU dénommée : CHANTAL SERVICES.

Siège social : 11 rue chaude 89100 Saint Martin du Tertre.

Capital : 300€.

Objet : Travaux Ménagers et/ou livraison courses pour les particuliers.

Président : Mme Chantal Thomas, 11 rue chaude 89100 Saint Martin du Tertre.

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Sens.

AL891516750

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination LA PENICHE D'AUXERRE, une SAS au capital de 10.000 €, ayant son siège social à Auxerre(89) Quai de la République, ayant pour objet le café, bar, débit de boissons, petite restauration, salon de thé. Accès aux assemblées – vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé à la nomination suivante : Président : Mme Maryse LABE demeurant à Orgy(89240) 17, rue de la Liberté. La société sera immatriculée au registre du commerce d'Auxerre

AL891516751

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date au Mont Saint Sulpice (Yonne) du 30 mars 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI MONT G8

Siège social : 32 bis Rue de Paris, 89250 Mont Saint Sulpice

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur José CHAVES, demeurant 32 bis Rue de Paris, 89250 Mont Saint Sulpice ; Monsieur Axel CHAVES, demeurant 3 Chemin de Brienon, 89250 Mont Saint Sulpice ; Monsieur Jean-Baptiste LAMY-AU-ROUSSEAU, demeurant 5 Rue des Arpents, 89250 Mont Saint Sulpice ; Monsieur Maxence PIERRON, demeurant 215 Avenue Félix Faure, 69003 Lyon.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.

La Gérance.

AL891516783

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Gron du 31 mars 2016, il a été établi les statuts d'une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PACKAGING DE SAINTE SAVINE

Capital social : 1.000 €.

Siège social : Gron (89100), ZI - Lieudit «Le Port au Vin»

Objet : Exploitation d'une fabrique de cartonnages et toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous autres similaires ou connexes.

Durée : 99 ans

Président : Lebhar, SAS au capital de 4.544.000 € ayant son siège social à Gron (89100) **- Lieudit «Le Port au Vin» – ZI.**

Commissaire aux comptes titulaire : BDO IDF, SARL, ayant son siège social à Versailles (78000), 7 rue du parc de Clagny, 307 571 000 RCS Versailles

Commissaire aux comptes suppléant : Dyna 2, SAS, ayant son siège social à Paris (75008), 35 rue de Rome, 793 932 823 RCS Paris

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL891516786

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHhamps sur Yonne (Yonne) du 7 avril 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : SC J.A.M.

Siège social : 27 Route Nationale 6 - 89290 Champs sur Yonne

Objet social : L'acquisition et la gestion en commun de valeurs mobilières, parts d'intérêts dans toute société civile ou commerciale ; l'assistance financière, administrative, et comptable et plus généralement, le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens techniques existants et à venir.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Morgan MICHON, demeurant 28 rue Mozart 89000 - St Georges sur Baulche, Monsieur Aurélien OYARZABAL, demeurant 2 bis rue Marie Adeline - 89800 Vily et Monsieur Jillali ARRAR, demeurant 13 rue de la Passerelle - 89470 Moneteau

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

La Gérance.

AL891516789

BFCDA CORPORATION

Par ASSP du 1/4/2016, il a été constitué une SAS dénommée BFCDA CORPORATION Siège social: 1 route de chamvres 89710 Champvallon

Capital : 500€

Objet : transactions par le biais d'interfaces électroniques et digitales

Président : M. Charles Gérard, 1 route de Chamvres 89710 Champvallon

Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS de Sens

AL891516790

SAS BAMBOU

Par ASSP du 01/04/2016, il a été constitué une SAS dénommée SAS BAMBOU

Siège social : château de Séréville - Les Charlots 89150 La Bélliole

Capital : 500€

Objet : gestion et exploitation de tout bien immobilier - organisation de manifestations à caractère privé

Président : M. Jean Marie Von Kanel, château de Séréville - Les Charlots 89150 La Belliole

Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS de Sens

AL891516791

ENT. VOIRIN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 mars 2016 à Diges, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : Ent.Voirin

Siège social : 15 Les Guicharmes – 89240 Diges

Objet : Achat et vente de matériaux, tous travaux de maçonnerie, carrelage, isolation, plâtrerie et couverture pour les particuliers et les professionnels en France ou à l'Etranger.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros

Président : Eric VOIRIN

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, le Président.

AL891516792

LASCOLS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Migennes du 11 avril 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière

Dénomination : LASCOLS

Siège social : 7, rue Aragon 89400 Migennes

Objet : Acquisition, administration et gestion de biens immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 500 euros

Gérant : Cédric LASCOLS

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le gérant.

AL891516793

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €

☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €

☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @



VIENNE (86)

Paroles de jeunes

ÉLECTRICITÉ MÉCANIQUE VÉHICULE

Vincent Hamoir a ouvert en juillet dernier une entreprise spécialisée dans la réparation et l'entretien d'équipements électriques de véhicules, à Antran. A 35 ans, ce jeune électricien mécanicien a déjà une solide expérience dans son domaine.



J'aime

- Résoudre un problème que les autres ne maitrisent pas.
- Travailler à mon compte.

Je n'aime pas

- Avoir des problèmes avec un fournisseur, ou des soucis de retard de pièces que j'attends.

Un bon démarrage pour EMW 86

Dans l'arrière-boutique, des étagères pleines de cartons. A l'intérieur, toute une collection de démarreurs et d'alternateurs. Sous le bureau d'accueil, une documentation des plus riches sur toutes les pièces nécessaires à l'entretien et à la réparation d'équipements électriques sur véhicules. Les systèmes électriques n'ont aucun secret pour Vincent Hamoir.

Pourtant, il n'est pas électricien mais plus précisément mécanicien électricien automobile. Il en a fait la spécialité de sa toute jeune entreprise EMV 86 (pour Electricité Mécanique véhicules), basée à Antran (lieu-dit La Girardière).

« J'interviens sur tous types de véhicules, du véhicule léger à la moto en passant par l'engin agricole et le matériel de travaux publics», décrit Vincent Hamoir. *«J'ai aussi un espace petite mécanique, qui apporte des clients en plus pour des prestations classiques, comme une vidange, la distribution, l'embrayage...»*



Achat d'un banc d'essai

Pour l'atelier réparation d'alternateurs et de démarreurs, le jeune homme a investi dans la pièce principale pour le développement de sa spécialité, un banc d'essai. Il ne pouvait pas se lancer sans. Vincent a trouvé sa clientèle : *« il y a du boulot. En m'éloignant un peu de Châtellerault, je pense toucher aussi bien le monde agricole, le particulier, que les entreprises de TP qui ne sont pas dans le centre de la ville. Le secteur agricole commence à venir. La municipalité de Châtellerault s'adresse à moi pour sous-traiter sur des problèmes électriques. Le groupe Inéo, spécialisé dans le génie électrique, fait aussi appel à moi.*

J'ai commencé avec une clientèle constituée de personnes que je connaissais, et qui attendaient que j'ouvre. Eux-mêmes m'amènent d'autres clients. Ça fait plaisir d'en avoir de nouveaux. Pour le moment, un quart du chiffre d'affaires est lié aux réparations sur défaillance électrique, et les trois quarts sont sur réparations mécaniques. J'aimerais inverser cette tendance.»

> ***« Le parcours à l'installation a été compliqué. Le volet administratif est lent, c'est une suite sans fin de demandes de documents. C'est à partir du moment où j'ai appelé la chambre des métiers que ça a été plus rapide. Ils m'ont dit comment il fallait faire pour obtenir le n° de Siret et ils ont été précis. »***

Sa formation

- **Juillet 1999 : BEP/CAP maintenance de véhicules automobiles et industriels, au lycée Le Porteau à Poitiers.**
- **Octobre 2001 : Bac Professionnel, lycée Le Porteau, Spécialité Maintenance automobile Option Véhicules industriels.**
- **Novembre 2002 : Mention "Electricité Electronique-Climatisation", Lycée Le Porteau.**
- **Juin 2013 : Attestation aptitude " Climatisation " catégorie V.**

Fort de son expérience passée chez SJS Services à Châtellerault, chez Bernis Truck à Poitiers, et Renault Truck, à Chambray-Les-Tours, Vincent aimerait se concentrer progressivement sur sa spécialisation.



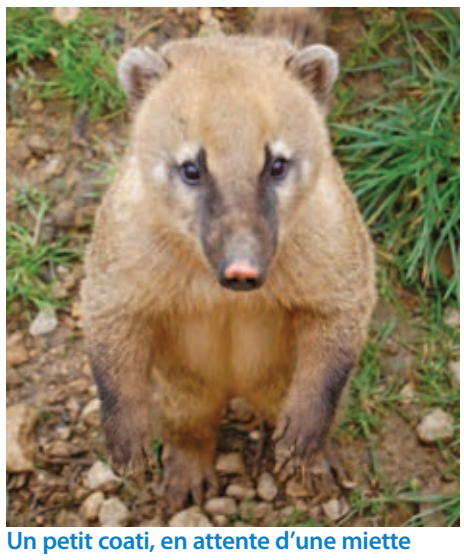
Parc de l'Auxois

La saison est lancée

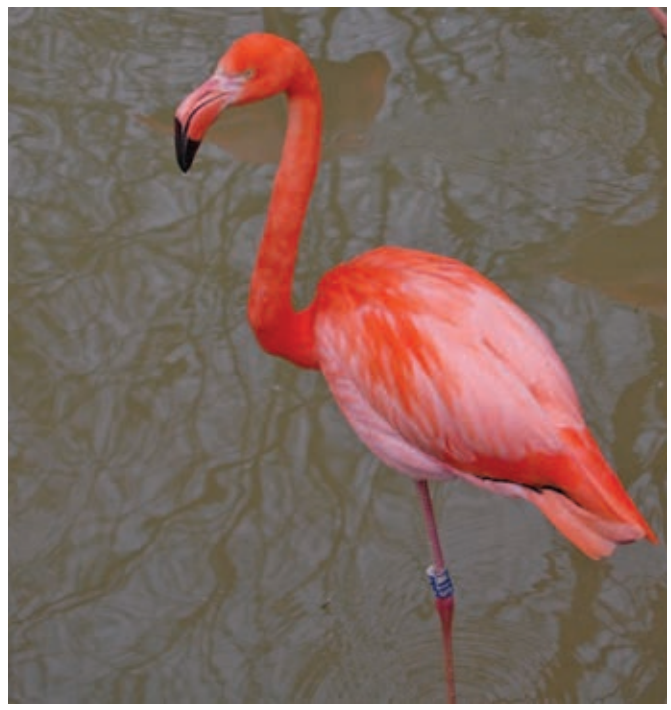
Le parc zoologique d'Arnay-sous-Vitteaux est ouvert depuis début mars. Le site accueille les visiteurs chaque jour de 10 heures à 19 heures.

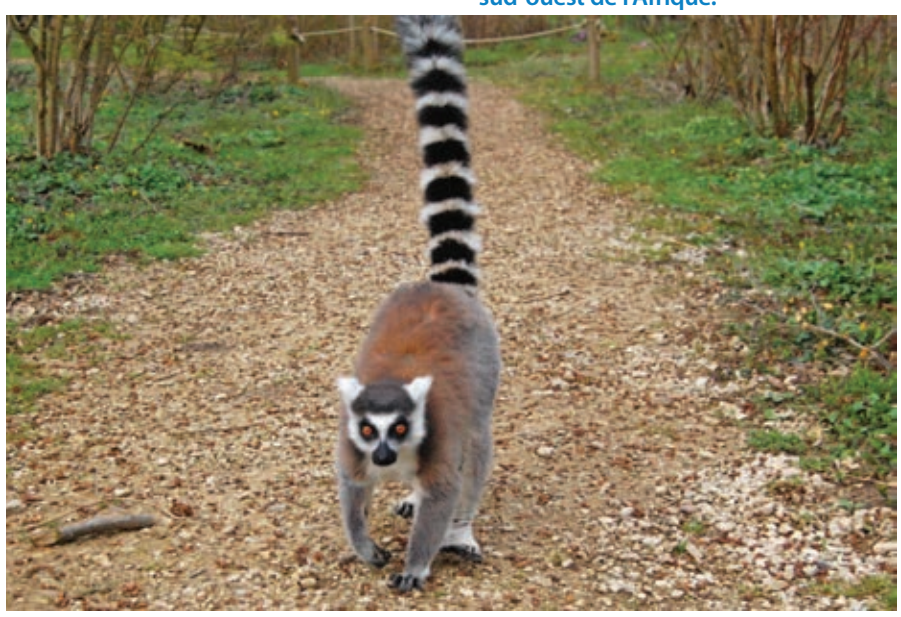
Cinq cents animaux exotiques, une surface de plus de 40 hectares, 80 000 entrées enregistrées chaque année, vingt-deux employés permanents et 25 saisonniers... Les chiffres relatifs au Parc de l'Auxois en imposent. L'établissement propose des moments d'évasion avec la découverte de nombreuses espèces animales des quatre coins du globe. Le site s'embellit chaque année en offrant son lot de surprises : des lions d'Angola sont arrivés en 2015 sur un vaste espace de 5 000m^2 spécialement aménagé. D'ici quelques semaines, des loups arctiques, rares mammifères capables de survivre aux conditions climatiques extrêmes du Grand Nord, feront leur apparition dans le parc côte d'orien. Le projet est encore à l'étude mais un couple de jeunes tigres pourrait être accueilli dès l'an prochain... *«Nous nous attachons à proposer au moins une nouveauté chaque année»* indique le directeur Éric Mutter, qui fait part d'une hausse continue de la fréquentation de l'établissement: *«environ 50% des visiteurs viennent du département. Pour l'autre moitié, il s'agit d'un public de la région et même au-delà : Parisiens, Lyonnais, ainsi que des touristes étrangers. Un certain nombre de visiteurs nous remercient à leur sortie, cela fait toujours plaisir !»*. Le site se veut ludique, pédagogique et instructif. A ce titre, les employés du Parc n'hésitent pas à partager leurs connaissances durant les heures de repas des animaux. Les besoins alimentaires annuels du parc se chiffrent à 10 tonnes de viande, 15 tonnes de fruits et légumes, 100 tonnes d'aliments concentrés, 50 tonnes de foin et 70 tonnes de paille. Les échanges s'intéressant à la reproduction des différentes espèces vont également bon train. *«Les parcs zoologiques sont des réserves d'espèces en voie de disparition. Ils ont trois types de missions : pédagogiques, scientifiques et de recherches»* rappelle Éric Mutter. Le Parc de l'Auxois recense une majorité d'animaux de races pures et permet la conservation de patrimoines génétiques originels. Il suit également des programmes génétiques très précis en travaillant en étroite collaboration avec plusieurs scientifiques. Renseignements : www.parc-auxois.fr

AURÉLIEN GENEST


Un petit coati, en attente d'une miette de pain...


Le suricate est un petit carnivore originaire du désert de Namib, dans le sud-ouest de l'Afrique.


Les flamants de Cuba, avec leur magnifique couleur de plumage.


Un lémurien croisé sur un chemin...


Le Parc compte de nombreux nandous et autruches.


La famille du tapir terrestre est proche de celles des chevaux et des rhinocéros.


Plusieurs races de singes sont présentes, dont celle des macaques.


Les lions sont la grande attraction du parc depuis l'année dernière.


Mieux vaut être «copain» avec un ours...